

GROUPE SAHEL RECHERCHE

15, rue des Essertes
94140 Alfortville

CIEDEL

Centre International d'Etudes
pour le Développement Local
30, rue Sainte-Hélène
69002 Lyon

G.R.D.R.

Groupe de recherche et de réalisations
Pour le développement rural dans le tiers monde
20, rue Voltaire
93100 Montreuil

MIGRATION ET DEVELOPPEMENT

Evaluation de la stratégie du GRDR dans le bassin du Fleuve Sénégal

**Bernard HUSSON
Babacar SALL**

Avril 2001

F3E

Fonds de promotion des Etudes préalables, des Evaluations, et des Etudes transversales
6, rue Talleyrand
75007 Paris

REMERCIEMENTS

Ce dossier présente les résultats de l'évaluation de l'action du G.R.D.R. sur le thème : « Migration et Développement ».

Les évaluateurs remercient toutes les personnes qui ont bien voulu les recevoir, les informer et faire part de leur expérience.

Ce travail porte directement la marque des discussions directes et franches qu'elles leur ont accordées quelles que soient leurs fonctions.

Sommaire

| | |
|---|-----------|
| RESUME | 1 |
| METHODOLOGIE | 5 |
| Compréhension des termes de références | 7 |
| Méthode de l'évaluation | 9 |
| Une méthode valorisant les demandes villageoises | 9 |
| Des entretiens approfondis plus qu'une multiplication des interviews | 10 |
| Une approche limitée à trois pays d'origine de migrants, le Mali, la Mauritanie, le Sénégal | 10 |
| Dépasser les discours conventionnels | 10 |
| Des résultats pour construire | 11 |
| Déroulement de l'évaluation | 11 |
| Champ géographique de l'évaluation | 12 |
| Quelques définitions retenues | 12 |
| Les migrants. | 12 |
| Les anciens migrants / migrants de retour | 12 |
| Les villageois. | 12 |
| Les associations villageoises. | 12 |
| PROBLEMATIQUE GENERALE DE LA MIGRATION | 13 |
| Migration et développement | 14 |
| Migration et développement : une réalité villageoise ou urbaine ? | 15 |
| La problématique de la solidarité et du développement | 17 |
| Le passage au développement comme un malentendu culturel | 17 |
| La minoration du facteur migrant | 19 |
| DE L'ACCOMPAGNEMENT APPUI A L'ACCOMPAGNEMENT SERVICE | 23 |

| | |
|--|-----------|
| Posture institutionnelle du GRDR | 24 |
| La posture de terrain ou le militantisme par la base | 24 |
| De la posture élargie au développement local | 24 |
| Fonctions et dysfonctions institutionnelles | 26 |
| | |
| Définir une stratégie "passerelle" | 30 |
| Structurer des axes stratégiques | 31 |
| Dispositifs et appuis, vers de nouveaux modes opératoires | 33 |
| De la concurrence institutionnelle : accompagnement ou service | 34 |
| Ne pas vouloir travailler avec tous les migrants | 34 |
| | |
| CONSOLIDER ET RENOVER LES RELATIONS ENTRE MIGRANTS ET VILLAGEOIS | 35 |
| Dépasser les approches projet, appuyer la mise en place de mécanismes | 36 |
| Développer des actions associant plusieurs acteurs | 37 |
| | |
| Affectation des ressources des migrants et modalités de transfert | 39 |
| Les transferts en faveur des familles | 36 |
| Les transferts pour les équipements et infrastructures collectifs | 42 |
| Les affectations de ressources pour la solidarité. | 46 |
| Des circuits pour l'avenir | 47 |
| | |
| Appuyer la création d'activités productives | 53 |
| Un faible intérêt des migrants pour les investissements productifs | 53 |
| Pour des migrants entrepreneurs, des conditions à respecter | 54 |
| Le GRDR et les migrants de retour | 58 |
| | |
| Elargir les espaces de relations migrants / villageois | 61 |
| Prendre en considération l'importance et les aspirations des groupes féminins. | 61 |
| Appuyer l'information migrants / villages / collectivités locales | 62 |
| Les appuis en formation | 65 |
| Migration et coopération décentralisée | 70 |
| Renforcer l'intervillageois pour dynamiser le développement local | 72 |
| | |
| ANNEXES | 79 |
| Annexe 1 : Schéma de la méthode de travail | |
| Annexe 2 : Personnes rencontrées | |
| Annexe 3 : Documents consultés | |
| Annexe 4 : Calendrier de la mission | |
| Annexe 5 : Définir de nouveaux dispositifs opératoires | |
| Annexe 6 : Des ruptures sociales profondes | |

METHODOLOGIE

L'évaluation de la stratégie du GRDR en lien avec les questions de migration et développement a pour finalité "d'apprécier l'impact et la pertinence des actions d'accompagnement par le GRDR d'initiatives impliquant directement ou indirectement les migrants"¹. Il s'agit notamment de "proposer de nouveaux modes opératoires d'accompagnement permettant de redimensionner ou de requalifier ses outils de travail (en France comme en Afrique)."² Le Comité de pilotage de l'évaluation a souhaité, lors de sa première réunion, que ce travail puisse alimenter la réflexion et les propositions des acteurs agissant dans le cadre migration et développement.

Les objectifs de l'évaluation ont été définis comme suit :

- "définir [une stratégie d'action] commune aux équipes en France et en Afrique responsabilisant les équipes de terrain dans leurs rôles d'interface avec les associations de migrants ;
- ouvrir un débat fécond avec les partenaires migrants, les impliquer désormais pleinement dans la définition et la planification des actions menées par le GRDR en lien avec le thème migration et développement ;
- contribuer à l'élaboration des méthodes de travail prévues dans le futur "programme d'appui aux démarches conjointes migrants / partenaires du Sud dans la conception et la mise en œuvre d'actions de développement (programme France)."³

Pour répondre à ces objectifs, trois thématiques principales ont été retenues :

- l'incidence du double espace sur les stratégies d'actions définies par le GRDR ;
- la prise en compte de l'évolution du contexte de la migration ;
- les capacités de suivi et d'innovation au sein du GRDR et leurs conséquences.

Elles ont conduit à interroger la situation présente autour de trois questions :

- comment s'articulent les relations entre les émigrés et les villageois ?
- quelle appropriation les villageois ont-ils des réalisations financées par les émigrés ?
- quel rôle les migrants de retour jouent-ils dans le développement de leur zone d'origine ?

Le schéma suivant présente le cadre du travail dans lequel s'est inscrite l'équipe d'évaluation à partir de la demande formulée par le GRDR.

¹ Appel d'offre émis par le F3E, p. 5

² Ibid., p. 6

³ Ibid. p. 5

METHODE DE L'EVALUATION

UNE METHODE VALORISANT LES DEMANDES VILLAGEOISES⁴

Pour répondre à ce cadre, la méthode de travail proposée par le commanditaire a été globalement entérinée à savoir :

- une étude des dossiers disponibles au GRDR (et dans d'autres institutions),
- une enquête auprès des migrants et des institutionnels en France,
- une enquête sur place dans les trois pays concernés (au niveau institutionnel et villageois),⁵
- un séminaire avec les membres du GRDR, élargi à des institutions proches de l'association.

Toutefois l'ordre des interviews a été inversé. Les premiers entretiens ont été menés au Mali, en Mauritanie et au Sénégal de façon à confronter les approches des villageois avec celles des migrants et non l'inverse puis de confronter les discours et constats de terrain avec les axes de travail développés par le GRDR mais aussi avec les demandes des institutions qui financent ses actions.

Ce choix a été fait avec pour ambition de mener une évaluation qui, sans être totalement interactive, donne la plus large place aux intéressés. Il paraissait en effet important de "mesurer" comment les attentes des villageois et des migrants sont prises en compte plus que de "vérifier" l'efficacité des programmes d'actions, approche classique des évaluations.

Ce choix a conduit à interroger ce qui est entendu aujourd'hui et sur ce qui pourra être entendu demain par "accompagnement". Deux approches principales peuvent, en effet, être postulées pour définir la forme d'appuis à apporter :

- un suivi plus ou moins rapproché des acteurs concernés (individuels ou collectifs)
- une contribution à la mise en place de dispositifs accessibles auxdits acteurs.

Le concept d'accompagnement et sa traduction en terme opérationnel servent donc de fil conducteur à l'ensemble du travail. Si le concept recouvre des formulations très différentes selon les opérateurs, les institutions, les groupes de base..., tous y font référence quelle que soit leur position par rapport au thème migration et développement.

Compte tenu des limites financières, un temps équivalent à celui affecté aux investigations dans le Bassin du fleuve Sénégal n'a pu être consacré à l'étude en France., comme il aurait été souhaitable. Le volet français de l'étude s'est de ce fait appuyé sur un petit nombre de rencontres, souvent collectives, réalisées dans le cadre de la présente évaluation et a été essentiellement alimenté par des entretiens et travaux réalisés les dernières années par les évaluateurs auprès des migrants. Le séminaire organisé en septembre 2 000 a permis de confronter les éléments réunis au Mali, en Mauritanie et au Sénégal avec le point de vue des migrants en France.

Il convient aussi de préciser que l'évaluation ne portait pas sur les conditions de vie des émigrés en France (activités professionnelles, logement, vie sociale...). Ces questions ne peuvent certes être totalement dissociées du thème migration / développement mais l'insertion des migrants dans les sociétés d'accueil constitue un champ de travail à lui seul qui dépassait les objectifs fixés à l'évaluation.

⁴ Voir en annexe 1, le schéma reprenant la méthode d'investigation.

⁵ Voir en annexe 2 et 3, la liste des personnes et institutions rencontrées.

DES ENTRETIENS APPROFONDIS PLUS QU'UNE MULTIPLICATION DES INTERVIEWS

Dans les trois pays africains, la mission d'évaluation s'est efforcée d'avoir des contacts avec des personnes et des organisations aussi variés que possible : résidents hommes et femmes, migrants en congés et migrants de retour, associations villageoises et intervillageoises, collectivités locales, banques, responsables de caisse d'épargne et de crédit, projets de développement, femmes de migrant, chefs d'entreprise... Elle a eu une stratégie identique en France. Cependant, la volonté d'élargir le panel des personnes rencontrées a été conjuguée avec celle de mener des entretiens approfondis avec chaque interlocuteur plutôt que multiplier pour chaque groupe spécifique le nombre de contacts. C'est là une condition qui est très vite apparue comme irréductible en raison de la difficulté à tenir une parole sereine sur un sujet où des propos conventionnels sont souvent de rigueur.

L'étroitesse de l'échantillon ne permet bien évidemment pas de tirer des enseignements statistiques. C'est donc sur le plan qualitatif que les interviews ont été exploitées.

UNE APPROCHE LIMITEE A TROIS PAYS D'ORIGINE DE MIGRANTS, LE MALI, LA MAURITANIE, LE SENEGAL

Le champ d'investigation a délibérément été limité aux trois pays Mali, Mauritanie, Sénégal, à l'exclusion de tout autre pays ou région. En revanche, les résultats obtenus peuvent être utilisés en vue d'élaborer des méthodes de travail et d'appui envers d'autres populations migrantes et leur région d'origine.

Les trois pays ont fait l'objet d'une approche commune. Les résultats sont présentés sans faire de distinction entre eux. Ce choix s'est imposé pour des raisons de cohérence ; du côté du GRDR, les actions doivent couvrir une certaine unité quelle que soit l'origine des migrants avec lesquels il est en relation et quelles que soient les zones de la vallée du Fleuve où il appuie le développement local ; de même la politique française, même si elle peut inclure des nuances selon les pays, ne peut être qu'une à l'égard des migrants des trois pays et plus généralement de tous les pays d'origine des migrants (hors Union européenne). Lorsque des différences entre les trois pays existent, il en est fait explicitement mention.

DEPASSER LES DISCOURS CONVENTIONNELS

Le travail d'évaluation s'est enfin efforcé de répondre à des attentes précises.

- la demande des responsables des organisations sociales et des institutions politiques des pays concernés de prendre en compte la réalité de la relation migration / développement au-delà des discours préétablis, plus souvent marqués par des choix idéologiques que soucieux de l'écoute des intéressés,
- la demande des responsables qui ont suivi l'étude, notamment ceux des institutions publiques françaises et du GRDR qui ont insisté sur le besoin d'établir un état de la problématique migration / développement aujourd'hui. Leur volonté est de déterminer les dispositifs à mettre en place pour contribuer au développement de la vallée du fleuve Sénégal en associant les migrants à la mise en œuvre de stratégies qui dépassent les horizons villageois et les incitent à considérer la dimension économique du développement.

Dans cette perspective, il a été pris en compte :

- les effets de la décentralisation au Mali et du Sénégal, et notamment les risques de concurrence financière et politique entre ces nouvelles institutions et les migrants,
- le fait que lorsque les migrants investissent dans les équipements productifs ou d'immobilier de rapport, ils les orientent vers les villes moyennes ou grandes plutôt que vers leur village d'origine.

DES RESULTATS POUR CONSTRUIRE

Il n'est pas possible en quelques semaines de construire une analyse d'ensemble des évolutions à l'œuvre dans la région du fleuve Sénégal et chez les émigrés et d'en tirer des conclusions définitives sur les modes d'appuis à éventuellement leur apporter ainsi que pour accompagner le développement de la zone. Les analyses de situation et les orientations proposées sont à débattre. Leur force tient essentiellement en ce qu'elles sont construites à partir de l'expérience et du positionnement du GRDR et d'un décryptage transversal des informations recueillies, qui convergent quels que soient le statut et la fonction des interlocuteurs.

Devant l'ampleur de la tâche et des champs d'investigation à couvrir, le parti a été retenu d'insister sur le rapport migration / développement tel qu'on peut le faire dans la région du fleuve et de mettre l'accent sur des hypothèses de travail pour l'avenir.

Ce sont ces deux domaines de travail qui sont apparues les plus pertinents en réponse aux attentes formulées tant par les responsables du GRDR rencontrés que par les responsables des associations et des institutions politiques locales que par les institutionnels français, maliens, mauritaniens et sénégalais.

En revanche, le bilan des actions passées du GRDR n'a pas été particulièrement développé au-delà de ce qui était indispensable pour comprendre la situation actuelle.

DEROULEMENT DE L'EVALUATION

L'évaluation s'est déroulée en plusieurs phases :

Mai / juin 2 000 : Dépouillement de documents mis à disposition par le GRDR, premiers contacts en France

Juin / juillet 2 000 : Investigations au Mali, en Mauritanie et au Sénégal

Septembre 2 000: Organisation du séminaire à partir des éléments recueillis dans le Bassin du fleuve Sénégal⁶ (9 et 10 septembre)

Thématique 1 : "Revisiter la problématique de Migration et Développement"

Quatre ateliers

- Types de migrants et diversité des trajectoires
- Coopération et nature de la solidarité entre villageois et migrants
- L'appui des migrants : une approche adaptée du développement ?
- Repenser le multipartenariat

Thématique 2 : "Préconiser des perspectives de travail"

Quatre ateliers

- Diversifier les objets et les circuits de financement, prendre en compte les investissements individuels ou privés à caractère productif des migrants
- Implication des migrants dans le développement local
- Développement institutionnel : unité et diversité du GRDR entre la France et l'Afrique
- Prise en compte des évolutions sociales au sein de la migration en France

(Le séminaire a rassemblé environ 85 personnes. Outre les membres ou proches du GRDR ont participé aux travaux des responsables d'associations de migrants, des élus locaux et des responsables d'associations de développement dans les pays d'origine des migrants, des responsables d'institutions françaises tant au niveau national que régional.)

Novembre 2 000 : Remise du rapport provisoire

Avril 2001 : Remise du rapport définitif.

⁶ Les comptes-rendus des ateliers sont disponibles au GRDR

Le comité de pilotage de l'évaluation s'est réunie à deux reprises, le 9 juin et le 6 septembre 2 000. Une réunion de lecture et ajustement du rapport provisoire a été organisée le 23 février 2 001.

CHAMP GEOGRAPHIQUE DE L'EVALUATION

LA ZONE DE MIGRATION COUVERTE PAR L'EVALUATION.

La zone de migration dite du fleuve Sénégal couvre trois pays, Mali, Mauritanie, Sénégal. Elle intègre la vallée du fleuve proprement dite, depuis Kayes au Mali jusqu'à Podor au Sénégal, la région de Sélibaby en Mauritanie et le département de Tambacounda au Sénégal. C'est par effet de contraction, que cette zone qui dépasse largement les seules rives du fleuve est nommée vallée du Fleuve Sénégal. Ces régions ont été et sont encore pour partie délaissées par les politiques nationales de développement (notamment la région de Sélibaby). Les relations avec les régions voisines de leur pays respectif sont difficiles. L'excellente route récemment inaugurée entre Tambacounda et Bakel, prolongée jusqu'à Matam, désenclave désormais le Sénégal Oriental. Dans la présente étude, l'ensemble de cette zone a été visité à l'exception du département de Podor.

QUELQUES DEFINITIONS RETENUES

LES MIGRANTS.

Ce terme générique couvre des situations extrêmement diverses. Il n'y pas de profil de migrants types (cf. paragraphe sur l'histoire de la migration). Le vocable "émigré(s)" est utilisé pour désigner les migrants vus à partir de leur zone d'origine, celui "d'immigré(s)" pour désigner les migrants, actifs ou retraités, titulaires d'une carte de séjour ou clandestins, dont la résidence régulière est hors de leur zone d'origine. Le terme de "ressortissant(s)" est également utilisé comme synonyme.

L'étude n'a pas fait de distinction entre les immigrés de première génération et leurs enfants nés dans le pays d'origine de leurs parents ou en France ; elle n'a pas pris en compte leur nationalité sauf dans les cas où cela est précisé. En revanche, le vocable "monde des migrants" est utilisé pour désigner l'ensemble des personnes qui ont en héritage une culture commune fondée par la migration.

LES ANCIENS MIGRANTS / MIGRANTS DE RETOUR

Ces termes désignent les émigrés qui sont revenus dans leur pays, qu'ils soient installés dans leur village d'origine ou dans tout autre lieu. Ils excluent de fait les émigrés vacanciers.

LES VILLAGEOIS.

Il s'agit des résidents des villages, bourgs et villes ou de quelques agglomérations que ce soit de la zone d'enquête.

LES ASSOCIATIONS VILLAGEOISES.

Le terme est ambigu. Il désigne habituellement les associations constituées en France par les immigrés, ressortissants d'un même village, qui financent des équipements dans leur zone d'origine aussi bien que des associations constituées par des villageois pour traiter d'un problème donné. Pour la clarté du propos, le terme "d'association villageoise" comme celui "d'association villageoise de développement" (AVD) est réservé, sauf précision contraire, aux organisations des villageois qui ont pour objectif le développement de leur terroir. Pour les organisations de migrants, la terminologie utilisée est "association des ressortissants".

PROBLEMATIQUE GENERALE **DE LA MIGRATION**

Pour cette présente étude, nous n'avons pas voulu partir d'une approche au cas par cas suivant les programmes, les pays et les différentes cellules, mais d'une approche globale qui permettrait d'établir des liens d'intelligibilité entre les différentes expériences pour mieux saisir la stratégie d'ensemble du GRDR. Cette démarche globalisante s'appuie sur des variations contextuelles d'ordre sociologique, politique, économique auxquelles le GRDR doit s'adapter, est même obligé à s'adapter.

Nous avons préféré raisonner en termes de stratégie et non en termes d'objectifs pour évaluer les actions d'accompagnement du GRDR en direction des migrants. La différence est de taille sur le plan théorique. Michel Crozier dans son ouvrage « L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective », (Seuil, 1977), montre que l'acteur n'est jamais rationnel par rapport à des objectifs mais plutôt d'une part par rapport à des opportunités et à travers ces opportunités au contexte qui les définit, d'autre part, par rapport au comportement des autres acteurs.

L'analyse en termes d'objectifs tend à isoler l'acteur de l'organisation, de l'environnement, tandis que l'approche en termes de stratégie oblige à chercher dans le contexte organisationnel la rationalité de l'acteur et à comprendre l'ensemble dans le vécu des acteurs.

Cela nous a permis d'intégrer les variations contextuelles des trois pays et en quoi elles influent sur les choix et les conduites du GRDR, d'en saisir la trajectoire et l'évolution.

MIGRATION ET DEVELOPPEMENT

Entre ceux qui partent et ceux qui restent il y a toujours la question du lien et de l'instrumentalisation de ce lien à des fins de reproduction matérielle. La migration n'est pas seulement un phénomène de départ et d'éloignement ou une pratique liée à des us et coutumes comme on a tendance à le soutenir, par exemple, chez les Soninké. Elle est une réponse appropriée que des communautés se donnent pour résoudre un problème interne qu'elles ne sauraient juguler sans un recours à l'extériorité. De manière plus récente, la sécheresse chronique qui a frappé les villages du Sahel a emmené les populations à adopter deux solutions de sortie de crise : l'exode rural en direction des grandes villes et l'émigration qui n'intervient dans sa forme massive qu'à partir du moment où les villes sahéliennes n'étaient plus en mesure d'absorber et de doter en ressources ces populations.

Par ailleurs, tant que l'économie villageoise était capable de satisfaire les besoins fondamentaux, l'émigration n'était pas un phénomène valorisé. Le discours qui prévalait au Sénégal aussi bien chez les Halpulaar que chez les Wolofs était de décourager les départs et de valoriser les formes d'attachement au village. La crise des sociétés rurales liée à la sécheresse mais aussi à la baisse des prix agricoles d'exportation - comme le coton et l'arachide- ont été des facteurs accélérateurs de ce mouvement. Ces courants migratoires n'étaient pas vectorisés par un souci de développement (au sens institutionnel du terme) mais dans le but d'assurer les besoins fondamentaux des familles. Eu égard à ces motivations familiales de départ, on peut comprendre pourquoi le passage d'un stade consumériste (improductif) à un stade d'investissement (productif) est problématique à la fois pour les migrants et pour leurs familles d'origine. La construction de mosquées, de dispensaires, de maisons en dur participent d'une culture des apparences qui vise non pas à embellir un village mais à donner une visibilité de puissance et de prestige à telle ou telle famille. La réussite du migrant doit s'afficher à travers des symboles ostentatoires.

Un autre fait intervient avec l'arrêt légal des flux migratoires en 1974 et la recrudescence du chômage dont les effets à long terme ont remis en partie en cause le relais générationnel dans les foyers. Le départ à la retraite d'un aîné engendre de fait une baisse de revenus de la famille villageoise qui doit être compensée par l'arrivée d'un cadet. Ainsi la reproduction du groupe familial s'effectue de manière quasi automatique par la recherche d'allocations de ressources extérieures sans que cela ne favorise des initiatives endogènes de développement. Cette habitude de partir fait que l'émigration est exclusivement considérée de nos jours comme une ressource alors que dans les sociétés rurales d'Afrique sahélienne la conception du départ en fut autre.

En effet, la séparation d'avec le groupe d'appartenance était une forme d'épreuve qui participait de la socialisation de l'individu : le but étant d'en faire un « homme ». Ceux qui partaient ne cherchaient pas à s'enrichir matériellement mais à se forger une expérience et un caractère nécessaires à l'exercice de certaines responsabilités sociales. La généralisation du numéraire, la multiplication des besoins, le passage d'une société d'autosuffisance à une société de pénurie ont modifié le rapport et le discours sur les départs.

S.B., migrant malien âgé de 28 ans, habitant au foyer Rochebrune à Montreuil souligne par les propos ci-dessous la complexité du relais migratoire des générations :

« Je suis en France pour reprendre ce que mon père avait commencé : c'est-à-dire l'entretien de la famille lorsqu'il partait à la retraite en France. Nous avons l'habitude de migrer. Je suis l'aîné de la famille et je suis le seul à travailler. Ils sont une trentaine et j'ai le contrat moral au moins de les nourrir ».

Les politiques d'ajustement structurel dictées par les institutions financières internationales suivies du désengagement des Etats de la sous-région à partir des années 80 constituent une date charnière dans l'évolution des sociétés rurales. Cette nouvelle donne a engendré le dépérissement des organismes publics d'encadrement du monde rural et la fin de la figure de l'Etat développeur. Car jusqu'alors, les populations ne s'occupaient pas directement de développement. C'est l'Etat et ses structures appropriées qui en avaient la charge. La faillite de l'Etat providence a créé un vide et a en même temps provoqué l'émergence tous azimuts d'initiatives traditionnellement dévolues à l'Etat.

L'introduction de la problématique du développement dans la migration et son articulation au système solidaire migrant-villageois est un fait institutionnel qui a été surtout propagé par les ONG du Nord. Quelles articulations établir entre migrations et développement et quelles limites opératoires fixer en fonction de l'épargne immigrée disponible et de la pression des demandes villageoises et familiales ?

MIGRATION ET DEVELOPPEMENT : UNE REALITE VILLAGEOISE OU URBAINE ?

On ne peut pas parler de migrants comme une catégorie homogène. La diversité des trajectoires, des expériences vécues dans le pays d'accueil, des motivations de départ, du niveau d'études, de l'origine sociale, résidentielle (villageoise ou citadine) dégage des profils et des types de migrants qui modifient les articulations qu'on peut établir entre migration et développement.

Motivations de départ des migrants

Les causes du départ sont multiples et ne peuvent être réduites seulement à un souci d'entretenir la famille d'appartenance. Il y a à côté des projets collectifs, des projets de réalisations d'objectifs individuels. Certains partent parce qu'ils ont atteint l'âge du mariage et doivent trouver les ressources requises pour constituer la dot. D'autres sont plutôt mus par des stratégies familiales et obéissent à un dispositif migratoire dont ils doivent appliquer la démarche et les contraintes en termes d'itinéraires, de contribution financière à l'effort de reproduction collective et de lieu de chute dans le pays d'accueil. A côté de ces deux types, il y a des migrants qui ont un certain niveau scolaire et qui sont partis non pas pour satisfaire en priorité les demandes familiales, mais pour poursuivre des études etc.. Il convient de distinguer deux grands groupes de migrants en fonction de l'origine géographique et du niveau d'études :

Les migrants « scolarisés » d'origine citadine ou rurale.

Ils réussissent en général mieux leur intégration professionnelle même s'ils n'exercent pas toujours une activité équivalente à leur niveau. Mais leur sort varie en fonction de leur lieu d'origine. En effet,

à activités professionnelles similaires, le migrant rural a plus de problèmes pour parvenir à une autonomie de son projet individuel par rapport aux demandes collectives.

Il a à intégrer la famille élargie de manière plus contraignante dans ses obligations de dépense. Il participe aux opérations collectives de construction d'équipements villageois (mosquées, dispensaires, barrages, etc.) et subit les pressions de la hiérarchie villageoise jusque dans le foyer. Quel que soit son revenu, il arrive difficilement à améliorer son niveau de vie de manière normale.

Un migrant, réparateur d'ascenseur, niveau d'études secondaires, se compare en ces termes aux migrants citadins et à ses collègues français :

« Les migrants qui viennent des centres urbains comme Kayes et Bamako arrivent à faire des projets individuels tandis que les migrants venus de villages doivent prendre en charge la famille élargie. La famille est un poids insupportable. On fait tout pour elle et en retour on n' a rien.

Je me compare à des collègues français à salaires équivalents ils arrivent à finaliser des projets individuels. Je leur ai dit que j'habitais en foyer, ils me prenaient pour un fou. »

Le migrant « scolarisé » d'origine urbaine s'inscrit plutôt dans un projet individuel de réalisation de soi. L'acte migratoire est un élément de ce dispositif. Cela ne veut pas dire qu'il est dispensé de solidarité, mais que la réalisation de soi par la poursuite des études doit le mettre en meilleure posture pour aider sa famille. Souvent cet objectif est contrarié d'abord par les contraintes matérielles du pays d'accueil et par la précarisation de la famille restée au pays.

En dehors de sa famille, il ne participe pas aux caisses de solidarité villageoise. Les associations de ressortissants auxquelles il peut appartenir ne s'occupent pas principalement d'investissements collectifs, mais plutôt de solidarité entre les membres.

En milieu urbain, les infrastructures de base, équipements sanitaires et scolaires, routes, etc. sont considérées comme étant du domaine de l'Etat, tandis qu'en milieu rural, la notion d'investissement collectif prend tout son sens et les initiatives sociales s'effectuent en dehors de toute intervention de l'Etat.

Les migrants non scolarisés

Ils constituent la plus grande partie des migrants. Pris en charge dès leur arrivée par les réseaux villageois, ils en reproduisent les schémas de solidarité sans disposer de marge réelle de manœuvre. Le lieu de résidence dans le pays d'accueil, le foyer où il existe un maillage solidaire dense, obligent les migrants à se plier aux règles de conduite collective. Les associations de base, la communauté de repas 'touché', la délibération collective aux cérémonies religieuses (tabaski, korité, etc.) entretiennent une conscience de solidarité commune auprès de leurs membres qui laisse peu de possibilités à la réalisation de projets individuels.

Par ailleurs, le manque de formation, l'absence d'un tableau comparatif de valeurs qui auraient permis certainement de porter un regard critique sur les pratiques en cours plongent les migrants non scolarisés dans une logique de « devoir moral » contre laquelle ils ne peuvent se soustraire. Un migrant malien explique que le mode de résidence, c'est-à-dire le foyer, les contraint à être solidaires même parfois en dépit du bon sens pour ceux qui disposent de maigres ressources.

LA PROBLEMATIQUE DE LA SOLIDARITE ET DU DEVELOPPEMENT

LE PASSAGE AU DEVELOPPEMENT COMME UN MALENTENDU CULTUREL

L'un des éléments qui rend problématique l'articulation entre migration et développement, c'est le malentendu qui existe à l'origine entre les différents partenaires du développement (villageois, migrants, Etat, ONG, etc.). Quelles que soient la diversité de leurs motivations personnelles, les migrants ont pour objectif de départ de satisfaire les besoins fondamentaux de leurs familles d'appartenance (besoins alimentaires, sanitaires et culturels). C'est pourquoi la construction de mosquées, de dispensaires et l'envoi d'argent pour l'entretien de la famille sont assimilés au développement même. Ce contrat moral entre migrants et villageois sur l'objet de la migration et sur les modes d'expression des solidarités a été établie sur la base de références bien précises portant principalement sur la famille et ses besoins.

Cela correspondait à une période de pénurie (la sécheresse) où les facteurs alimentaires et sanitaire prédominaient sur l'échelle des demandes. Or, on est passé entre temps d'une période de pénurie à une période où les questions alimentaire et sanitaire, même si elles ne sont pas totalement résolues, connaissent un taux de satisfaction non négligeable par rapport au passé. Ce modèle de développement qu'on peut qualifier de **reproductif** ou de **consomériste** parce que centré sur la satisfaction des demandes de base est battue en brèche dès lors qu'il faut passer maintenant au stade productif. Cette mutation, sous-jacente à l'évolution des besoins des villages et des associations de base, marque un décalage entre les conceptions de la solidarité entre villageois et migrants. Les premiers manifestent des exigences de développement à travers les associations de base, les seconds restent figés à la dimension consumériste et ostentatoire de la solidarité avec la difficulté de penser le développement en dehors du cadre familial.

Ce décalage de conception entre villageois et migrants est aussi le produit du travail que les partenaires institutionnels, notamment les ONG, ont effectué au niveau des associations de base leur faisant ainsi changer d'orientation par l'introduction de l'élément développement. Lequel consiste en la mise en œuvre organisée d'initiatives dont le champ et les effets dépassent la famille et s'inscrivent dans des ensembles élargis et impersonnels comme, la commune, la région, la zone, etc.

Le conflit est moins dans l'usage du même vocable (développement) que dans les termes de référence du contrat moral de départ. Pourquoi sont-ils partis ? Est-ce pour développer leur village, leurs communautés rurales ou pour subvenir aux besoins de leurs familles ? Dans aucun des entretiens que nous avons eus avec les migrants, il n'a été mentionné pour les motivations de départ : le développement du village, de la communauté rurale. Les motivations sont d'ordre familial et personnel.

Un des responsables du Réseau Fouta montre la distance qui sépare les associations de base et les migrants :

« Ici les migrants ont directement des rapports avec leurs familles, mais pas avec les organisations de base. Ils n'ont pas confiance en elles. Les migrants ne s'occupent que de leurs familles et ils ne s'intéressent pas aux activités de développement. Ils construisent de belles mosquées, mais ne s'investissent pas dans les activités qui génèrent des ressources, des emplois ».

En Mauritanie, dans le Guidimakha, on souligne les mêmes difficultés des migrants à passer au développement. A Bouilly, ils ont mis un fond de crédit de 20 000FF pour empêcher les commerçants de spéculer sur les prix des denrées de première nécessité.

A Kalinioro, à part la banque de céréales, les migrants n'ont pas cherché à s'inscrire dans les dynamiques de développement locales. Il faut admettre dans les facteurs explicatifs, l'apparition de plus en plus grande chez les migrants de l'esprit de ménage.

Leurs conditions de migrants les inscrivent, d'une certaine façon, dans un processus d'occidentalisation dont les effets ne doivent pas être négligés dans l'évaluation des conduites. S'il est vrai qu'en France, les migrants adoptent un repli identitaire qui est aussi la conséquence de leur marginalisation, il est un fait courant qu'ils reprennent à leur compte, dans leurs sociétés d'origine, un certain nombre d'éléments du répertoire culturel du pays d'accueil. C'est une façon aussi de se valoriser auprès de ceux qui sont partis.

La dissociation de la grande famille du ménage et l'installation de ce dernier en ville, l'investissement de plus en plus important dans les secteurs de l'immobilier urbain sont autant de façons de se démarquer du village et de ses nouvelles dynamiques, lesquelles se structurent à partir d'un système partenarial de plus en plus complexe qui les disqualifie ou leur fait jouer un rôle de moindre importance.

Le concept de développement renvoie à une réalité particulière. Il se construit sur la base d'un schème de solidarité naturelle entre migrant et villageois à partir de l'espace rural et du village en particulier. Or les mutations qui s'opèrent avec l'apparition du ménage et de nouvelles opportunités de rentabilisation de l'épargne font du milieu urbain un lieu possible de réalisation de soi qui pourrait être une alternative à l'émigration. Le village tel qu'il se définit et se développe, tant en termes de dépendance vis-à-vis des partenaires institutionnels du Nord que dans ses rapports avec les migrants, ne permet pas à ces derniers de se réinsérer socialement et économiquement au prorata de leurs contributions au système solidaire. Les migrants ont le sentiment que leurs apports financiers au mieux être du village ne leur confèrent pas en retour une place adéquate. La ville représente un espace de renégociation de leurs positions dans la société.

Par ailleurs, beaucoup de migrants de plus de quarante ans appréhendent le retour à cause de la faiblesse de leurs réalisations personnelles au pays. En conséquence, ils veulent s'occuper de leurs projets individuels dans une perspective de retour au pays. Et nombreux sont ceux qui croient que la ville constitue l'endroit idéal pour poursuivre la réalisation matérielle de soi.

A cause de la pression des demandes familiales, le retour des migrants est souvent difficile s'il s'effectue avant la retraite ou si ces derniers ne bénéficient pas d'un appui financier d'origine institutionnelle. Ceux qui réussissent le mieux, sont ceux qui ont construit un projet de retour avec l'appui d'un organisme qualifié.

Plusieurs cas étayaient cela :

- Le cas de A.M.S., ancien migrant âgé maintenant de 66 ans est rentré à Ndoum (Sénégal) en 1978 pour des raisons familiales. Ne s'étant pas préparé à cette éventualité, il vit dans des conditions difficiles en dépit du fait qu'il bénéficie d'un travail. N'ayant pas une famille personnelle en charge, la famille élargie s'est déchargée entièrement sur lui. Et il n'arrive pas à s'en sortir.
- M.O.S., retraité, âgé de 70 ans, ayant travaillé en Allemagne comme cuisinier pour le compte de l'armée française, est rentré dans son village du Fouta en 1995 et en est devenu le chef de village à la suite de la mort de son frère. Il a parfaitement réussi sa réinsertion. Il bénéficie d'une retraite confortable et d'une position de pouvoir (village de Sall-Sallbé).
- R.D., 20 ans, mariée à un villageois ancienne migrante est retournée au pays après avoir bénéficié d'une formation préalable en France dans le domaine de la couture. Son projet d'ouverture d'une entreprise de couture à son village (village de Ngouye, Sénégal) a été financé par l'OMI et accompagné par le GRDR.
- Un membre de l'Association Bada (Jeunes), habitant dans un foyer de Montreuil, montre l'étroitesse de la marge de manœuvre dont disposent les migrants. *« On arrive à faire des économies mais pas assez pour financer des projets. Cette petite économie nous permet de financer nos voyages au pays. Si on veut faire un projet, on est obligé de diminuer la part de la famille et cela est mal perçu ».*

La diminution des envois d'argent pour l'entretien de la famille engendre un coût moral qu'aucun des migrants ne peut supporter sans préjudices et sans une sortie du système de solidarité villageoise. Les tentations sont pourtant grandes. Il existe au sein de l'Association des ressortissants de Bounkoumtinti (cercle de Kayes - Foyer de Bara à Montreuil) des membres qui refusent de s'acquitter de leurs cotisations pour soutenir des projets collectifs au village. Ils estiment que les parts de solidarité grandissantes les mettent dans une situation financière intenable. Le sujet concernant ces dissidents de la solidarité reste encore tabou. Mais il n'en demeure pas moins un signe non négligeable de la remise en question de l'automatisme du système solidaire entre villageois et migrants. Si de manière générale les migrants estiment que le poids des échanges financiers est insupportable, à côté de ceux qui se vouent à la fatalité du devoir moral, existent des individus qui pensent qu'il faut tendre vers une évolution du système solidaire. Autrement dit, l'envoi d'argent pour l'entretien de la famille doit servir en partie à financer des activités qui rendraient à terme les villageois moins dépendants de l'argent extérieur.

S.M., migrant de 36 ans en situation irrégulière depuis son arrivée en France il y a 7 ans, est représentatif du profil du migrant des années 1990. Ses charges familiales étaient estimées au Mali à 75 000 F CFA (750 FF). Une fois arrivé en France, elles sont passées de 1 000 FF dans un premier temps, à 2 000 FF répartis entre la grande famille restée au village et la famille restreinte à Bamako. Ce processus de différenciation de la famille multiplie les charges sans que la situation financière du migrant ne s'améliore.

« J'ai envie de créer une activité dans la famille pour diminuer mes charges personnelles. J'envisage d'acheter un congélateur pour que ma femme puisse fabriquer des glaces et les vendre ».

Le développement de telles initiatives est lié à l'incertitude des conditions de séjour du migrant qui ne sait pas de quoi demain sera fait. Sa situation professionnelle précaire fait qu'il cherche des alternances parmi lesquelles l'application d'un mode de contrôle indirect de l'emploi des ressources affectées aux familles d'origine. En effet, certains migrants évitent d'envoyer des sommes importantes au village, ils préfèrent recourir à des intermédiaires commerçants auprès de qui ils passent commande pour la fourniture des produits de base (riz, sucre, huile, etc.). Le reste est mis à la disposition du correspondant sous forme d'espèces pour les dépenses courantes.

Une enquête menée en 1996 auprès des banques maliennes estime le montant approximatif des transferts des migrants à 276 717 millions de FF en 1995. La même année, on peut observer à partir de la balance des paiements du Sénégal que les transferts de fonds du côté sénégalais provenant des migrants est de 43 168 millions de F CFA. Ces chiffres sont naturellement en deçà de la réalité en matière de transfert de revenus, si l'on tient compte d'autres modes de recours plus informels. Par ailleurs, l'étude CIMADE-EUROPACT montre, avec quelques réserves, que le "solde moyen ressources/dépenses des immigrés maliens et sénégalais est de 37 % des ressources moyennes totales des ménages. Ce qui représenterait trois fois le taux moyen d'épargne en France en 1996". En outre, il est montré que 75 % des migrants possèdent un compte-épargne et que 94 % de ces comptes sont domiciliés dans des banques françaises et seulement 6 % dans des banques étrangères ou sénégalaises.

LA MINORATION DU FACTEUR MIGRANT

L'évolution de l'économie villageoise et son inscription dans un espace multipartenarial a modifié l'axe migrant-villageois à partir duquel se réalisaient naguère les projets collectifs. Les migrants sont intégrés dans le nouveau dispositif de coopération comme un élément parmi d'autres du système des acteurs. Ce qui remet en cause ou relativise les relations de pouvoir qu'ils peuvent établir avec les villageois. La dépréciation des migrants passe par une remise en question de la migration comme facteur de développement.

Elle est due à plusieurs facteurs :

- la « saignée » démographique des villages et la raréfaction des actifs jeunes. Dans la plupart des villages du Mali et du Sénégal, mais aussi de la Mauritanie (surtout chez les Soninké), la structure démographique est dominée par les personnes âgées, les enfants et les jeunes femmes. Les jeunes hommes sont dans leur presque totalité à l'étranger ou en voie de partir. Ce qui entraîne naturellement des incidences sur la viabilité des projets de développement à défaut de main d'oeuvre disponible.
- l'avènement d'un multipartenariat et l'autonomie relative des villageois dans la conception et la gestion des projets ont ouvert un autre champ des possibles qui pondère la prééminence du rôle des migrants
- l'incidence matrimoniale de la migration crée un vide dans les familles. En effet, la plupart des épouses restent deux, trois voire sept ans parfois sans aucun contact avec leurs époux. Cela va même jusqu'à l'absence totale de nouvelles, condamnant la famille dans une attente et une fragilité durables. Ce qui compromet à terme l'éducation des enfants. Une jeune femme de migrant dont le mari vit au Gabon et dont elle n'a pas de nouvelles depuis trois ans déclare : *« L'important ce n'est pas l'envoi d'argent, mais le fait qu'il vienne régulièrement, qu'il rentre s'il le faut, même s'il n'a plus rien. Si j'avais à refaire cela je ne me serai pas mariée avec un migrant, mais avec quelqu'un qui reste au pays ou qui part pour une courte durée de 3 à 4 mois »*. Ce sentiment est généralement partagé par les femmes des migrants dont les conjoints observent des durées de séjour prolongées à l'extérieur. Cette situation a engendré une dépréciation du migrant en matière matrimoniale et la remise en cause de ce qui est considéré comme étant son pouvoir attractif : c'est-à-dire l'argent. Ces absences prolongées dues la plupart du temps à des difficultés d'ordre matériel ou à des conditions légales de séjour affectent plus les migrants d'Afrique que d'Europe.

La dépréciation du phénomène migratoire passe aussi par une disqualification des migrants. En effet, ils ont une influence limitée au niveau des associations villageoises et intervillageoises dont ils cofinancent pourtant les activités. Ils sont peu représentés au niveau des comités directeurs de celles-ci et parfois sont en dehors des instances décisionnaires. La disqualification ne porte pas seulement sur l'exclusion des migrants des instances représentatives, mais elle peut aller même jusqu'à la non sollicitation des migrants pour la réalisation des projets de développement. Par exemple, à Sobé Koussané (Kayes), tout le dispositif de développement a été élaboré et mis en œuvre sans le concours des migrants.

Par ailleurs, si la migration a été ressentie comme une nécessité pour la survie des villages, de plus en plus apparaissent les effets pervers voire contre-productifs. Le cas de la Mauritanie est révélateur.

L'autonomie des villageois présente une forme préjudiciable à la bonne synergie de l'axe villageois-migrants, en l'occurrence la recherche et le développement d'un partenariat extérieur en dehors des réseaux traditionnels de solidarité qui excluraient de fait les migrants. Par exemple, le jumelage de Kothiari (Sénégal) avec le village de Morvel dans l'Indre, la réalisation d'ouvrages par ce dernier au titre de la coopération entre les deux entités se sont effectués en dehors des migrants et de leur association de ressortissants. Cette disqualification de plus en plus grande des migrants dans les initiatives villageoises ne peut être que contre-productive à terme pour le village. Même si en effet les villageois disposent sur le terrain d'un encadrement institutionnel, notamment les ONG de développement, il n'en demeure pas moins que les liens solidaires qui les unissent aux migrants restent le socle fondamental de soutien sans lequel aucune famille ne pourrait de manière durable survivre.

Le développement villageois pourra-t-il s'opérer sur la base d'un dépassement du fait migrant ?

Le pouvoir contesté des migrants

La sécheresse a laissé dans les rapports entre migrants et villageois des séquelles qui apparaissent pleinement aujourd'hui. Si pendant les années noires, l'appel aux migrants était une nécessité, le maintien par la suite de la dépendance des villages par rapport aux migrants s'est traduit par une perte de dynamisme des populations locales. Pour satisfaire les besoins de base, l'habitude a été prise de faire appel aux migrants. *"Le mental a été marqué"*. Les migrants se sont alors construits une *"mentalité de bienfaiteur et de décideurs de ce qui est bon pour les villages"*.

Le pouvoir des migrants se manifeste puissamment dans de nombreux domaines de la vie quotidienne. *"Pour le maintenir, ils ont recours à des contraintes inacceptables : refus de transférer la propriété d'équipements qu'ils ont financés (par exemple des réseaux hydrauliques villageois), refus d'accès à la maternité ou à l'école aux enfants de migrants qui n'ont pas accepté de cotiser pour leur construction (bien que ces édifices relèvent désormais des compétences communales), volonté de contrôler l'information qui sort du village (par exemple, ce sont les migrants qui informent des décès ici et ailleurs grâce à la qualité du réseau de communication en France).*

Ces comportements génèrent de lourds conflits dans les villages qui tournent parfois dangereusement, jusqu'à la violence physique".

Le pouvoir des migrants se manifeste aussi dans l'alimentation des conflits entre familles qu'ils contribuent à entretenir.

Exemple de conflits entretenus par les migrants :

Lorsque deux familles en conflit portent leur différend devant le juge, elles font souvent appel au concours de leurs membres émigrés pour financer les procédures, s'allier les agents de la justice ou des personnalités.... Le financement des émigrés, outre qu'il entretient le conflit, coûte très cher (plusieurs millions FCFA), encourage la corruption et n'a d'autres résultats que de transférer de l'argent vers les fonctionnaires, les magistrats éventuellement, les notables que chaque famille cherche à gagner à sa cause.

Le pouvoir des migrants est contesté aujourd'hui dans la région du fleuve avec l'émergence de responsables d'organisations villageoises et d'élus locaux qui ont la volonté de prendre en main l'avenir de leur terroir en s'appuyant sur les populations qu'ils représentent. Ces responsables souhaitent maintenir des relations étroites avec les émigrés installés en France mais sans être sous leur dépendance.

L'autonomie des villageois par rapport aux migrants est liée aussi à l'apparition du concept de développement local comme mode opératoire en milieu rural qui présuppose l'existence d'un multipartenariat et des relations d'extériorité. L'axe migrants/villageois, fonctionnant sur le registre de "l'économie affective", ne peut bien entendu se déployer en dehors de l'espace de la parenté et de l'interconnaissance.

Le développement local souligne les limites de l'économie affective et propose des modalités de l'action collective qui ne prennent plus la parenté comme facteur déterminant de l'expression des solidarités.

Les Assises Nationales de la Coopération et de la Solidarité qui se sont déroulées en 1998 ont montré tant au niveau régional que national la disqualification du fait migrant. D'ailleurs, dans la Région Nord Pas-de-Calais à Lille, les associations de migrants n'ont pas été conviées à participer aux travaux. Par ailleurs, l'idée communément répandue suivant laquelle il existerait une corrélation entre migration et développement n'est pas toujours soutenable. En Mauritanie où les réalités communautaires sont réelles, ce ne sont pas les communautés migrantes qui sont les plus dynamiques (les Soninkés et les

Halpulaar). C'est plutôt les Maures noirs, les Haratine, pourtant communauté pauvre, qui déploient le plus d'ingéniosité et de qualité organisationnelle. Ils constituent des fonds communautaires en dépit des faibles moyens dont ils disposent et raisonnent en termes de globalité. Ce qui serait moins le cas des Halpulaar et des Soninké qui restent encore confinés dans la conception du village comme espace privilégié d'investissement et de développement.

Autre effet pervers de la migration, c'est que les migrants surtout les jeunes Soninké scolarisés abandonnent l'école tôt pour partir, tandis que les jeunes Maures restent et poursuivent leurs études et occupent plus tard des postes de responsabilité. Ce qui leur confère un pouvoir administratif notoire par rapport aux communautés migrantes.

Des relations financières tendues entre migrants et villageois

C'est dans le contexte social dégradé que les migrants apportent des fonds pour financer le développement des villages.

Les migrants, des bailleurs de fonds sans originalité particulière

L'appui des migrants à leur village d'origine s'exprime quasi exclusivement sous forme d'investissement. Malgré leurs relations privilégiées avec les villages, ils ont une approche du développement plus conventionnelle que celle de nombreux opérateurs d'appui, techniques ou financiers. Ils interviennent peu ou pas en soutien à la mise en place de systèmes de formation, pour l'organisation de mutuelles de santé ou pour consolider des circuits de commercialisation. Ils sont en retrait par rapport aux ONG (et autres organisations d'appui au développement) qui soutiennent aujourd'hui la promotion féminine, le développement institutionnel et la consolidation d'organisations citoyennes, la réalisation d'études techniques préalables...

Les liens particuliers que les migrants ont avec les villageois n'ont pas conduit à la recherche de relations originales. Ils fonctionnent essentiellement sur le registre de l'assistance, instaurant ainsi une logique de dépendance des villageois à leur égard. Les procédures et conditionnalités qu'ils exigent pour apporter leur financement sont identiques à celles utilisées par les autres bailleurs de fonds. Ainsi demandent-ils parfois aujourd'hui un cofinancement aux villageois en contrepartie des fonds qu'ils envoient.

En définitive, les migrants agissent comme de nombreux bailleurs de fonds qui œuvrent avec une motivation de solidarité. Ils financent du "visualisable" sans trop se préoccuper de la prise en charge des coûts récurrents et des achats dits de première nécessité (médicaments, fournitures scolaires, etc.)

Les migrants, des bailleurs de fonds « privés » de moyens de contrôle

Les énormes efforts financiers consentis par les migrants, non seulement n'ont pas suscité la dynamique de développement escomptée dans les villages mais ont de surcroît provoqué une méfiance envers les villageois. La question de l'affectation et de la justification des fonds envoyés est récurrente et conflictuelle.

Tout fonctionne comme si les migrants étaient captifs de la situation qu'ils ont en partie contribué à créer. Une ONG peut toujours suspendre, voire arrêter un financement faute d'obtenir une justification claire sur l'emploi des fonds versés. Les migrants quant à eux sont dépourvus de tous moyens de pression, sauf à pénaliser leur propre famille.

Entre migrants et villageois, on peut parler de "solidarité conflictuelle". Les migrants sont pris dans un piège dont ils ne peuvent sortir. Ils continuent d'envoyer de l'argent, plus parfois par devoir que par volonté de soutenir le développement. Les villageois peuvent détourner sans risque les envois des migrants à usage collectif. C'est par dizaines de millions de F CFA que dans bien des villages on peut compter les fonds qui n'ont pas été affectés à l'objet pour lequel ils avaient été réunis.

**DE L'ACCOMPAGNEMENT
APPUI
A L'ACCOMPAGNEMENT
SERVICE**

Quelle posture institutionnelle pour le GRDR ?

POSTURE INSTITUTIONNELLE DU GRDR

Il faut entendre par posture institutionnelle, la manière dont une structure valorise ses potentialités (savoir, savoir faire, acquis empiriques et théoriques, réseaux, ressources diverses, etc.) se positionne et négocie avec ses partenaires en vue de faire advenir ses objectifs. C'est par cette posture qu'elle peut arriver à juguler la concurrence institutionnelle et à fonder une légitimité d'action au niveau des populations.

La posture institutionnelle du GRDR face à la migration et aux acteurs du développement loin d'être figée a beaucoup évolué dans le temps. Elle renvoie à des figures du GRDR conditionnées par l'évolution de la politique de migration en France et par la conjoncture économique et politique qui prévaut au Mali, au Sénégal et en Mauritanie.

LA POSTURE DE TERRAIN OU LE MILITANTISME PAR LA BASE

Dans les années soixante-dix le GRDR a mis en oeuvre un dispositif de formation professionnelle des migrants dans une perspective de retour au pays. Cela s'inscrivait dans une volonté politique d'arrêt des flux migratoires et de fixation des populations migrantes dans leur pays d'origine. Cette figure **basique** renvoie à un travail de terrain (une présence plus grande dans les foyers), un accompagnement de type empirique (ferme d'Ecoubly) où les migrants disposaient d'une opportunité de mise en pratique de leurs acquis formationnels. Cette démarche reposait également sur la sensibilisation des intéressés qui était une forme de prise en charge des migrants non pas seulement à partir du facteur travail mais aussi de leurs conditions et positions dans le système économique et social par le biais de la sensibilisation. Cette période correspondait à une époque ou à côté des structures « tiers-mondistes » de développement, il y avait d'autres structures associatives, syndicales, humanitaires qui intervenaient auprès des migrants sous la thématique centrale de la sensibilisation. Derrière ce mot, il y avait une dimension militante qui introduisait un aspect « politique » dans l'action d'accompagnement. La migration était perçue par ces partenaires comme un moment pour le travailleur africain de prendre conscience de sa situation d'« exploités » et d'acquérir les outils idéologiques de son émancipation pour produire du changement dans son pays d'origine.

Le GRDR intervenait dans ce contexte particulier où le migrant n'était pas seulement perçu comme travailleur mais aussi comme militant. Cette conjonction de facteurs a produit un type de migrants qui avaient certes acquis un savoir faire dans le domaine agricole mais qui également bénéficiaient d'une conscience politique significative. Par exemple, les membres du groupe Samakidi-Koura fondateurs d'un périmètre irrigué et d'un village du même nom au Mali sont tous d'anciens migrants qui ont décidé, après quinze ans de séjour en France et une vie syndicale active, de retourner au pays à partir d'un projet collectif élaboré en France avec l'appui du GRDR.

DE LA POSTURE ELARGIE AU DEVELOPPEMENT LOCAL

La rupture avec cette phase intervient le droit d'association accordé aux étrangers en 1981. La montée en puissance du phénomène associatif en milieu africain due à cette mesure de libéralisation a engendré une rupture avec la figure basique des débuts. Le GRDR s'est lancé dans la formation de cadres associatifs et l'appui des projets collectifs de développement dans les pays d'origine. Cet engagement sur le terrain africain, au lieu de contribuer à inscrire de manière pérenne les migrants et les villageois dans le même continuum, a fini par opposer les deux protagonistes en des termes qui peuvent hypothéquer le passage au développement dans les villages.

Le GRDR a rompu avec l'axe migrant-villageois et a cherché à se repositionner par rapport à l'évolution politique des pays d'origine et d'accueil et par rapport aux mutations institutionnelles qui s'opèrent.

La politique de décentralisation au Mali, en Mauritanie et au Sénégal a joué un rôle dans le repositionnement du GRDR de deux manières :

- La déterritorialisation de l'action de développement intègre le village dans des dynamiques nouvelles où l'important c'est l'intégration du projet endogène dans un ensemble plus large comme la zone. Dès lors, le développement n'est plus perçu comme le produit d'une coopération migrants/villageois au sein d'un espace donné, le village, mais comme le résultat d'une coopération élargie entre un ensemble de villages ayant une communauté de problèmes et des collectivités locales ou des partenaires institutionnels dans le but de coordonner, de rationaliser et de finaliser des projets collectifs.
- La décentralisation et l'avènement de nouveaux partenaires dans le champ du développement comme les communes, les communautés rurales et les régions deviennent de nouveaux interlocuteurs privilégiés des partenaires extérieurs. Le séminaire sous régional organisé par le GRDR en janvier dernier portant sur le thème "Migrations Internationales et Développement local" ainsi que les travaux du trentième anniversaire du GRDR constituent une étape décisive de rupture avec le paradigme ancien du développement. Il est dit clairement dans les mutations organisationnelles préconisées que l'avènement de la décentralisation fait des communes et des régions "des relais essentiels d'impulsion du développement local" et que par conséquent le village n'apparaît plus comme un espace pertinent d'impulsion des dynamiques développementales. Ce qui entraîne des réserves et des inquiétudes auprès des populations et de leurs structures d'appartenance.

Le recentrage du GRDR autour du développement local est problématique à plusieurs titres même s'il correspond à une évolution déjà amorcée par les institutions nationales (les Etats en l'occurrence par le biais de la décentralisation). D'abord ce changement de registre partenarial substitue le développement local à "l'Appui aux initiatives de base" et déporte le dispositif développemental dans un champ plus institutionnel en dehors du contrôle direct des acteurs de base. La question que se posent les villageois porte sur le rôle que le nouveau "contrat-développement" va accorder aux associations de base, sur le risque que les communes, du fait de leur situation de précarité, ne détournent les mannes financières à des fins d'équipements qui n'entrent pas dans les objectifs effectifs des associations de base. C'est en Mauritanie que ces réserves sont les plus exacerbées. Les communes sont dépourvues de cadres compétents et phagocytent par conséquent les niches de compétences que les associations de base ont constituées sur une longue période grâce à l'aide de partenaires du développement.

A cet égard, bon nombre d'anciens migrants ou de villageois formés par le GRDR ont rejoint la direction des communes comme maires ou comme conseillers parfois même comme députés et ont abandonné le terrain associatif dont ils se servent comme base électorale. Un autre facteur d'érosion qui lamine les associations est l'émigration elle-même. Par exemple, au Mali dans la commune rurale de Kolibiné, les responsables de l'Organisation Rurale pour le Développement Intégré de Kolibiné déplorent que tous les efforts déployés pour la formation dans des domaines indispensables au développement local sont rudement hypothéqués par des départs importants des bénéficiaires en direction de l'Europe et des Etats Unis d'Amérique. Cela peut se comprendre par l'inaptitude des associations et des projets de développement à intégrer les jeunes et à les fixer dans des emplois durables avec des opportunités de rémunération. Outre ces problèmes, les associations redoutent une confusion d'intérêts avec les communes parce qu'elles considèrent que les maires restent encore sous la tutelle des préfets malgré les prérogatives que leur confère la décentralisation.

Le monde institutionnel, y compris le GRDR, pense que l'émergence de formes sociales organisées comme les unions locales, les fédérations d'associations, les ententes villageoises sont les manifestations concrètes d'un engouement pour le développement local. Quelques légitimes que puissent être ces a priori positifs qui considèrent ces structures comme une volonté de dépassement du cadre villageois, il n'en demeure pas moins que ce dernier reste l'espace légitime d'un contrat solidaire entre villageois et migrants dont les maîtres mots demeurent parenté, famille, village, solidarité. Et d'ailleurs si l'on considère les motivations de départ des migrants, elles recèlent dans leur quasi-totalité la volonté d'aider la famille, le village. Ils ne parlent pas de communes ou de régions qui demeurent des notions désincarnées. Les difficultés d'identification et d'appropriation de

ces catégories administratives sont liées d'abord à la contre-productivité des Etats et à leur disqualification comme développeur. La méfiance des populations se fonde sur une absence régulière d'Etat en ce qui concerne les réalisations d'utilité publique.

L'exemple de Koniakary est révélateur de ce phénomène : un ancien migrant traduit la représentation que les habitants s'en font :

« L'Etat malien n'a rien fait à Koniakari. Tout ce que vous voyez ici, c'est les gens d'ici qui l'ont fait. Il y a une route de 69 kilomètres jusqu'à Kayes qui a près de cent ans qui n'a jamais été refait. Il y a une école depuis 1920. C'était construit en banco. Depuis ce sont les populations qui construisent et font le tout. Ce sont les migrants et villageois qui ont tout construit : le dispensaire, l'école, le Centre de santé communautaire (CESCOM), le Centre d'état civil, la maternité. L'Etat n'est présent que par l'intermédiaire du bureau de poste ».

L'avènement de structures supra-villageoises, outre le fait qu'il tente de reformater un nouvel espace partenarial à la dimension des exigences institutionnelles, rend plus problématique les rapports entre villageois et migrants. En effet, il intervient à un moment où ces derniers disposent d'un moindre potentiel d'investissement du fait de la dégradation continue de leurs conditions économiques et de ses incidences sur leur pouvoir de solidarité. Le développement local mal introduit peut fragiliser les migrants voire les marginaliser par rapport à un processus de développement dont ils ont été largement les promoteurs de départ. L'implication du GRDR dans cette nouvelle dynamique est à considérer sous l'angle d'un besoin de renouvellement d'idéaux qui ne sont plus de mise de nos jours.

FONCTIONS ET DYSFONCTIONS INSTITUTIONNELLES

Historiquement l'action du GRDR reste liée à l'immigration. Dans quelle mesure pourrait-il changer d'objet ou multiplier ses sites d'intervention dans des secteurs divers comme l'insertion sociale ou le développement local sans remettre en question ses rapports avec les migrants ou entrer en concurrence avec d'autres institutions dont l'identité d'action en ces domaines est effectivement reconnue. Une des difficultés du GRDR est la dispersion et la multiplicité des champs d'action. Le premier problème évoqué, à cet égard, est la dualité entre le GRDR Afrique et le GRDR France tant dans la différence d'objets que dans la coordination des actions, le GRDR Afrique est confronté à des problèmes classiques de sous-développement, le siège français à ceux relatifs à la migration qui se posent en terme d'intégration, de retour.

Le GRDR Afrique : valoriser les décisions locales

Cette différence d'objets influe sur le système d'actions du GRDR puisque les 2/3 de ses interventions portent sur l'Afrique et seulement 1/3 sur la France. Comment expliquer cette différence et peut-elle engendrer un effet sur le mode de structuration interne, la chaîne de commandement, la circulation de l'information et sur les centres décisionnaires. Il arrive que des besoins d'accompagnement de migrants soient formulés depuis Paris à des cellules du GRDR en Afrique et que celles-ci ne puissent pas les prendre en charge parce qu'elles sont orientées dans des actions autres qui ne leur donnent pas le temps de s'en occuper. On note un décalage entre le GRDR France et le GRDR Afrique par la différence de réalités de terrain, de contraintes contextuelles. Les recommandations de Paris ne sont pas toujours exécutables sur le terrain parce qu'elles ne sont peut-être pas éclairées en amont par des informations basiques. Lorsque Paris demande, par exemple, sous l'égide des migrants, l'aménagement d'un barrage dans le Boundou, et que la cellule de Bakel s'en charge, elle s'aperçoit que cette initiative institutionnelle ne correspond pas à une demande locale. Cela est révélateur d'un problème de coordination et de documentation de la décision qui reflète aussi le décalage entre migrants et villageois. C'est un problème réel qui se traduit en relations de pouvoir entre les partenaires du nord et ceux du sud. La ligne de démarcation est nette. Il y a une parenté de conduites entre d'une part le GRDR France et les migrants, d'autre part le GRDR Afrique et les villageois.

Un responsable d'une structure intervillageoise (région de Kayes) fait remarquer à ce propos :
« *Le problème avec les migrants, c'est qu'ils investissent et vous dictent les décisions. Si vous n'êtes pas d'accord ils arrêtent. La participation des migrants nous pose problème. Ils manifestent un manque de confiance envers nous. On leur envoie des rapports d'activités : ils ne nous comprennent pas toujours. On a souvent des conflits avec eux. D'ailleurs, pour le financement nous passons toujours par les autorités du village* ».

Ce point de vue n'est pas loin de celui du GRDR Afrique qui manifeste une certaine prudence envers les demandes des migrants qu'il estime parfois décalées avec les réalités de terrain. En outre, les modalités de transmission des informations entre les deux entités sont vécues sur le registre des relations de pouvoir tant par les migrants que par les cellules – ces dernières assimilant certaines demandes insistantes du GRDR à des instructions.

Il y a une crise du principe de hiérarchie qui remet en cause la cohérence de la structure. L'idée même de concevoir une institution entre deux espaces, sans pour autant intégrer les transformations structurelles et culturelles nécessaires fragilise la démarche directoriale. Le schéma mental qui conduit à penser la dualité ou la multiplicité des réalités de terrain en termes de globalité génère des malentendus qui peuvent aller jusqu'à la rupture. Le cas du responsable de la cellule de Mauritanie, en difficulté permanente avec les autorités locales à Sélibabi, montre la difficulté de vouloir adopter un mode d'action uniforme. En Mauritanie, la question communautaire est incontournable. Le fait de vouloir les traiter avec la même méthode, peut être contre-productive, d'autant plus que les Soninkés, les Halpulaar ou les Maures ont des modes d'inscription dans l'espace, des modes de participation, des niveaux d'intégration à la vie nationale totalement différente qu'il convient nécessairement de prendre en compte. Le principe d'équité ou d'égalité qui est un fait culturel gravé dans les institutions françaises peut conduire à une uniformité de la pratique. Or le principe opératoire n'est pas d'appliquer la même méthode partout par souci d'équité, mais de faire ce que les gens attendent de nous en fonction des ressources disponibles. Le contexte mauritanien oblige les partenaires institutionnels à intégrer dans leur système d'action le facteur politique. Comment le gérer pour qu'il n'entache pas l'efficacité de l'action. Telle est la question cruciale qu'il faudra que le GRDR résolve en tenant compte des contraintes sociologiques et culturelles des communautés en question. Une bonne connaissance préalable du milieu humain est indispensable pour éclairer l'action technique.

Les appuis récents du GRDR dans le domaine du développement local (en 1999 et 2000) avec des stratégies différentes suivant les pays montre qu'il est une structure dynamique qui n'applique pas une recette commune. La prise en compte des variations et des contraintes nationales, en même temps qu'elle est révélatrice de son efficacité, constitue un facteur limitant eu égard à ses ressources. Il lui est demandé de revêtir un rôle de développeur, d'entrepreneur, de gestionnaire, d'animateur, de formateur, de conseil, de médiateur etc. Cette multiplication d'attentes de rôles lui pose une difficulté de cohérence et de définition d'une stratégie globale. Par contre, elle lui permet de réagir en fonction des demandes institutionnelles et sociales et d'intervenir dans des domaines de compétences variées en appui à des collectivités locales, des organisations villageoises, et des initiatives entrepreneuriales privées en milieu urbain, outre les domaines traditionnels d'intervention comme le maraîchage, les aménagements hydrauliques, etc.. Nonobstant la multiplicité des sollicitations dont il est l'objet, le GRDR a réussi à mettre sur pied un système d'actions cohérent à travers la construction d'une grille stratégique qui lui permet d'organiser ses interventions.

Il faut noter la faiblesse de la densité relationnelle non pas seulement entre le GRDR France et le GRDR Afrique, mais entre les différentes cellules mêmes - où les échanges restent occasionnels. Chacune de ces cellules demeure territorialisée dans ses pratiques et agit non pas à partir d'un principe directeur commun aux autres, mais d'une démarche particulariste. En outre, étant de droit français, le GRDR a plus de difficulté à intégrer de manière constitutive la dimension multiculturelle dans son système normatif. La tentative de gérer le double espace (Afrique-France) en innovant sur le profil de son personnel par le recrutement d'un animateur itinérant pour l'accompagnement des migrants dans leur mouvement pendulaire entre les deux espaces est une expérience qu'il faut creuser pour maintenir un continuum d'action.

Ce qu'il faut voir par contre, c'est que les cellules sont dans un environnement avec des opportunités d'extériorité qui débordent l'espace GRDR et à la participation desquelles elles peuvent arriver à terme à trouver leurs propres autonomie. La coopération décentralisée, les opportunités qu'offrent les bailleurs de fonds comme la Banque mondiale pour le financement des projets présentés par les acteurs du Sud constituent une des modalités de renouvellement. Faudrait-il alors aller jusqu'à la création de "structures nationales autonomes" avec "des ressources humaines nationales" bénéficiant d'une cession partielle du patrimoine du GRDR avec la participation des migrants ? Les mutations que subissent la migration, le décalage et l'autonomisation des villageois, l'apparition de nouvelles collectivités locales, la désétatisation sont autant de facteurs qui concourent à la nécessité d'un aménagement structurel du GRDR. La reformulation structurelle doit-elle, comme certains l'ont suggérée au cours de notre mission, intégrer la dimension politique c'est-à-dire, concevoir une instance complémentaire, style "comités consultatifs" qui veilleraient à la bonne communication sociale de la structure et lui donneraient des avis critiques sur ses choix et stratégies. Ces aménagements devraient-ils aller jusqu'à l'implication des acteurs locaux (villageois, association de base) dans le comité d'administration du GRDR au même titre que les migrants ainsi qu'une représentation des salariés ? Ceci évoluerait-il vers une autonomie relative vis-à-vis du GRDR ou vers une déconnexion par la formation d'une ONG Sud qui aurait ses propres objectifs d'action tout en gardant des rapports avec le GRDR ?

Ces scénarios ne doivent pas être théoriques ou fondés sur la seule volonté des cellules de mieux s'insérer dans le jeu institutionnel local. Ils doivent tenir compte de deux facteurs :

- d'abord des demandes associatives, communales et communautaires qui à défaut de pouvoir compter sur l'Etat cherchent à l'extérieur des partenaires de substitution. En dépit des difficultés qui peuvent survenir entre villageois et migrants, ces derniers demeurent des alliés incontournables du développement local et villageois.
- La quasi absence d'Etat dans les trois pays, principalement dans les foyers d'émigration comme Kayes, Bakel et le Guidimaka mauritanéen place le GRDR dans une position non seulement de recours pour les populations, mais d'une certaine façon joue le rôle de "l'Etat développeur". Dans le Guidimaka, à Tachotte, à Bouly Yenge, le GRDR est considéré comme l'interlocuteur principal en matière de développement.

Et partout où l'on a été au cours de notre mission l'action du GRDR est jugée comme utile, voire indispensable, même s'il convient de revoir ses modalités d'intervention et les domaines sur lesquels il agit. Ils attendent que le GRDR joue un rôle de « courtier de développement » entre les associations de base et les bailleurs. Un courtage qui est plus de l'ordre de la facilitation et de la prise de contact avec les partenaires en faveur des associations qu'un rôle de « gestionnaire ». Elles souhaitent que les financements extérieurs ainsi que leur gestion soient placées sous la responsabilité directe sans intermédiation. Par ailleurs, si les associations villageoises et intervillageoises manifestent le souci d'une autonomie de gestion financière de leur projet, les associations de migrants par contre souhaitent être mieux impliquées dans le dispositif d'accompagnement mis en œuvre à l'intention des villageois dont ils souhaitent rester les intermédiaires légitimes.

Le GRDR en France : soutenir l'insertion pour aider au développement

L'arrêt officiel de la migration en 1974 et l'institution du regroupement familial ont eu des conséquences structurelles sur les modes d'affectation des ressources disponibles au sein des familles de migrants. Leur ancrage dans la société française a introduit des obligations et des charges incompressibles (frais de scolarité, cotisations sociales diverses, frais d'équipements, charges locatives, etc.) qui limitent la marge de participation à la formation du capital solidaire dévolue aux villages d'origine.

Cette prise en compte de la réalité de la famille restreinte a été principalement le fait des femmes qui cherchent à affranchir dans les limites du supportable leurs budgets familiaux par rapport aux solidarités villageoises.

L'émergence des familles de migrants sur le champ migratoire a non seulement modifié les relations de genre au sein du couples, mais a aussi renforcé l'émancipation des femmes qui, à travers leurs associations, s'organisent pour avoir des droits décisionnaires sur la famille et sur l'utilisation des ressources qui lui sont affectées. On peut dire que la position du mari est plus orientée vers le respect du contrat moral passé avec le village pour la satisfaction des besoins familiaux, et celle des femmes tournée vers la protection sociale et le devenir de la famille en France.

Avec ces changements structurels au sein de la famille migrante se trouvent renforcées d'autres institutions comme le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, le FAS, la DPM qui sont plus habilitées à intervenir en France. De nouvelles problématiques migratoires apparaissent avec le passage de programmes d'actions centrés sur des projets de développement à des programmes plus centrés sur le champ social. L'implication des institutions dans cette nouvelle approche consacre l'avènement de catégories sociales comme les jeunes à travers les programmes comme "Jeunes, villes, emploi" ou "Femmes et développement" qui cherchent à promouvoir les dynamiques migratoires.

Plus globalement, le GRDR ne peut rester en dehors des demandes des migrants, y compris de leurs besoins en matière d'insertion, de formation, et d'assistance à la vieillesse. Comment doit-il organiser cette prise en charge alors que d'autres structures interviennent dans ces domaines déjà en France mais dans un cadre plus large dépassant le champ migratoire ? Au lieu de s'inscrire dans un cadre national, le GRDR peut en sélectionner le volet migratoire en faisant prévaloir son expertise et son capital expérimental.

Deux axes d'orientation méritent d'être (ré)investis :

- *Migration et insertion*

A cet égard le passage des foyers en résidence sociale est une préoccupation majeure des migrants parce que cela remet en cause, la communauté de vie et le lien social. Ce qui est le plus à redouter ce n'est pas le changement de statut juridique du foyer, mais le passage en appartement contre lequel beaucoup de migrants s'insurgent. Le GRDR doit développer un conseil pour une aide à la décision afin de contribuer à une meilleure intégration des migrants par le logement ;

- *Migration, citoyenneté, jeunesse*

Un vaste champ d'initiatives, de dynamiques associatives mais aussi de demandes sociales s'est ouvert avec l'émergence des jeunes dits improprement de la « deuxième génération ». Ce phénomène souligne deux données :

* le déplacement des pôles d'intégration migratoires du foyer à la cité qui traduit d'abord un changement socio-culturel profond : le village n'est plus le modèle de référence exclusif du *monde migrant*, mais la cité, le monde migrant étant entendu ici comme l'ensemble des individus partageant une culture commune avec les migrants. Ce glissement a un impact sur le lien solidaire qui relie migrants et villageois par le biais de la progéniture. Les jeunes issus de la migration disposent en effet de références culturelles autres que celles de leurs parents et ont une propension à s'investir dans de nouveaux espaces de sociabilité plus centrées dans ce qu'il est convenu d'appeler dorénavant les « cultures urbaines ».

* l'expression de demandes plus liées à la citoyenneté, aux droits, au pouvoir d'achat, à l'accès à l'emploi, à l'échec scolaire, à l'insertion, etc. prend le dessus sur les modes classiques de solidarité avec le village d'origine, même si des initiatives sont prises dans les cités pour renouer le lien solidaire avec le village.

Face à ces évolutions, le GRDR doit réagir en se redéployant non seulement dans les foyers, mais aussi et surtout dans les cités en collaboration avec des partenaires de terrain que sont les associations de quartier, les organismes sociaux et culturels, les municipalités, le FAS, les ministères de tutelle. Le GRDR, à cet effet, ne doit pas faire de l'insertion au sens classique du terme, car d'autres structures

s'y sont engagées de manière durable. Il doit chercher à travailler sur l'axe *migrants-jeunes-citoyenneté, migrants-femmes-développement* à travers l'accompagnement de projets dont l'objectif est d'œuvrer à une meilleure inscription des migrants et de leurs familles à la vie locale et à une mise en relation structurée entre ces initiatives et les villageois. Le passage du foyer à la cité nécessite donc un redéploiement du GRDR en direction de la migration qui doit s'orienter vers une réhabilitation qualitative des aînés comme le soutiennent certains institutionnels au cours de notre mission.

Celle-ci pourrait consister à valoriser l'action solidaire des aînés en direction du village d'origine pour donner de la mémoire à des jeunes qui parfois cherchent un ancrage culturel et un lieu d'investissement en dehors du climat déprimant dans lequel ils évoluent. Cela veut dire aussi que le GRDR doit aménager des espaces de rencontres intergénérationnelles (entre aînés migrants et jeunes des cités) et intragénérationnelles (entre jeunes des cités nés en France et jeunes migrants). Ces *espaces de convivialité* constituent des lieux de sensibilisation et d'échange où les jeunes pourront trouver une matière première pour concevoir un projet utile. Ces moments sont aussi l'occasion pour les migrants de découvrir en retour les réalités de la vie des cités, le devenir des jeunes issus de l'immigration, leurs préoccupations.

L'univers de la cité étant multiculturel, l'initiation à de nouvelles formes de solidarité en direction de l'Afrique doit prendre en compte ce fait, eu égard à la baisse tendancielle des transferts d'argent, en élargissant l'espace de solidarité aux autres communautés et en faisant un acte citoyen et transethnique. En effet, les jeunes d'origine africaine pourront impliquer leurs acolytes dans des réseaux de solidarité avec l'appui des associations de quartier et des collectivités locales.

Définir une stratégie "passerelle"

Le GRDR doit-il donner la priorité à l'axe migration-développement du fait que la majorité de ses opérations est à destination des pays d'origine ou doit-il se recentrer aussi en fonction des préoccupations des migrants en France.⁷

Entre la nécessaire adaptation aux environnements institutionnels mouvants des trois pays, et la requête des migrants, le GRDR doit continuer à jouer un rôle d'interface et de passerelle entre ici et là-bas. Il doit le faire en tenant compte de la dualité (migrants-villageois), mais surtout en se réorganisant structurellement en fonction des mutations que connaît la migration : vieillesse, chômage, baisse de revenus, charges familiales en France, marginalisation et exclusion.

Pour définir ses choix et poursuivre ses buts, le GRDR est confronté à un ensemble de questions :

1. En tant que structure d'intervention, le GRDR a-t-il la forme d'organisation appropriée, les moyens requis et l'influence nécessaire pour mener à bien les missions qu'il se donne ?
2. Par ricochet, se pose, de manière sous-jacente, la question de sa capacité organisationnelle, de l'adéquation de ses modes d'action par rapport aux demandes sociales (migrants et villageois), de l'attente des institutions publiques (la dépendance financière du GRDR par rapport aux pouvoirs publics est une donnée à prendre en compte dans ses choix) ?
3. Quels types de comportements, pour quelles poursuites d'objectifs avec quels acteurs ?

De la réponse à ces questions dépend la cohérence de l'action du GRDR.

A l'instar d'autres organismes de même nature, il convient aussi de noter que son système d'actions s'inscrit en partie dans un cadre politique et dans des options publiques de développement pour auxquels il lui est difficile de se soustraire ou dont il ne peut pas ne pas en tenir compte.

⁷ Voir une illustration sous forme de schémas en annexe 5

En France, le passage d'une politique d'immigration ouverte à une politique restrictive voire fermée a obligé le monde institutionnel à changer de position par rapport à la question de la migration. La prise en compte de la double réalité : pays d'accueil et pays d'origine, explique le passage du développement au co-développement. Le GRDR a intégré cette dualité dès l'instant où les demandes de retour et la question du "double intéressement" se sont posées chez les migrants, ceci bien que les politiques publiques aient pris en compte cette réalité. La mise en place du GRDR Afrique témoigne de cette volonté de conformité par rapport à l'évolution du phénomène migratoire et d'organiser de manière concomitante les accompagnements adéquats. La bipolarisation du monde migrant (migrant/villageois), phénomène accentué au cours des années 90, a ainsi obligé le GRDR à élargir la base sociale de son champ d'intervention ainsi qu'à diversifier ses secteurs d'activités.

STRUCTURER DES AXES STRATEGIQUES

Pour fédérer et structurer ses secteurs d'activités dispersés qui trop souvent n'ont pas de relations directes ou organiques entre eux, l'élaboration "d'axes stratégiques" permettra aux GRDR de construire des réseaux partenariaux entre migrants, villageois et acteurs institutionnels du développement plus adéquats.⁸

Ces axes stratégiques consistent notamment :

- en la définition de " zones de références " dans le but de mieux ancrer les différentes initiatives au sein d'un même continuum entre les pôles Afrique et France du GRDR,
- en l'élaboration de "thématiques" pour polariser les interventions autour de centres d'intérêt des acteurs de base ou ayant des retombées pour le développement local.

Les axes stratégiques ne sont pas un construit institutionnel unilatéral ; ils sont la traduction sous la forme d'un dispositif opératoire, d'une approche méthodologique découlant d'observations de terrain, d'expériences tirées de cadre de formation et de concertation (voir les Samedis du développement), de doléances des acteurs de base au premier chef desquels se trouvent les migrants et les partenaires institutionnels.

Pour donner un contenu à ces axes stratégiques, le GRDR bénéficie de son expérience et de son histoire

- Le schéma stratégique historique du GRDR met l'accent sur la valorisation du facteur humain par l'importance accordée à l'éducation et à la formation des femmes et des hommes. De ce fait, dans le domaine des transferts de techniques, les techniques de transferts - c'est-à-dire les manières élaborées de diffuser les savoirs et savoir-faire - paraissent primordiales. Le champ dual dans lequel intervient le GRDR le conduit à raisonner et à agir en termes de binômes (ou de polynômes) (migrants/villageois ; Afrique/France, etc.) et à développer une stratégie centrée sur la mise en œuvre de passerelles entre les acteurs. Cette posture duale est requise pour prendre en compte la forme présente de la migration qui n'est plus perçue comme un phénomène d'éloignement ou de rupture, mais comme une chance d'ouverture et de relais avec le reste du monde.

La mise en place dans les années 80 d'un dispositif d'appui dual pour les initiatives de base en Afrique et en France souligne la prise en compte de l'évolution sociale dans les modes de structuration du GRDR. Ce dispositif consiste en la création de quatre Cellules d'Appui aux Initiatives de Base (CAIB) au Mali, au Sénégal et en Mauritanie qui ont "pour fonctions non seulement d'accompagner les acteurs locaux dans l'élaboration et la conduite d'actions de développement, mais également de promouvoir le développement d'organisations de base (associations villageoises et inter-villageoises) en leur fournissant les moyens d'acquérir et de consolider de nouvelles compétences : gestion, animation, expertises techniques, etc.)".⁹ En

⁸ Cf. GRDR, Promotion de l'implication des migrants dans le développement de leurs régions d'origine, octobre 2000, p.4.

⁹ *ibid.* p.12.

parallèle, un dispositif ayant les mêmes fonctions est mis sur place en France pour prendre en charge les demandes d'assistance exprimées par les migrants. La construction de cette interface entre dans une stratégie d'autonomisation des acteurs locaux développée par le GRDR à travers le transfert non seulement de compétences mais d'outils de financement par la création sur place dès 1990 de Fonds d'Appui aux Initiatives de Base (FAIB) gérés par des responsables associatifs.

De telles initiatives loin de disqualifier les migrants leur permettent d'aller explorer de nouveaux gisements de coopération auprès des partenaires du Nord au profit de leurs villages d'origine et de compléter ainsi le travail d'intermédiation qui s'opère à la base par les associations villageoises et inter-villageoises.

- Cette stratégie " passerelle " se poursuit dans le domaine de la santé, notamment pour le traitement des maladies transmissibles où le GRDR déploie un dispositif communicationnel concerté par l'utilisation de films vidéo, support médiatique et pédagogique à grand impact, pour sensibiliser les populations. Une telle démarche vise à définir des stratégies communes entre villageois, migrants et institutions de prévention afin de renforcer " les liens de communication " entre acteurs. Cette méthode d'approche est également usitée dans le domaine de l'hydraulique villageoise où migrants et villageois en interface réfléchissent ensemble sur les voies et moyens à finaliser des objectifs communs de développement. Ce qui à rebours contribue à faire évoluer les pratiques d'appui au développement " .
- Le partenariat développé dans ce sens avec le Programme d'Appui aux Systèmes d'Epargne et de Crédit Autogérés (PASECA) au Mali ou avec Fedde Service Développement au Sénégal a permis d'asseoir des réseaux de caisses villageoises d'épargne et de crédit autogérées et d'améliorer les conditions de transferts financiers.

Cette stratégie " passerelle " repose sur un dispositif d'outils communicationnel (lettres-vidéo, bulletins de liaison villageois-migrants, lettres d'information, mail), décisionnel (pour aider à une meilleure intervention des migrants dans le champ du développement local), analytique (pour permettre aux associations de migrants de mieux saisir les enjeux de développement). Cet outillage a beaucoup contribué à une meilleure communication entre les associations de migrants et les collectivités locales et un emploi plus judicieux des ressources financières et humaines disponibles au niveau de la migration.

Mais l'action du GRDR peut aussi être perçue par les migrants comme génératrice de discorde.

- Concernant, par exemple, le projet de Guidimaxa Jikké dont le coût s'élevait à 400 000 F répartis sur deux ans, les migrants devaient participer à hauteur de 140 000 F conditionnés par la construction d'un puits de grand diamètre chaque année. Un désaccord naquit de l'emploi de ressources et de leur affectation. Les migrants estimaient qu'elles devaient servir à la construction de l'ouvrage, le GRDR était d'avis qu'elles étaient destinées au financement des études.

Ce malentendu est révélateur de la difficulté de communication autour des projets mettant en jeu non seulement des ressources financières mais aussi le capital affectif entre migrants et villageois.

" Nous avons refusé la deuxième tranche parce que le GRDR n'a pas respecté les engagements initiaux. Le gros problème du GRDR, c'est que quand les migrants n'étaient pas d'accord, ils passaient au dessus de nos têtes pour aller directement travailler avec les villageois. Cela a créé un malentendu entre les villageois et les migrants. Il n'avait plus de communication. Quand on posait des questions aux villageois, ils ne nous répondaient pas. Les villageois montaient des projets sans nous consulter." (G. D., migrant, Association Guidiamakha Jikké)

- Les relations entre migrants et GRDR peuvent devenir problématiques à partir du moment où les termes de la coopération ne sont pas clairs et font intervenir d'autres partenaires. Il arrive que ce soit les migrants qui prennent eux-mêmes l'initiative de construire un partenariat avec les

institutions du Nord dans le but de finaliser un projet de développement au pays. L'association Guidimakha Jikké, fondée en 1998 en France, a pris contact avec la municipalité de Saint Denis, Médecins du Monde et le GRDR pour un projet de construction de puits dans la région de Kayes qui devait être financé par le Conseil Régional d'Ile de France.

La différence de conception du projet et de ses finalités ont généré un conflit entre le GRDR et les migrants. *"Nous (migrants de Jikké) étions d'accord pour participer à condition qu'il y ait des puits à grand diamètre. C'était un besoin des populations. Le GRDR n'était pas d'accord parce que pour eux l'argent du CRIF (Conseil Régional d'Ile de France) n'était pas destiné à la construction de puits de grand diamètre mais pour financer des études. On avait des doutes : pourquoi des études alors qu'il y a des besoins réels. Nous avons versé que la première année. Le puits n'a pas été terminé. Nous avons utilisé une partie de l'argent pour autre chose. Les responsables villageois n'ont pas aussi fait leur travail. C'est le GRDR qui faisait tout et ils se sont laissés influencés par ce dernier. C'est le GRDR qui finançait tout. Et il avait du pouvoir sur les locaux. Ceux-ci ne nous considéraient plus. Ils ne considéraient plus nos propos. Nous avons décidé d'arrêter après notre coopération avec le GRDR..*

Nous avons refusé de verser la deuxième tranche parce que le GRDR n'a pas respecté les engagements initiaux. Le gros problème du GRDR, c'est quand les migrants n'étaient pas d'accord, ils passaient au dessus de nos têtes pour aller directement travailler avec les villageois. Cela a créé un malentendu entre les villageois et les migrants. Il n'y avait plus de communication. Quand on posait des questions aux villageois ils ne nous répondaient pas. Les villageois montaient des projets sans nous consulter". (D. G, migrant, Association Guidimakha Jikké).

Cette démarche incriminatoire par rapport au GRDR n'est-elle pas aussi le fait de la démarche d'autonomisation des acteurs locaux qui cherchent à construire un partenariat propre en dehors (ou avec) des réseaux migrants ? Cette autonomisation est un fait qui doit se lire à la lumière des politiques de décentralisation en cours et non seulement à travers un seul acteur, fût-il le GRDR qui doit aussi tenir compte de l'évolution de la donne sur le terrain.

Le GRDR apparaît ainsi à la fois comme une structure indispensable mais aussi concurrente pour certaines structures de migrants : *"Pour les associations de migrants le GRDR est un bel outil. Dans le Guidimakha, c'est l'un des meilleurs partenaires. Le GRDR est lent, alors que les migrants veulent aller vite. Le GRDR fait des études et monte des dossiers.*

Former les migrants techniquement ça ne sert à rien, parce que ce ne sont pas les migrants qui sont au village. Plutôt former les gens qui sont là-bas. Et ici former les migrants à la gestion et à l'administration des associations". (H.D., migrant, Association bouliennne pour le Développement et l'Insertion).

Dispositif et appuis, vers de nouveaux modes opératoires

Le changement en cours dans l'espace migratoire, la fin de l'Etat providence en France, la rigueur budgétaire vont obliger les partenaires publics du GRDR à modifier leurs approches et à réorienter leurs lignes budgétaires vers les nouvelles demandes relatives, par exemple, à l'insertion, à la vieillesse et surtout au monde migrant présent dans les cités. Le GRDR, s'il veut rester en phase avec ses orientations et continuer à bénéficier de ces allocations de ressources, doit se repenser structurellement en fonction de la composition de son personnel, de son mode d'action sur le terrain, et des objets sur lesquels il est appelé à intervenir. Ce réajustement n'est pas sans entraves parce qu'il appelle à reconsidérer un schéma de pensée, des habitudes de faire, un ensemble de projets, le système partenarial avec lesquels il a toujours mené son action. Il l'oblige aussi à prendre en considération les

acteurs qui interviennent dans ces champs comme ceux de l'insertion et du développement local et pour lesquels il n'a pas forcément la même expérience ni les mêmes atouts.

Pour définir les dispositifs et appuis à mettre en œuvre ou à renforcer, le GRDR doit prendre en compte plusieurs facteurs, outre ceux qui ont été présentés précédemment.

DE LA CONCURRENCE INSTITUTIONNELLE : ACCOMPAGNEMENT OU SERVICE

Dans le bassin du Fleuve Sénégal, le GRDR est passé d'une situation de quasi-monopole à une situation où il intervient dans un contexte multipartenarial voire concurrentiel. Face à la multiplicité des acteurs institutionnels, les choix préférentiels des populations sont motivés par la qualité de l'intervention sur le terrain de ces organisations. Le GRDR n'est pas à l'abri de la concurrence institutionnelle et doit par conséquent se repositionner par rapport à ces nouvelles contraintes.

Dans la région du Fleuve, il existe des structures qui ont le même champ d'intervention comme le Fedde Services Développement (FSD) à Ndoum, le Programme Intégré de Podor (PIP) à un moindre degré qui considèrent leur action en milieu rural en terme de services et s'inscrivent dans une logique prestataire comme le font les cabinets d'études. Le GRDR, en tant que structure d'accompagnement dont les fonds de roulement proviennent principalement du secteur public, peut-il envisager le passage d'une prestation gratuite (subventionnée) à une prestation avec une contrepartie provenant des populations ou de leurs structures sans remettre en cause les fondements de sa philosophie d'action. Le fait de lier son activité aux allocations de subsides publics ne le fragilise-t-il pas à la longue au point de remettre en cause son autonomie et son programme d'action.

Si le GRDR n'y prend garde, son approche risque à terme d'être mise en difficulté dans la mesure où elle ne correspond plus à la réalité dominante de l'action économique et sociale. A l'instar des ONG, il fonctionne sur la base d'une éthique du développement basée sur le principe du désintéressement. La prééminence du marché qui a profondément bouleversé les institutions, et au premier chef les Etats, a généralisé l'intérêt comme la contrepartie de toute activité. Du point de vue éthique et philosophique cela peut aller à contresens du mode d'action du GRDR, mais celui-ci ne peut faire l'économie d'une réflexion sur les difficultés à trouver les ressources requises pour garantir son fonctionnement. Le passage de *l'accompagnement subventionné* à *l'accompagnement comme service* ne peut pas dans ce cas rester un sujet tabou.

NE PAS VOULOIR TRAVAILLER AVEC TOUS LES MIGRANTS

Il n'y a pas *une* population d'émigrés mais *des* populations d'émigrés originaires de la région du fleuve. On ne peut plus parler de la migration ou des migrants de façon indifférenciée. Déjà, tous n'ont pas le même niveau d'implication dans l'appui à la famille et aux villages d'origine et leur stratégie d'insertion dans le pays d'accueil n'est pas uniforme. A fortiori dans l'avenir.

Il est probable qu'à terme il sera plus pertinent de travailler avec les groupes de migrants les plus motivés et d'orienter vers d'autres lieux de solidarité les immigrés qui ne veulent conserver qu'un lien ténu avec leur village ou région d'origine.

**CONSOLIDER ET RENOVER
LES RELATIONS ENTRE
MIGRANTS ET VILLAGEOIS**

**AFFECTATION DES RESSOURCES DES
MIGRANTS ET MODALITES DE TRANSFERT**

APPUYER LA CREATION D'ENTREPRISES

**ELARGIR LES ESPACES DE RELATION
MIGRANTS / VILLAGEOIS**

Des éléments réunis dans les chapitres précédents, il est possible d'établir quelques principes pour guider l'avenir.

- Les migrants ne sont plus les seuls à financer le développement dans leur région d'origine. Des "bailleurs de fonds" rendent accessibles directement sur place une partie de leur financement ; avec l'appui d'ONG spécialisées, des systèmes financiers décentralisés s'organisent.
- Les villageois ambitionnent de contrôler les actions qui les concernent, y compris dans leur dimension technique. C'est à eux que doit par conséquent revenir la décision finale.
- L'évolution de la situation démographique et financière des migrants ne doit pas être un facteur de marginalisation. Au contraire, les migrants doivent être associés à la définition des nouvelles pratiques d'accompagnement à mettre en œuvre dans les villages, faute de quoi les nouvelles générations se désintéresseront très vite des régions dont sont originaires leurs parents.
- Le maintien d'une relation étroite entre migrants et villageois passe par la participation de groupes qui en ont été exclus et par l'ouverture de nouveaux domaines de relations jusqu'ici ignorés ou peu explorés :
 - mise en place de circuits financiers pour collecter l'épargne des migrants dans les institutions financières décentralisées de la vallée,
 - appui à la création d'activités productives,
 - promotion féminine,
 - prise en compte de l'échelon intervillageois,
 - participation des migrants à la coopération décentralisée,
 - mise en place de circuits d'information consolidés entre les migrants et les responsables des associations villageoises et les élus locaux.

"La migration de la sécheresse" a épuisé ses capacités d'innovation sans que la nouvelle génération de migrants ait engagé de nouvelles formes de relations avec les villages. C'est dans ce contexte que le champ d'actions pour rénover et consolider les relations entre émigrés et villageois est à penser et que le GRDR a à ajuster ses appuis. Le cadre d'une évaluation, nécessairement limitée dans le temps, ne permet pas de les identifier tous, ni de les explorer avec la précision requise. Chacun des trois axes proposé :

- affectation des ressources des migrants et modalités de transfert
- appuyer la création d'entreprises
- élargir les espaces de relation migrants / villageois

mérite d'être approfondi et leur somme ne prétend nullement être exhaustive. Tous trois reposent sur une démarche méthodologique unifiée d'appui à des mécanismes de développement et non sous des formes de projets, évolution que le GRDR a déjà engagée

DEPASSER LES APPROCHES PROJET, APPUYER LA MISE EN PLACE DE MECANISMES

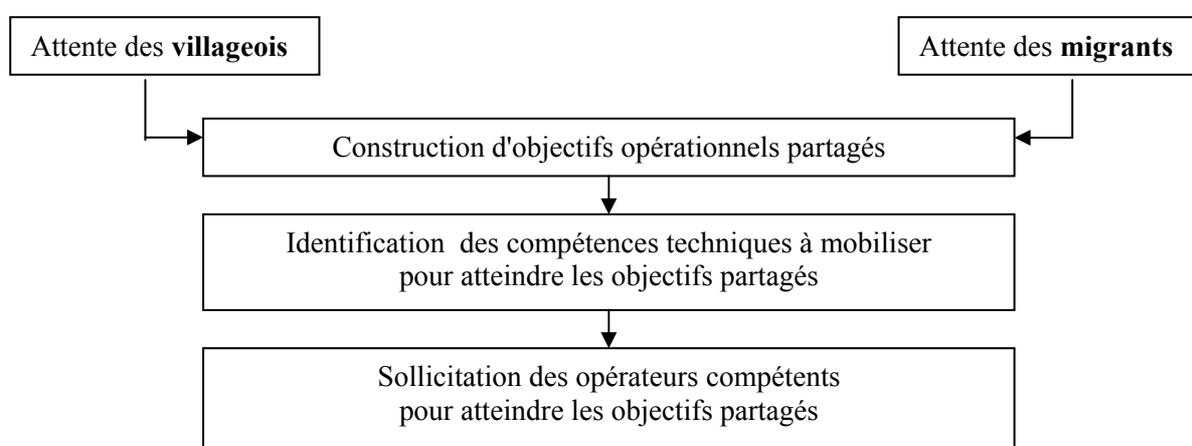
Les effets démultiplicateurs des projets sont souvent attendus, rarement au rendez-vous. Les structures des projets sont souvent cause de cet insuccès. Leur création met en porte à faux des organismes qui disposent de compétences techniques (banques, services techniques, commerçants...). Aujourd'hui, il est plus efficace pour les opérateurs de développement de solliciter les compétences de ces organismes, de les inciter à mieux considérer les besoins des populations, de leur suggérer des modalités d'actions et de réponse à leurs demandes que de se substituer à eux.

Si l'implication des populations est une condition nécessaire pour soutenir une dynamique de développement, elle est insuffisante. L'expérience montre que celle-ci est aussi liée à l'implication des acteurs économiques, techniques et institutionnels. Elle se nourrit aussi de la pertinence, de la variété et de l'efficacité des mécanismes financiers, d'informations techniques, de commercialisation, de formation... mis à la disposition des habitants.

Le débat sur "l'approche projet" conforte l'évolution engagée par le GRDR dont le rôle est au premier chef de :

- faciliter les relations entre "opérateurs" techniques et organisations villageoises ;
- inciter les organisations de migrants à rencontrer des "opérateurs" techniques appropriés.

La crédibilité du GRDR repose en partie sur sa capacité à dégager des objets communs permettant aux villageois et aux migrants de progresser ensemble.



DEVELOPPER DES ACTIONS ASSOCIANT PLUSIEURS ACTEURS

Pour tenir ce positionnement, le GRDR ne peut agir sans se rapprocher d'acteurs "légitimes" dans leur domaine (i.e. compétents techniquement ou socialement reconnus). Il lui faut faire la part des compétences qu'il maîtrise et des compétences qui lui font défaut.

- Des "métiers" sont connus du GRDR :
 - l'organisation des associations, en France comme dans les villages,
 - la formation de responsables associatifs,
 - l'établissement de priorités pour le développement local,
 - la gestion de fonds souples.

Ces métiers se situent en général à la croisée de l'institutionnel et l'opérationnel. Le GRDR les exerce sous forme d'accompagnement aux structures partenaires.

- D'autres métiers indispensables pour entretenir une dynamique de développement local, sont hors de son champ de compétences :
 - l'appui à la création d'activités productives et leur suivi,
 - la mise en place de circuits financiers,
 - l'organisation et la gestion de systèmes financiers décentralisés,
 - la formation technique dans les métiers de l'artisanat...

Le rapprochement du GRDR avec des partenaires opérationnels ne se limite pas aux domaines techniques. Comme beaucoup d'autres associations, il connaît une crise du militantisme et ne peut plus s'appuyer sur des bénévoles, français ou non, en nombre suffisant, pour maintenir un contact avec les migrants dans les foyers et a fortiori dans les différents lieux de vie. Il lui faut donc nouer des relations avec des organisations à vocation sociale en France qui ont une présence suivie auprès des immigrés (OHLM, associations de quartiers, associations sportives, régies de quartiers...).

Le statut et les objets sociaux des organismes à mobiliser ne sont pas uniformes : banques, régies de quartier, collectivités locales, centres de formation. Pour les solliciter, le GRDR doit être en mesure de leur proposer une démarche commune et cohérente.

AFFECTATION DES RESSOURCES DES MIGRANTS ET MODALITES DE TRANSFERT

Les financements des migrants se répartissent entre 5 grands domaines essentiels :

- les besoins familiaux,
- diverses charges monétarisées,
- la solidarité,
- une constitution d'épargne investie localement,
- une prise en charge partielle ou totale du financement d'équipements et d'infrastructures liés au développement.

(Cf. schéma page suivante : Financements des migrants dans leur village d'origine)

L'impact sur le développement de "l'épargne investie localement" et des "diverses charges monétarisées" est faible. Les achats d'animaux sont une forme de thésaurisation. Les emplois créés par l'envoi d'argent par les migrants sont peu ou pas occupés par des villageois à l'exception des travaux agricoles à façon. Les investissements immobiliers, dont on aurait pu supposer qu'ils ont un impact important sur l'économie locale, ne génèrent en réalité qu'une faible activité.¹⁰ Les tâcherons et professionnels qui construisent et équipent les maisons sont rarement originaires du village des migrants, qui font recours à une main d'œuvre installée en ville.

Trois objets de transfert financiers des migrants ont donc un impact sur la vie locale :

- le transfert en faveur des familles,
- le financement d'infrastructures et d'équipements à finalité de développement,
- des contributions aux caisses de solidarité en France comme dans les villages d'origine.

LES TRANSFERTS EN FAVEUR DES FAMILLES

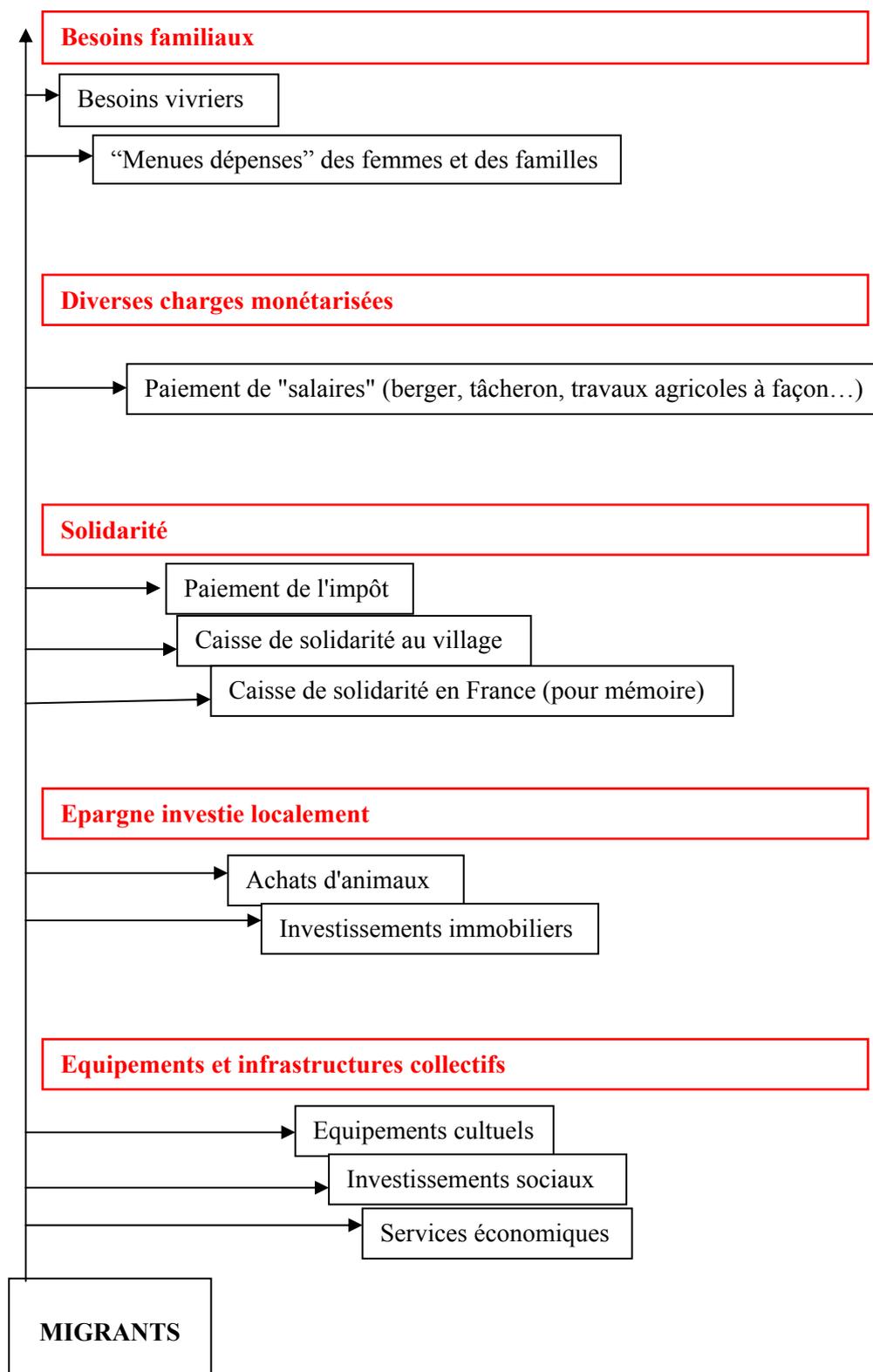
Les ressources transférées par les migrants constituent un apport déterminant pour l'entretien des familles. Lorsqu'une famille compte plusieurs migrants, les ressources qu'elle reçoit se montent à plusieurs milliers de francs français mensuels, ce qui représente des revenus très importants par rapport au niveau de revenu moyen dans les pays.

Deux grandes modalités de prise en charge des dépenses familiales sont mises en œuvre :

- le paiement direct aux boutiquiers (ou aux grossistes) des biens consommés par la famille,
- un transfert monétaire direct à l'intention du destinataire (femme (s), parents, "ayant droit", etc.).

¹⁰ Les entrepreneurs installés dans les villages et les bourgs de la vallée du fleuve disent travailler à la demande des ONG, très peu à la demande des migrants.

FINANCEMENTS DES MIGRANTS DANS LEUR VILLAGE D'ORIGINE



Le boutiquier : une fonction essentielle

La boutique propose les produits de base nécessaires à la consommation familiale. Le paiement est fait soit par les familles au comptant, soit pris en charge directement par les migrants. Cette seconde modalité est de loin la plus usitée. Elle représente toujours plus de 50 % du total des transferts aux familles. Dans de nombreux villages, elle est même quasi-exclusive. Elle alimente directement le commerce local sans passer donc par les familles.

Ce circuit, bien que complexe, est rigoureusement organisé :

- En France, chacun des migrants du village informe le président de l'association des ressortissants ou le responsable désigné à cet effet, des biens et des quantités à fournir à sa famille. Il les règle en fonction des prix que le boutiquier a communiqués à l'association.
- En retour, le responsable de l'association informe le boutiquier des commandes de chacun des migrants. Ceux-ci tiennent également au courant leur famille de ce qu'ils ont acheté à leur intention afin qu'elles puissent retirer les marchandises.

Le règlement en monnaie est fait auprès du boutiquier, généralement en liquide, en utilisant les opportunités de voyage : départ en vacances d'un migrant, visite d'un parent...

Dans de nombreux cas, le boutiquier lui-même n'est pas payé directement. Ce sont les grossistes, à Tambacounda ou Kayes par exemple, qui reçoivent les commandes qu'ils redistribuent pour les volumes qui leur reviennent aux boutiquiers concernés et sont réglés par les migrants.

Le système fonctionne sur un jeu de confiance / méfiance entre ces différentes composantes. D'une façon générale, les migrants s'efforcent d'éviter les envois d'argent directs à leur famille et préfèrent payer directement les agents qui les fournissent. Souvent, les familles ne connaissent les marchandises dont elles disposent qu'en se présentant chez le boutiquier¹¹. En contrepartie, elles n'ont pas à se préoccuper de l'évolution des prix au cours de l'année.

La volonté des migrants de contrôler ce circuit se manifeste dès la mise en place des boutiques. L'installation de la très grande majorité d'entre elles est financée par les migrants et une fois les fonds réunis, ils recherchent un boutiquier ; la gérance de la boutique étant assurée depuis la France.

Les flux de marchandises ne tiennent qu'une place mineure dans ce circuit qui est externalisé par rapport à la région. Il présente en revanche deux avantages significatifs qui favorisent le commerce local :

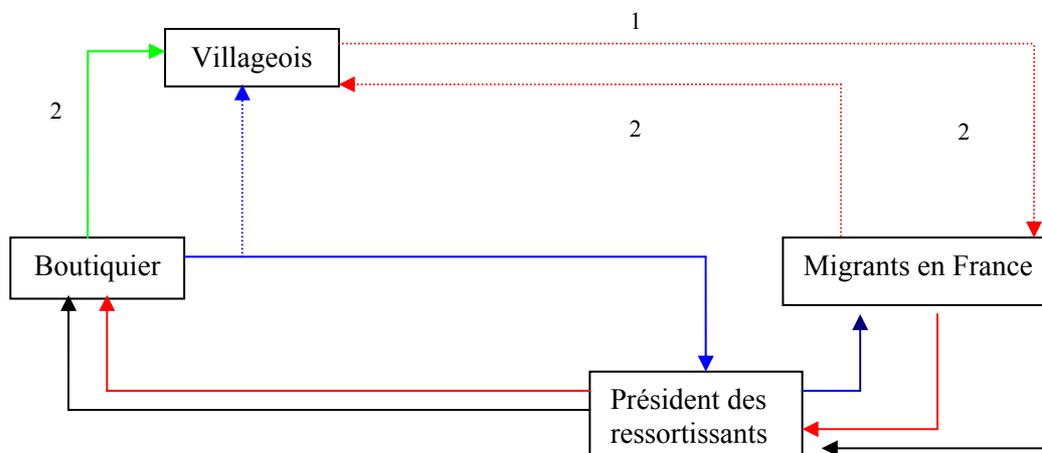
- le boutiquier a la garantie d'être payé,
- les familles disposent d'un crédit qu'elles n'auraient pas pu avoir ailleurs.

Les transferts pour les “menues dépenses” familiales

Ces menues dépenses concernent les vêtements, les parures, les médicaments, etc. Dans ce cas encore les migrants évitent autant qu'ils le peuvent les envois directs d'argent par mandat aux familles pour des raisons de méfiance et de commodité. Le plus souvent les transferts sont faits par le canal du boutiquier qui reçoit mission de remettre une somme convenue ou d'un commerçant qui a un compte en France.

¹¹ Mais les familles expriment aussi souvent leur besoin à leurs parents émigrés par le canal de l'association des ressortissants.

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DE LA PRISE EN CHARGE DES DEPENSES FAMILIALES PAR LES MIGRANTS



1 : quantité demandée
2 : quantité payée et livrée

- Flux monétaire ———
- Flux de marchandises ———
- Circuit d'information sur les volumes ———
- Circuit d'information sur les prix ———
- En pointillé : circuits non généralisés

LES TRANSFERTS POUR LES EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES COLLECTIFS

Trente ans d'évolution

Les premiers investissements collectifs que les migrants ont financés en nombre sont les mosquées. C'était pour eux un moyen matériel et symbolique de montrer leur attachement à leur village d'origine. Sans abandonner ce mode de financement, ils se sont orientés ensuite vers des équipements sociaux : écoles, cases de santé, puits, dispensaires, réalisations dont les effets sont directs sur les conditions de vie des individus, des familles et des villages. La visibilité de ces infrastructures conforte la place des migrants comme financeurs du développement. Enfin, depuis une quinzaine d'années, on constate un nouvel élargissement des équipements et infrastructures financés par les migrants que l'on peut réunir sous l'appellation de "services économiques". Cet élargissement concerne l'ouverture de boutiques pour répondre aux besoins de consommation familiale ou de magasins pour distribuer les intrants agricoles, la création de pharmacies villageoises, la mise en place de banques de céréales, la construction de bureaux de poste, parfois l'aménagement d'une mare ou la construction d'un périmètre irrigué villageois.

Des différences d'évolution entre les zones

La succession de ces étapes n'est pas évidemment uniforme dans l'ensemble de la région du fleuve. On peut mettre en valeur l'évolution des relations migrants / villageois en retenant trois critères :

- la structuration des populations dans les villages (les migrants sont très attentifs à ce critère),
- le niveau moyen de formation de base des migrants et l'existence de leaders ayant un bon niveau de formation,
- le potentiel économique de la zone.

Selon le degré de satisfaction de ces critères, les relations entre migrants et villageois ont connu une évolution plus ou moins prononcée.

| Critères | Zone où les relations migrants / villageois ont le plus évolué | Zone où les relations migrants / villageois ont le moins évolué |
|--|--|---|
| - Structuration des populations dans les villages | - Population très organisée - Associations de développement dynamique | - Population mal organisée - Associations de développement peu ou pas reconnues par les villageois |
| - Niveau moyen de formation de base des migrants et existence de leaders ayant un bon niveau de formation, | - Migrants ayant suivi tout ou partie du cursus de l'école primaire / fondamentale - Présence de leaders ayant un bon niveau de formation | - Très faible niveau de formation de base des migrants* |
| - Potentiel économique de la zone | - Potentiel "favorable" | - Potentiel "défavorable" |

* Un cas plusieurs fois cité est le refus opposé par des migrants de prendre en charge le financement de l'école lorsqu'ils sont eux-mêmes non alphabétisés.

Le haut bassin du fleuve Sénégal (Baffing) et le cercle de Yélimané sont les zones où les migrants ont le plus évolué vers le financement de services économiques. Dans les zones les plus pauvres, notamment dans le département de Tambacounda et dans le Guidimakha, les migrants sont plus réticents à financer des actions à caractère collectif. Ils donnent une large priorité aux soutiens directs à leurs familles. Ce choix est renforcé par le manque d'organisation des populations dans les villages et à une certaine mesure des migrants eux-mêmes.

Mais aussi des constantes

En revanche, deux dimensions dans le choix des appuis des migrants sont communes à toutes les zones.

Une relation de "village à village"

Les villageois et les migrants portent en général peu d'intérêt aux actions soutenues dans les villages voisins et résistent à travailler sur des espaces intervillageois. Au lieu de favoriser une harmonisation des relations de proximité, les financements apportés par les migrants alimentent des confrontations entre villages voisins, chacun tirant profit des fonds reçus pour apparaître comme le village le mieux équipé.¹²

Une absence d'intérêt pour les investissements directement productifs

Le nombre d'investissements à caractère productif est dérisoire au regard des fonds transférés pour financer des infrastructures de base. Les quelques financements engagés concernent un petit nombre de domaines : ateliers de soudure ou de petite mécanique, création de coopératives agricoles... Dans l'ensemble de la région, on constate un échec de ce type d'investissement. Les petites entreprises naissantes appartiennent à des personnes qui ont soit migré vers d'autres pays d'Afrique et sont de retour soit sédentaires.

¹² Au Mali, des villages ont fait appel aux migrants pour financer les équipements requis pour être retenus comme chef lieu de commune. La multiplication des équipements entraîne leur sous-utilisation.

Qui a l'initiative des investissements ?

Pendant longtemps, les migrants ont choisi unilatéralement les équipements qu'ils finançaient. Ils en informaient ensuite les villageois. Aujourd'hui la situation est plus complexe. Le choix des investissements est fréquemment effectué par les villageois. Cette évolution naît de trois causes.

- La première est d'ordre financier : les bailleurs de fonds extérieurs ont ouvert des lignes de financements accessibles localement. Les associations villageoises s'efforcent de profiter de ces opportunités qui leur permettent d'avoir une influence sur le choix des investissements retenus comme prioritaires ; elles sont aussi, pour elles, un moyen de s'émanciper du diktat des migrants. En revanche pour accéder à ces financements, les villageois doivent apporter une contrepartie monétaire dont le montant est stipulé dans la convention qu'ils signent avec le bailleur de fonds. Ils se tournent alors vers les migrants pour obtenir le financement de cette contrepartie.
- La deuxième est d'ordre social et politique. Des associations villageoises sont nées, aptes à prendre en charge les dynamiques de développement. Le renforcement de ces associations sur le plan de l'organisation et leur acquisition de compétence leur permettent d'accéder à une reconnaissance et à une autonomie, y compris vis à vis des associations de ressortissants de leur village. Celles qui ont acquis le plus d'expériences sont aujourd'hui maîtresses de leur propre choix parce qu'elles se donnent les moyens de recruter des techniciens qui les assistent – y compris dans l'aide à la décision.
- A ces deux raisons, une troisième de manifestation plus récente peut-être ajoutée, qui rend plus subtile les rapports entre migrants et villageois pour choisir les investissements à réaliser. Dans la plupart des cas, les migrants demandaient aux villageois de fournir la main d'œuvre et les matériaux nécessaires pour réaliser l'équipement en contrepartie de leur financement. Ils commencent aujourd'hui à reprendre à leur propre compte des modalités de financement qui sont désormais largement adoptées par les bailleurs de fonds extérieurs. Les migrants conditionnent leurs transferts financiers à un cofinancement des villageois. Ce sont alors ces derniers qui acceptent ou non d'apporter leur contribution et de voir ainsi réaliser ou non l'équipement proposé.¹³

Il est encore rare aujourd'hui que les migrants refusent de répondre favorablement à une demande des villageois et réciproquement que les villageois rejettent une proposition des migrants. Mais cela se produit. Par exemple, dans le département de Bakel, les habitants avaient demandé à "leurs" migrants de financer l'aménagement de la berge du fleuve Sénégal sise le long du village. Les migrants ont refusé de prendre en charge l'ouvrage faute de comprendre l'intérêt. Les villageois ont fait preuve d'indépendance en réalisant l'aménagement sans la participation financière des migrants.

La volonté d'autonomie des villageois sera de plus en plus marquée. A Maréna, autre exemple, ils ont négocié avec une ONG le financement de l'adduction d'eau que les migrants se proposaient de prendre en charge. Cette manifestation a été perçue par les migrants comme une volonté "d'indépendance" des villageois. Elle compte parmi les causes de leur refus d'affecter à d'autres réalisations l'important volume d'épargne qu'ils ont collecté.

¹³ Cette formule est encore peu utilisée par les migrants.

LE CAS DE L'ADDUCTION D'EAU A MARENA DIOMBOUGOU :

- 1- Proposition des migrants d'installer un système d'adduction avec forage, château d'eau et bornes fontaines dans les quartiers du bourg.
- 2- Demande par les villageois d'un devis à une entreprise ; coût 300 millions FCFA (3 millions FF)
- 3- Information des migrants qui mobilisent 135 millions FCFA (1,35 millions FF) et contrepartie demandée aux familles sur la base d'un versement de 100 FCFA par mois et par adulte de plus de 15 ans. Toutes les familles doivent cotiser sans distinction de ressources, de quartier d'habitation...
- 4- Difficulté de collecte auprès des villageois, probablement pour des questions de mésentente sur la répartition des charges entre les familles. Celles qui comptent de nombreux adultes trouvent trop élevés les versements. Dans le même temps, KWF, (coopération allemande) propose de réaliser l'équipement en demandant aux villageois un cofinancement de 3 millions FCFA (30 000 FF).
- 5- Demande aux migrants de mobiliser ces 3 millions FCFA, ce qu'ils font en plus des 135 millions déjà épargnés.
- 6- Réalisation de l'équipement - forage, château d'eau et 25 bornes fontaines - pas KWF, (qui installe l'adduction d'eau dans d'autres villages proches également) et décision par les villageois en relation avec KWF :
 - de payer l'eau,
 - de mettre en place une caisse pour l'entretien du système hydraulique par versement d'une cotisation mensuelle de 500 FCFA par famille quel que soit le nombre de ses adultes.
- 7- Les villageois arrêtent le prix du fût et en informe toute la population, ils gèrent la caisse pour l'entretien.
- 8- Les émigrés ne participent pas (directement) à la gestion du système. Ils placent dans une banque à Paris les 135 millions de Francs déjà collectés.

Il reste que, à la question "qui a l'initiative des réalisations ?", les collectivités locales n'ont à ce jour jamais été impliquées dans le débat entre villageois et migrants.

Les rapports actuels entre migrants et villageois commencent donc à évoluer, que la proposition d'investissement vienne des migrants ou des villageois.

| Investissement à l'initiative des migrants | Investissement à l'initiative des villageois |
|---|--|
| <ol style="list-style-type: none">1. Proposition par les migrants2. Débat dans les villages, programmation des actions dans le temps arrêtée par les villageois,3. Information des migrants,4. Organisation et mise en œuvre par les villageois. | <ol style="list-style-type: none">1. Proposition par les villageois2. Débat dans l'association des ressortissants, décisions sur le montant alloué3. Information des villageois,4. Organisation et mise en œuvre par les villageois |

Par qui les fonds sont-ils engagés ?

Cas où le financement des migrants est déterminant

Dans les opérations engageant essentiellement les fonds apportés par les migrants, ce sont ces derniers qui ordonnent et exécutent les dépenses. Les procédures marquent une fois encore l'ambiguïté méfiance / confiance qui existe entre migrants et villageois.

Le système présenté ci-dessous, le plus courant, en témoigne :

- demande d'un devis à un entrepreneur par les villageois,
 - transmission du devis aux villageois,
 - envoi du devis à l'association de migrants,
 - versement directement par les migrants sur le compte de l'entrepreneur d'une première tranche (en général entre 40 et 60 % du coût total),
 - l'entrepreneur réalise l'ouvrage,
 - réception de l'ouvrage par les villageois,
 - information des migrants de la réception des travaux,
 - versement de la deuxième tranche sur le compte de l'entrepreneur par les migrants.
- Le tout sans contrat écrit a fortiori signé entre les parties.¹⁴

Si des problèmes de trésorerie perturbent le déroulement des travaux, les villageois en informent les migrants qui versent une tranche intermédiaire de financement.

La succession des différentes étapes montre que la confiance des migrants va à l'entrepreneur, non aux villageois qui ne disposent pas d'une caisse d'avance pour des charges imprévues ou de menues dépenses. Trop de financements se sont évanouis pour que les migrants transfèrent des fonds sur un compte géré par les villageois. Ils excluent tout maniement de fonds par ces derniers ou par des instances collectives comme les caisses villageoises de solidarité ou les associations villageoises de développement en raison de leur mode de gestion qui permet tous les abus :

- les fonds dans ces cas vont à un "pot commun", sans distinction d'affectation,
- ces instances ne disposent pas de budget et aucune prévision de dépenses ne peut être faite par leur canal.

Cas où le financement des migrants est minoritaire

Pour les autres investissements auxquels contribuent les migrants, ce sont les procédures demandées par les bailleurs de fonds majoritaires qui priment. Dans ce cas, les dossiers sont souvent montés par une ONG.

LES AFFECTATIONS DE RESSOURCES POUR LA SOLIDARITE.

Les procédures sont très simplifiées en comparaison des domaines précédents.

Concernant les impôts, les migrants bénéficient d'une défalcation pour les envois d'argent aux familles sous présentation de justificatifs administratifs qu'ils ne possèdent pas toujours du fait qu'ils ont le plus souvent recours à des porteurs informels.

A l'égard des caisses villageoises, le comportement des migrants est différent de celui qu'ils adoptent pour financer les infrastructures et équipements. Ils ne manifestent pas de réticence à alimenter les caisses de solidarité des villages :

- parce qu'elles répondent la plupart à des actes de solidarité codifiés par la culture (funérailles, santé...),
- parce que la mobilisation des fonds doit être rapide,
- parce que les sommes en jeu sont relativement modestes.

¹⁴ Cette procédure est utilisée y compris pour des investissements lourds. Ainsi un entrepreneur de Bakel construit sur financement des migrants un collège dont le montant des travaux s'élève à 18 000 000 CFA.

Ce mode d'allocation sélectif crée une bipolarisation entre les espaces ruraux et engendre de fait des inégalités de développement entre les communes rurales et urbaines et au sein d'une même communauté rurale.

Si l'important volume financier qui transite dans les agences bancaires de la région provient indirectement des migrants, les banques n'ont cependant pas mis en place de dispositif particulier pour attirer l'épargne de ce groupe cible. Tout au plus regrettent-elles une mauvaise information sur les services qu'elles peuvent apporter.

Interroger sur un changement de leur politique dans ce domaine, elles se déclarent prêtes à réfléchir et participer au montage de dispositifs originaux.

On peut noter la faiblesse des liens de partenariat entre le CNCA et le GRDR pour le traitement de l'épargne des migrants. Or, l'augmentation des dépôts et la formation d'un capital-investissement comme axe d'un dispositif pédagogique au développement aurait permis de participer plus efficacement aux dynamiques locales. C'est en amont que le travail de sensibilisation peut se faire auprès des associations de ressortissants. L'identification de projets porteurs en coopération avec les institutions financières peut aider à mieux structurer et orienter l'épargne des migrants. Le GRDR peut servir de conseil et d'interface en matière d'investissement auprès des migrants.

Contributions financières et pressions sociales

L'articulation entre migration et développement demeure problématique parce que les prélèvements solidaires grèvent les revenus et empêchent toute formation d'épargne individuelle. Les migrants, tous types confondus, envoient entre 30 % et 50% de leurs revenus mensuels ou suivant une périodicité ponctuée par les opportunités de voyage au pays. Les sommes mensuelles peuvent varier de 1 000 F à 4 000 F sur des salaires dépassant rarement 6 000 F. Ceci quelle que soit la situation professionnelle des migrants.

La pression financière est doublée d'une pression morale entretenue à la fois par les villages d'origine et les foyers en France. Dans certains de ces derniers, comme celui de la Rochebrune à Montreuil, des associations de ressortissants dressent des listes de noms avec les contributions personnelles de chaque membre. Ces listes nominales sont déclinées dans les villages lors des réunions avec citation des sommes d'argent versées. Ce procédé favorise une émulation des contributions et grève les conditions matérielles d'existence des migrants en France.

Les sollicitations auprès des migrants prennent plusieurs aspects :

- sous la forme de contributions directes : envoi d'argent à la famille élargie et à la famille restreinte. Les envois peuvent être regroupés quand les deux franges de la famille sont confondues dans le même espace de vie. Parfois, et c'est le plus fréquent, des migrants ont leur famille souche au village et la famille restreinte en ville. Dans ce cas les envois sont séparés.
- sous la forme de contributions indirectes où l'argent passe par des associations de ressortissants qui le font parvenir aux organisations de base pour des dotations en équipements collectifs ou pour des solidarités auprès des familles dépourvues de migrants.

Ces obligations diverses hypothèquent le potentiel contributif pour le développement.

Comment envisager le passage du consumérisme au productif, du symbolique à l'économique si les demandes sociales augmentent et si les conditions matérielles de séjour en Europe se dégradent ? A partir de quels fonds disponibles peut se concevoir un développement local durable sans qu'il y ait la remise en cause de l'équilibre instable migrants/villageois.

Références pour construire un dispositif

Dans le domaine financier, tout système simple est précaire. Collecter l'argent en offrant aux déposants la garantie de recouvrer leur épargne, transférer les fonds, mettre en place des crédits, répartir les risques génèrent des systèmes qui ne peuvent être que complexes. En même temps, leur crédibilité repose sur leur transparence ; chaque mouvement exécuté par un "client" doit pouvoir être identifié, justifié, suivi dans le temps, sécurisé. Malgré ces contraintes, les systèmes financiers doivent rester accessibles et leurs modalités de fonctionnement être compréhensibles pour leurs utilisateurs.

L'organisation de circuits financiers qui permettent de sécuriser les envois des migrants et de transférer une partie de leur épargne vers leur pays d'origine ne peut donc être un système simple. L'organisation de ce maillon central peut être l'occasion de renouer des relations moins tendues entre les migrants et les villageois qui accepteront de participer à la définition de ce dispositif.

Impliquer les caisses locales d'épargne et de crédit

Les circuits que les émigrés utilisent aujourd'hui fonctionnent bien : envois de virement par les circuits bancaires ou postaux ou par des personnes porteuses, transit par le compte de commerçant. Les quelques difficultés soulignées portent sur les délais de transfert par la poste (essentiellement en direction du Sénégal) et les frais de banque (principalement en direction du Mali).

Ces circuits répondent aux affectations actuelles des fonds mais sont inadaptés pour en orienter une partie vers les investissements productifs.¹⁷ L'expérience montre que la mise en place ou le renforcement de caisses locales d'épargne et de crédit sont dans cette perspective à développer. Pour que ces caisses soient viables à long terme, elles doivent d'abord être alimentées par des ressources locales. Mais il serait bien évidemment absurde de ne pas chercher à attirer les dépôts des migrants.

Plusieurs raisons permettent de donner corps à l'hypothèse d'utiliser les caisses locales pour les transferts des migrants vers les villages, tous objets confondus, et de collecter une partie de leur épargne. Le "Comité de suivi du Fonds Souple Jardins de Cocagne", fonds installés dans la région du fleuve souligne combien il est important de résoudre ces problèmes, à la demande des migrants eux-mêmes.

- Concernant la fonction transfert, ledit comité note que : *“Le grand besoin vient des émigrés qui souhaitent disposer de facilités pour garder en toute sécurité, au village, de l'argent qu'ils destinent aux dépenses de la famille, mais aussi pour éviter de s'encombrer de fortes sommes quand ils se déplacent du fait de l'insécurité qui prévaut dans la zone”*.¹⁸
- L'importance de donner un rôle actif aux caisses locales pour recevoir une partie de l'épargne des migrants est tout autant affirmée. *“Il apparaît impérieux de développer des stratégies et des produits qui soient en mesure de capter l'épargne des émigrés qui est primordiale dans la zone tant du point de vue de son importance que de sa stabilité. L'épargne locale susceptible d'être mobilisée ne permettra pas d'atteindre le volume de transactions souhaitées du fait de la méfiance des populations, qui, très certainement, ne confieront qu'une partie de leurs avoirs aux CLEC.”*¹⁹

¹⁷ Par exemple, ils ne modifient en rien la stratégie des banques qui limitent leurs activités aux crédits commerciaux et soutiennent très peu les investissements.

¹⁸ Comité de suivi du Fonds Souple "Jardins de Cocagne", CS / FSJC, *Evaluation du programme pilote pour la création de caisses locales d'épargne et de crédit dans le département de Bakel, rapport final, cabinet Remix, novembre 1999, p. 32*

¹⁹ Ibid. p. 33

L'approche du PASECA

(Programme d'appui à la mise en place d'un système de crédit autogéré)

Le Paseca, créé à l'initiative de deux associations dont une composée de migrants, montre qu'une triple évolution peut être conduite :

1. Passer du développement social aux actions économiques par la création d'un fonds de crédit.
2. Passer d'un fonds de crédit à la mise en place d'un système financier décentralisé.
Le Paseca a mobilisé l'épargne locale pour rendre autonome et pérenniser le fonds de crédit dont la gestion lui avait été confiée.
3. Accéder à une indépendance vis à vis des migrants, puis les intéresser à utiliser ce système pour transférer des fonds.

Pour cela, le Paseca a d'abord cherché à mobiliser l'épargne locale même si l'argent venait en réalité des émigrés.²⁰ Ce n'est que maintenant qu'il propose aux émigrés, à leur propre demande, d'être en contact avec les caisses villageoises et d'y effectuer des dépôts.

L'intérêt pour les villageois et les migrants d'impliquer les caisses locales d'épargne et de crédit est aussi d'ordre technique.

Intérêt pour les migrants

- Les frais de transfert des fonds ne sont pas plus lourds que ceux pratiqués par les banques et inférieurs à ceux que prennent les boutiquiers lorsqu'ils remettent de l'argent liquide aux familles (en général 10 % du montant des transferts).
- Résolution des problèmes de sécurité, notamment ceux liés aux risques de vol pendant les voyages ; ce système évite de voyager avec de très grande quantité d'argent liquide.
- Résolution des problèmes de méfiance entre migrants et villageois, l'argent des uns et des autres étant fondu dans un système unique.
Avant l'existence des caisses, l'argent envoyé par les migrants était gardé par une personne ou par des caisses de solidarité sans réel contrôle sur les dépenses. Les caisses locales, quant à elles, disposent de systèmes de contrôle qui réduisent les risques de détournement.²¹
- Facilité et rapidité des décaissements en cas de besoin. Le dépôt d'argent dans une caisse locale offre la possibilité d'ouvrir des "crédits relais d'urgence" à une personne ou une famille en cas d'urgence, sur instruction des migrants.
Cette possibilité est moins onéreuse qu'un recours aux usuriers ou aux commerçants en raison du taux d'intérêt pratiqué. En outre l'intérêt versé alimente la caisse et n'est pas approprié par les prêteurs privés.
- Les ressources collectées peuvent être employées pour le développement.
Un pourcentage du résultat de la caisse peut en outre être "réservé" pour financer des activités ou des équipements collectifs.

Les migrants auront d'autant plus tendance à utiliser ce type de dispositif qu'il leur proposera un système unifié offrant toute la gamme de services dont ils ont besoin : transfert d'argent vers la famille et les boutiquiers, contribution à la caisse de solidarité, mais aussi vers de nouveaux services comme les dépôts à terme.

Intérêt pour les villageois

- Possibilité d'accéder à des crédits que, par méfiance, les migrants auraient refusé d'ouvrir dans le cadre d'une relation interpersonnelle.
- Possibilité de pouvoir accéder à des crédits sur des périodes allongées, 18 voire 24 mois, les dépôts des migrants ayant a priori des échéances plus longues que les dépôts des villageois.

²⁰ Ce qui a posé pendant un temps des difficultés avec les émigrés.

²¹ Ceci nécessite bien sûr que toute l'attention requise soit portée à la formation de ce personnel.

Pour être crédible aux yeux de migrants, les caisses doivent être particulièrement attentives à certains critères de fonctionnement :

- alimentation des caisses, à un niveau significatif, par des ressources apportées par les villageois,
- transparence du système de gestion. Les émigrés doivent être informés de l'état de la caisse (trésorerie, engagement et répartition des crédits, impayés) et pouvoir vérifier sa gestion au même titre que tous les autres membres, notamment lorsqu'ils viennent en vacances. C'est là une condition de leur confiance.
- association de migrants retraités, revenus dans leur village, à la gestion des caisses (il apparaît difficile d'associer des migrants priori des échéances eux-mêmes à la gestion en raison de leur éloignement),
- établissement de documents qui permettent aux migrants de pouvoir suivre leur compte à distance, mise en place d'un système de mandataire local (général ou dont le mandat est limité à certaines opérations).²²

Pour fonctionner, ce dispositif doit combiner un circuit financier et informationnel, dissocié du premier (voir schémas page suivante).

- Les caisses ne sont pas équipées pour recevoir des transferts internationaux. Le recours au système bancaire "classique" offre, en outre, l'avantage d'une grande sécurité.²³ Les coûts de transferts peuvent être réduits en effectuant des envois groupés.
- Les circuits d'information reproduisent le schéma du boutiquier. Le collecteur de fonds informe la caisse locale de la répartition à faire parmi les ressources transférées comme le fait le boutiquier pour la répartition des achats. Ce circuit peut être doublé par un autre plus direct entre les migrants et leur famille.

Le schéma 1 présente un circuit financier pour le transfert de fonds entre les migrants et la caisse locale dans le cas d'une répartition entre les principales affectations possibles. Les modalités de retrait sur ces comptes doivent être précises, notamment lorsqu'il s'agit de compte ouvert au nom d'organisations. Le second schéma met l'éclairage sur une affection particulière des transferts, à savoir en direction des "ayant droits".

L'approfondissement de cette proposition pourrait constituer l'épine dorsale de l'un des axes de travail du GRDR. Il s'agit là d'un dispositif qui amplifie des dynamiques existantes sans créer de "dispositif spécial migrants". Il renforce le rôle des caisses locales et permet aux migrants de contribuer à des activités pour lesquelles ils avaient jusqu'à présent peu ou pas participé.

Dans une approche de ce type, le rôle des ONG d'accompagnement couvre un large registre :

Dans les pays d'origine

- un appui à la mise en place et à la gestion des caisses, notamment pour l'élaboration des documents de gestion et le suivi des comptes des épargnants "à distance",
- la négociation avec les banques pour organiser le circuit de transfert des liquidités.

En France

- l'information des migrants ou mieux, l'aide à apporter aux représentants des caisses pour qu'elles remplissent directement leur rôle d'informateurs et de collecteurs d'épargne,
- la négociation avec les banques pour organiser le circuit de transfert des liquidités.

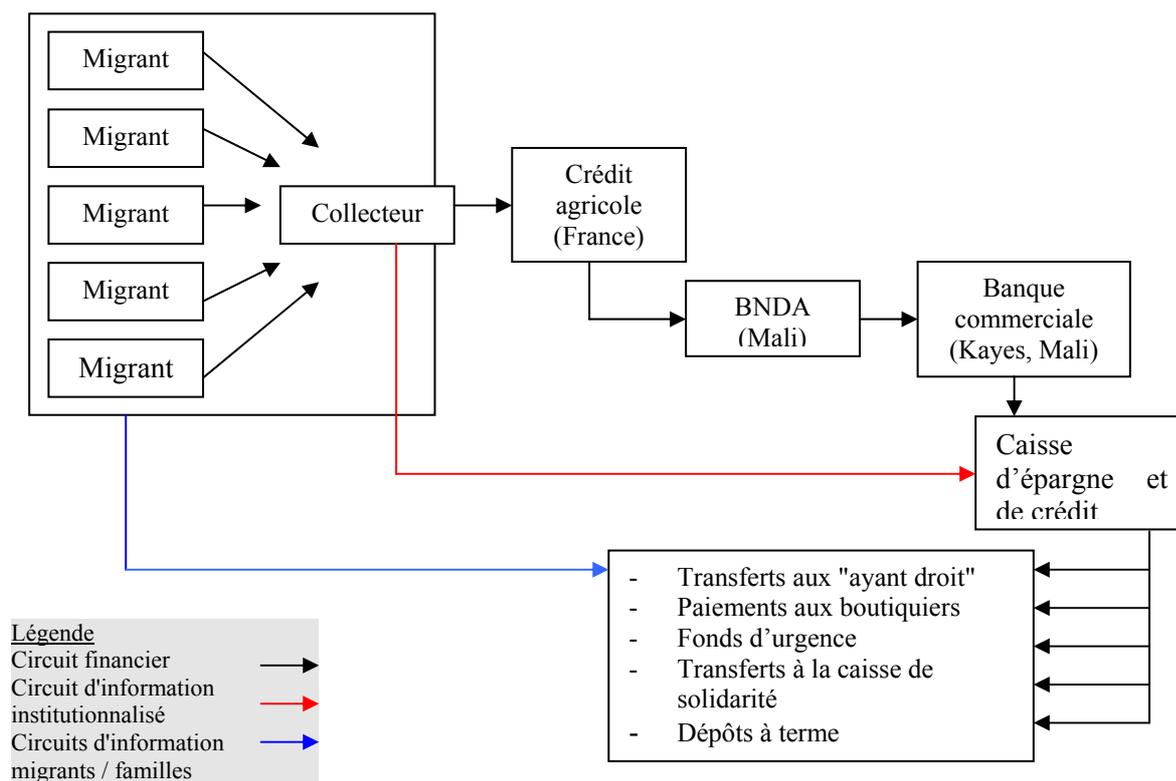
Plus généralement en France, une démarche spécifique est à construire. Les migrants sont peu familiers des systèmes financiers décentralisés (alors qu'ils connaissent bien les systèmes formels bancaires). Des actions précises sont à mener pour qu'ils portent un intérêt aux caisses locales d'épargne et de crédit et y effectuent des dépôts :

- familiariser les migrants avec les objets et les raisons qui conduisent à mettre en place des "banques villageoises",
- les informer de leur mode de fonctionnement,
- tracer les collaborations qu'ils peuvent entretenir avec elles,
- définir des produits "financiers" à mettre en place et susceptibles de les intéresser.

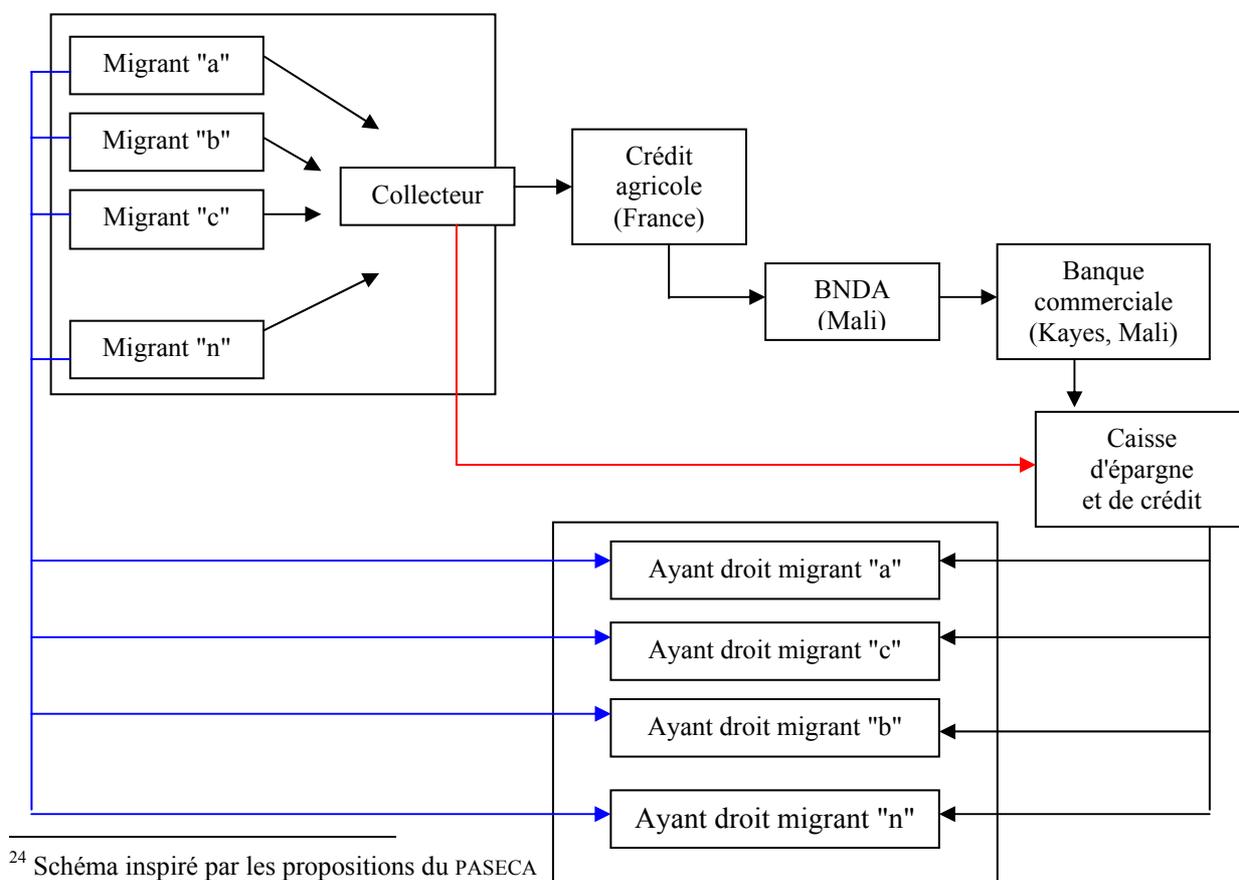
²² Une investigation est à faire tout particulièrement sur ces points auprès des migrants.

²³ Des négociations sont en conséquence à engager avec les institutions financières.

ORGANISATION DU CIRCUIT MIGRANTS / CAISSE LOCALE D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT²⁴



Organisation du circuit migrants / caisse locale / "Ayant droit"



²⁴ Schéma inspiré par les propositions du PASECA

APPUYER LA CREATION D'ACTIVITES PRODUCTIVES

UN FAIBLE INTERET DES MIGRANTS POUR LES INVESTISSEMENTS PRODUCTIFS

Les migrants participent peu à la création d'activités individuelles ou collectives dans leur village et zone d'origine. Ils sont peu présents dans le secteur productif où leurs apports financiers et techniques sont rares. Ils. En revanche, ils orientent vers les villes les investissements qu'ils réalisent dans le but d'en tirer un revenu.

Dans les villages, des investissements productifs très ciblés

Les quelques créations d'activités productives dans lesquelles les migrants ont investi se sont soldées dans la plupart des cas par des échecs.²⁵ L'exemple des villages de la zone de Diama Djigui est significatif de ce fait. Les migrants ont réuni des fonds pour financer collectivement un atelier de soudure, une menuiserie bois, un atelier de petite mécanique moto, toutes activités qui ont rapidement cessé de fonctionner après leur démarrage, voire qui n'ont jamais vu le jour. Seul l'achat d'un camion, directement géré par les responsables de l'association intervillageoise, a permis la création d'une activité pérenne. Au-delà de ces exemples, on peut constater que les quelques investissements qu'ils ont faits dans le transport par pirogue à moteur, les téléboutiques, des vergers, les périmètres maraîchers... n'ont pas eus d'effets d'entraînement économique.

Les financements apportés collectivement par les migrants se limitent en définitive, à quelques exceptions près, aux boutiques. Ils financent cette activité en raison de son utilité et parce qu'ils ont la possibilité de la contrôler : contrôle des flux de marchandises et de sa gestion, forte dépendance du gérant qui souvent est leur salarié.

Les migrants n'ont pas plus investi pour soutenir la création d'activité dans un cadre familial. Leurs transferts vont quasiment aux seules activités agricoles par l'achat de petits matériels d'exploitation utilisés par les familles (araire, charrette...). On peut rattacher à ces appuis familiaux, les investissements faits dans les périmètres irrigués villageois, qui en réalité sont exploités par quelques familles, en nombre limité. Les migrants envoient de l'argent à leurs parents pour mettre en valeur et exploiter leurs parcelles ; ils financent des équipements techniques comme les motopompes et le fond de roulement de l'exploitation par l'achat, souvent directement chez les commerçants des intrants. Le résultat qu'ils en espèrent est une diminution des charges d'alimentation de leur famille par l'amélioration de leur autoconsommation.

Pour le reste, les migrants s'en tiennent à une position de "donneurs d'ordre" pour réaliser les équipements qu'ils financent. Ils ne profitent pas de ces opportunités pour créer des activités économiques, ce sont des entreprises extérieures aux villages qui obtiennent ces marchés.

Les migrants n'ont pas d'intérêt réel pour la dimension économique du développement compte tenu de leurs expériences. Plus fondamentalement, concourir à la multiplication des activités productives est un mode d'appui étranger à la conception qu'ils ont de leur relation avec leur famille et leur village.

²⁵ Elles ne se distinguent pas en cela des investissements collectifs de même nature (moulins à mil, décortiqueuses, ateliers de couture...) réalisés par les villageois eux-mêmes dans d'autres régions d'Afrique de l'ouest.

Un transfert vers la ville des investissements productifs.

Ce faible intérêt des migrants pour développer dans leur village des activités productives n'est pas synonyme d'un désintérêt général pour ces activités. Lorsqu'ils disposent de ressources, ils choisissent d'investir dans des activités "de rapport" qui leur procurent un revenu direct et régulier. Ils privilégient des secteurs où les risques sont faibles, à savoir :

- l'immobilier pour la location (différents des villas que les migrants peuvent construire pour eux-mêmes),
- le transport urbain et interurbain.

Les villes, principalement les plus grandes, Bamako mais surtout Abidjan et Dakar offrent de ce point de vue les meilleures opportunités.²⁶ Les villes de taille plus modeste sont plus délaissées.

Les investissements dans les autres secteurs sont peu fréquents. Ils nécessiteraient de recourir à un gérant, solution que ne souhaitent pas les migrants, tant ils sont méfiants à l'égard des intermédiaires.

POUR DES MIGRANTS ENTREPRENEURS, DES CONDITIONS A RESPECTER

Entre le vieillissement de la génération des migrants de la sécheresse, qui a alimenté le flux financier en direction des villages, et l'apparition de la nouvelle génération de migrants qui tend à rompre avec les pratiques de ses aînés en réduisant ses envois de fonds, le risque d'une "deuxième sécheresse" pèse sur l'avenir de la région du fleuve. Cette situation invite à favoriser l'émergence d'un tissu économique local – que souhaitent eux-mêmes les villageois - condition indispensable pour maintenir à long terme une distribution de revenu.

Quelle place pour les migrants dans la dynamique à soutenir ? Sont-ils prêts à modifier leur réserve sur l'appui au démarrage d'activités ? A quelles conditions ? Par quels canaux ? Les voies pour mettre en place cette approche sont à créer. Elles ne concernent pas seulement les questions financières.

Comprendre les réserves des migrants à investir dans des activités productives dans leur village ou zone d'origine constitue une première étape. Ces réserves sont fondées sur :

- leur manque de confiance dans les personnes, y compris leurs propres parents, pour gérer les fonds affectés à la création d'activités,
- le fait qu'ils ne veulent pas privilégier l'un ou l'autre membre de leur famille, l'un ou l'autre groupe ou communauté au sein du village.

Les migrants, comme les villageois au demeurant, accepteront de prendre des risques si un cadre favorable à la création d'activités productives est créé. Celui-ci comporte plusieurs dimensions :

- une connaissance des opportunités de création d'activités qui puisse leur permettre d'apprécier les conditions financières, techniques, de qualification des producteurs pour leur démarrage,
- la compréhension de la succession des étapes de la création d'une activité. Les migrants comme les villageois font le constat que l'échec de beaucoup de créations tient à l'impréparation de la phase de démarrage (lieu d'implantation, accès à des matières d'œuvre, identification des premiers clients, etc.)
- l'accès à des conseils extérieurs pour suivre le démarrage de l'activité, éventuellement pour l'asseoir financièrement.
- l'assurance que les activités financées sont rentables, à tout le moins qu'il n'y aura pas de déficit à combler.

²⁶ Les migrants seraient ainsi propriétaires d'un pourcentage significatif des maisons construites dans les zones dites "Parcelles assainies" à Dakar.

Le cas des activités agricoles est à disjoindre : les financements apportés par les migrants ayant pour objet de réduire les charges d'entretien des familles.

- des procédures qui permettent un contrôle de l'affectation des fonds.

CONSTRUIRE DES DISPOSITIFS EQUILIBRES

La construction de ce cadre s'articule autour de trois axes à mener conjointement avec l'organisation de circuits adaptés :

- l'identification des secteurs dans lesquels il est possible de créer des activités ;
- les dispositifs financiers ;
- les services d'accompagnement ;

L'identification des activités potentielles

Si la volonté du promoteur est indispensable à la réalisation de son projet, la création d'activités se nourrit aussi d'informations multiples sur les matériels et compétences techniques à réunir, les clients potentiels et leur solvabilité, la facilité d'accès aux sources d'approvisionnement, le niveau minimum de production à atteindre pour assurer la survie de l'activité. Ces informations, même partielles, sont inaccessibles pour les habitants de la vallée du fleuve et aucun organisme n'est en mesure de les fournir, quel que soit le secteur économique considéré. Il y a là une source de blocage pour des initiatives économiques.

La première information à apporter est l'identification des activités qui peuvent être créées dans les villages de la région du fleuve ainsi que les conditions de leur mise en route. L'accès à ces informations, à traiter sous forme d'étude de pré faisabilité, déclenche souvent des prises d'initiative de "promoteurs" potentiels qui hésitent à démarrer une activité.²⁷ Elles ne dispensent cependant pas de mener ultérieurement une étude de faisabilité approfondie.

L'expérience montre que pour être utiles, les études de pré faisabilité doivent contenir quatre types d'informations :

- les coûts d'investissements,
- les conditions techniques d'exploitation,
- le niveau de production à atteindre par l'activité pour parvenir à l'équilibre financier,
- les qualifications requises.

Le nombre d'études de pré faisabilité disponibles doit être le plus important possible pour éviter les effets de mimétisme. Si une activité marche, nombreux ses imitateurs, conduisant très rapidement à une offre trop abondante par rapport à la demande et réduisant à néant sa rentabilité. Le nombre de propositions à atteindre peut être estimé à une quinzaine au terme d'une première étape selon les institutions qui travaillent déjà dans ce sens.

La mise en place d'un tel service d'information est une voie de travail à développer dont le GRDR pourrait se saisir. Les migrants sont concernés à un double titre par ce service :

- par une utilisation personnelle,
- par une participation à l'élaboration des études de pré faisabilité, notamment pour l'identification des matériels techniques nécessaires aux activités et à l'estimation de leur coût. Selon les lieux de résidence ou de travail, ils peuvent avoir accès à ces informations utiles à leurs concitoyens.

²⁷ Plusieurs ONG maliennes envisagent de développer ce type de service inspiré de l'expérience d'APICA au Cameroun et au Tchad où cette association conduit avec succès depuis plusieurs années un programme d'appui à la création d'activités. La mission n'a pas pu vérifier l'information qui lui a été fournie tardivement sur un travail d'identification d'activités potentielles que ferait l'OMI.

Le financement des activités productives

Les migrants rencontrés, en France comme dans la région du fleuve, se sont montrés intéressés par l'idée de participer à un système financier qui garantirait l'utilisation des fonds envoyés pour financer des activités productives.

Cette attitude confirme l'intuition des organismes qui démarrent, avec prudence, une réflexion et une action dans ce sens. Dans les zones couvertes par l'ALAEF²⁸ et Soxaana Fedde, une mission du GRDR note que ces préoccupations valent *"tant pour la famille (alimentation, soins médicaux, etc.) que pour des investissements particuliers (projets productifs ou sociaux, immobiliers, etc)"*.²⁹ Le PASECA, quant à lui, retient parmi ses actions *"la mobilisation des ressources disponibles (au niveau local et auprès des migrants) sous forme d'épargne et de les réinjecter sous forme de crédit pour financer les activités économiques proposées par les villageois"*.³⁰

En réalité, deux dispositifs non exclusifs sont possibles :

1) Le recours aux caisses locales d'épargne et de crédit :

Le recours aux caisses locales d'épargne et de crédit pour la création d'activités productives est généralement admis au nom des avantages qu'elles offrent, outre leur accessibilité³¹ :

- Tous les emprunteurs potentiels sont à égalité, sans que soient altérées les conditions de concurrence entre eux

Limiter les effets pervers

Les producteurs qui bénéficient d'un appui financier sous forme de don ne sont pas dans l'obligation de couvrir l'intégralité de leur coût de production par le prix de vente. Ils bénéficient d'un avantage sur les producteurs qui n'ont pas accès à cette même ressource. La Caisse nationale de Crédit agricole du Sénégal confirme cette inégalité. Elle étudie ses crédits non à partir de la rentabilité prévisionnelle de l'unité de production, encore moins de sa capacité de remboursement mais de la solvabilité de l'emprunteur, elle-même établie à partir de revenus envoyés par les migrants.

L'altération des conditions de concurrence peut avoir pour effet de rendre plus difficile, voire impossible la création d'un tissu économique sain. L'envoi d'argent par les migrants peut avoir un effet pervers et démobilisateur des familles pour organiser des productions dans des conditions rentables.

A l'exception de secteurs d'activités particuliers comme l'agriculture, cet effet pervers est toutefois réduit, le dynamisme économique de la zone étant encore loin de susciter une vive concurrence entre les producteurs.

Il reste que le renforcement des caisses locales d'épargne et de crédit constitue une avancée qui rendra plus transparent les appuis à la création d'activités.

- Le contrôle des décaissements et des remboursements est fait par une organisation dont c'est la fonction, non dans le cadre d'une relation interpersonnelle,
- Les taux de remboursement dans les caisses sont élevés ; l'argent des migrants et l'argent des villageois étant confondu, les risques de non-remboursement et de détournement de l'argent des premiers sont contenus.
- Elles évitent aux migrants d'avoir à choisir parmi les personnes qui leur demandent un appui pour créer une activité productive ; notamment l'ouverture de compte(s) au nom de l'association des ressortissants dans la caisse de leur village d'origine qui est un moyen de résister aux pressions individuelles.

²⁸ Association pour la Lutte Anti-Erosive de la Faleme.

²⁹ Projet de sensibilisation à l'intention des ressortissants des zones de l'ALAEF et de Soxaana Fedde en France (programme CLEC), février 2000, p. 7

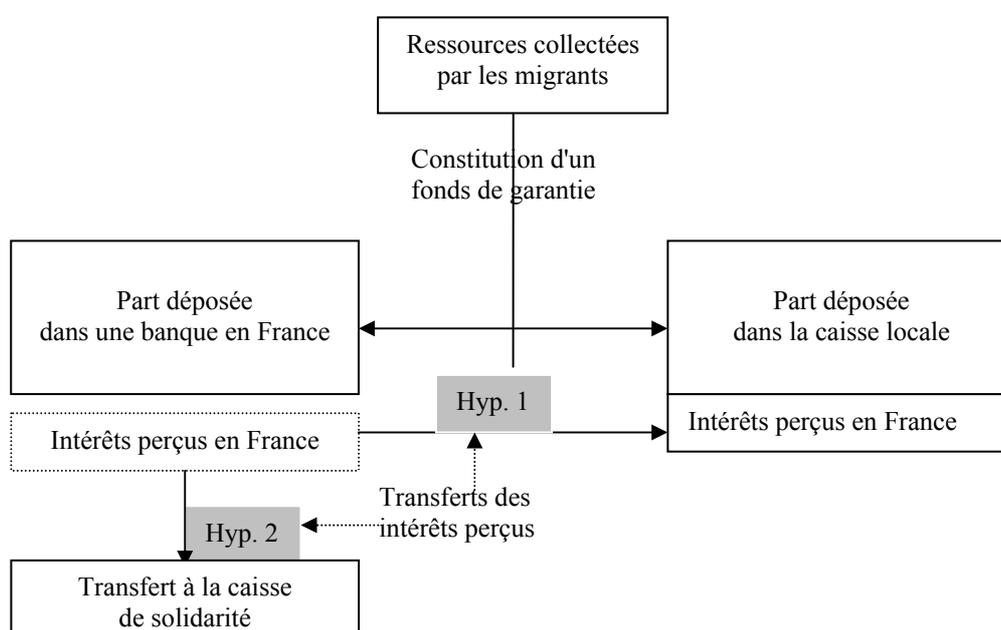
³⁰ Note d'informations générales sur le Paseca.

³¹ Voir le chapitre "Circuit financier" pour l'organisation du circuit de collecte de l'épargne des migrants.

2) La constitution de fonds de garantie :

La constitution de fonds de garantie pour couvrir les risques de la création d'activités est à étudier avec soin. Des associations de ressortissants, en nombre de plus en plus élevé, disposent de ressources financières importantes collectées auprès de leurs membres.³² Ces fonds sont déposés dans des banques en France. Les migrants ne les transféreront pas dans des caisses locales s'ils ne sont pas sécurisés. De nombreuses formules de constitution de fonds de garantie sont imaginables, bien évidemment à débattre avec chaque association de migrants. Le schéma (cf. infra) suivant en présente une à titre d'exemple.

CONSTITUTION D'UN FONDS DE GARANTIE



Commentaire

Les ressources affectées au fonds de garantie par les migrants sont réparties entre une banque en France et la caisse locale dans des proportions à déterminer. Les conditions de mobilisation de la part déposée dans la caisse locale sont à arrêter entre ses responsables et les migrants ; la part déposée en France, constitue une "réassurance" du fonds local. Les intérêts générés par le fonds déposé en France peuvent être affectés à différents usages.

³² Trois facteurs expliquent cette disponibilité financière :

- les infrastructures les plus lourdes sont aujourd'hui réalisées dans les villages,
- le choix des nouveaux investissements, moins prioritaires que les précédents, suscitent des débats entre les migrants (les nouveaux migrants refusent ainsi que l'association de ressortissants finance la rénovation de la mosquée dont elle a déjà financé la construction.),
- la mise en place par de nombreux bailleurs de fonds de financements accessibles localement.

Ce dispositif peut être sécurisé et consolidé :

- en constituant un "Fonds de garantie intervillageois" à partir des fonds villageois,
- par appui de l'ensemble du dispositif sur un fonds de garantie existant dont l'objet est de faciliter l'accès au crédit à de petites activités de production de pays en développement (ex : Fonds Rafad).

Des services d'accompagnement.

L'identification d'activités possibles et l'existence de dispositifs sont deux services nécessaires à la création de petites unités de production. Ils sont insuffisants pour générer une dynamique économique qui alimente le développement local. L'observation de situations comparables dans d'autres régions, d'initiatives qui se développent dans la vallée du fleuve et les propositions recensées au cours de la mission suggèrent d'autres formes d'accompagnement afin de susciter un "environnement" favorable à la création d'activités productives dans lesquels les migrants peuvent trouver place.

- Organisation de rencontres entre initiateurs d'activités productives dans la région du fleuve et migrants (et au-delà avec des artisans et des petites entreprises en France ou ailleurs) à l'image des relations que nouent les responsables politiques locaux avec les associations de ressortissants en France (et au-delà avec leurs partenaires dans le cadre des coopérations associatives et de la coopération décentralisée). Les échanges entre "producteurs" sont tout aussi importants pour soutenir le développement que les rencontres entre les responsables politiques et les leaders sociaux.³³
- Organisation d'une "fête des migrants", à l'échelle de la commune ou au niveau intervillageois pendant la période où ils sont en congés. L'objectif de cette fête est de promouvoir auprès des migrants le dynamisme économique de la commune ou de la zone et de les informer des opportunités économiques qu'ils ne connaissent souvent pas.³⁴
- Organisation de visite de caisses locales d'épargne et de crédit par les migrants lors de leurs congés afin de les familiariser avec ces systèmes financiers.
- Organisation de formation commune pour des migrants souhaitant acquérir un meilleur niveau de qualification technique et des villageois travaillant dans un même domaine technique.

LE GRDR ET LES MIGRANTS DE RETOUR

Les créations d'activités productives par des migrants de retour sont peu nombreuses et connaissent de graves difficultés. Ceux qui bénéficient d'une aide financière se comptent par quelques dizaines par an, en décroissance constante depuis 1996.³⁵

Les causes des échecs de ces réinstallations sont connues.

- Les rares migrants intéressés connaissent des situations d'échecs ; ils ont passé relativement peu de temps en France (de deux à dix ans), n'ont pas réussi à s'y insérer et n'ont pas créé de relations étroites avec les autres migrants qui ne leur apportent que peu ou prou d'appui.
- Ils créent une activité par défaut. *"Les projets sont peu réalistes, désincarnés par rapport à la réalité villageoise. Faute d'être portés par des personnes ayant véritablement l'esprit d'entreprise, la quasi-totalité échoue, les autres vivent sans grand dynamisme"*.³⁶

³³ Une hypothèse de travail est de rechercher des relations entre des petites entreprises qui emploient des migrants ou des enfants de migrants et des entreprises "locales", sous forme de "compagnonnage industriel" ou de tutorat, à l'image de ce que fait l'Association pour le Développement et la Coopération industrielle internationale (ADECI) dans la Région Provence-Alpes Côte d'Azur.

³⁴ Cette fête se démarque des foires-expositions que l'on connaît dans d'autres régions comme à Sikasso par exemple, dont l'objet est d'abord la valorisation et la commercialisation des productions locales.

³⁵ Une quinzaine au Mali et une dizaine au Sénégal en 1999. Source OMI Kayes et Dakar.

³⁶ Interview de maires du cercle de Kayes

- Les initiateurs d'activités, y compris ceux qui entrent dans le cadre de dispositifs aidés, sont peu ou pas soutenus. *"Les organisations chargées d'apporter leur appui aux migrants pour élaborer leur projet étant payées pour cet accompagnement, et non pour la crédibilité des projets, ne sont pas attentives à la faisabilité des dossiers qui leur sont soumis".*³⁷

Dans ces conditions, toutes les chances d'échec sont réunies !

Les secteurs dans lesquelles les migrants de retour créent des activités couvrent une gamme très réduite d'activités : agriculture, commerce, transport pour l'essentiel (près de 80 % des projets).³⁸

Pour accroître le taux de réussite dans la réinstallation des migrants par la création d'activités productives, plusieurs pistes de travail sont à construire. Elles ne modifieront pas le volume des retours mais visent à améliorer leur chance de succès. Des migrants envisageront un retour si :

- le revenu qu'ils peuvent espérer est quasi-équivalent en pouvoir d'achat à celui qu'ils avaient à l'étranger (cet objectif n'est pas illusoire, leur niveau de vie y étant bas),
- ils sont assurés de ne pas perdre les droits qu'ils ont acquis lorsqu'ils étaient en migration,
- leur place est reconnue dans les villages au-delà du seul argent qu'ils apportent.

D'autres pistes impliquent indirectement les associations villageoises.

- *"Les associations de développement villageoises devraient être étroitement associées à la gestion du dispositif [d'aide à la création d'activités économiques] car la réussite des petits projets dépend en grande partie du soutien (ou de l'hostilité) qu'ils suscitent dans leur environnement immédiat."*³⁹
- *"[Un dispositif d'accompagnement] devrait toujours être en lien avec le milieu migrant en France. Ce lien est important non pas uniquement pour optimiser des retours mais surtout pour accompagner les processus de création à distance d'activités, via la famille"*⁴⁰
- *"Les entreprises sont prêtes à embaucher des migrants qualifiés. Deux raisons à cela :*
 - *leur qualification, à condition qu'ils en aient une,*
 - *leur manière de voir les choses (qui peut être un vecteur de transformation des rapports dans leur milieu)."*⁴¹

D'autres enfin concernent les ONG étrangères :

- information des candidats au retour sur les possibilités de réinsertion économique, création d'une activité mais aussi emplois disponibles dans des petites entreprises locales. Actuellement, les migrants ne sont pas informés de ces possibilités et ne les imaginent pas.
- organisation, seul ou avec des équipes compétentes, de formations très adaptées à la nature de la production envisagée. *"Le contenu de la formation doit correspondre à l'activité envisagée. La volonté de se réinstaller est indispensable mais insuffisante à entraîner le succès. La formation doit être technique mais doit aussi porter sur la gestion, la rentabilité, l'étude de "faisabilité". Ces formations permettent de savoir si on a une chance de réussite. Le lieu où se passe la formation, en France ou ici n'a pas grande importance, c'est son adaptation qui est la seule référence à prendre en compte"*⁴²

³⁷ Interview de l'OMI à Kayes.

³⁸ Estimation faite à partir d'informations recueillies sur le terrain, confirmées par les données présentées dans "L'évaluation du programme développement local et migration au Mali et au Sénégal, 1991 – 1998.

³⁹ L'évaluation du programme développement local et migration au Mali et au Sénégal, 1991 – 1998, p. 116

⁴⁰ Ibid.

⁴¹ Interview de Kader Tiandian, chef d'entreprise à Bakel

⁴² Interview de Kalidou Bâ, migrant réinséré dans son village d'origine.

Propositions complémentaires

Parmi différentes propositions recensées pour faciliter le retour des migrants qui le souhaitent la question de la liquidation de la retraite tient une place particulière. Comme tous les autres actifs en France, un migrant doit atteindre l'âge de 60 ans pour avoir droit à la retraite.

Plusieurs personnes interviewées ont repris la proposition de libérer les droits à la retraite acquis en France, pour tout migrant qui souhaite rentrer dans son pays. La liquidation de la retraite de la sécurité sociale et de la retraite complémentaire pourraient être disjointes, la retraite complémentaire pouvant être perçue dès son retour par le migrant sous forme de capital de réinstallation et la retraite de la sécurité sociale versée à partir du soixantième anniversaire au taux acquis.

ELARGIR LES ESPACES DE RELATIONS MIGRANTS / VILLAGEOIS

Les questions économiques et financières sont à traiter avec le degré d'attention requis mais elles sont loin de couvrir à elles seules tout le champ potentiel de la relation entre migrants et villageois. Des domaines ont été ignorés, des groupes sociaux exclus, tant pas les ONG que par les migrants eux-mêmes. L'une des voies du maintien des relations migrations / villageois passe par la prise en compte de ces groupes et lieux potentiellement porteurs d'innovations.

PRENDRE EN CONSIDERATION L'IMPORTANCE ET LES ASPIRATIONS DES GROUPES FEMININS.

Ce n'est pas seulement se conformer à l'air du temps que de prendre en considération l'importance du rôle des femmes dans la relation migration / développement, bien que jusqu'ici il ait été largement ignoré y compris par les ONG. Résidentes permanentes et dominantes démographiquement, leur rôle est prépondérant dans le maintien de la vie sociale locale et souvent de la vie économique. Leur aspiration à plus de reconnaissance ne pourra encore longtemps être méconnue⁴³.

Plusieurs axes de travail sont à développer dont il convient de ne pas mésestimer les difficultés de mise en œuvre. Ils peuvent accentuer des tensions déjà vives et être interprétés négativement par les hommes avec pour conséquence le risque d'être rejetés. Ils peuvent à l'inverse renforcer les dynamiques sociales et économiques en reconnaissant la capacité d'initiative et d'innovation des femmes.

Un appui à la structuration d'organisations féminines

C'est dans un contexte socialement très difficile que les émigrées et les villageoises demandent des appuis pour organiser leurs relations.

En France

Les femmes sont absentes des instances de représentation des migrants. Les organisations qu'elles constituent sont peu nombreuses⁴⁴. Elles n'ont ni le poids ni l'autorité nécessaire pour faire entendre leurs voix. Elles ne parviennent pas à se pérenniser lorsqu'elles se constituent sur la même base que les associations de ressortissants. En revanche, elles sont très présentes dans tous les lieux où se débattent l'avenir de leurs enfants ou les conditions de leur insertion en France.

Quel que soit leur objet, les associations de femmes n'ont jamais bénéficié de l'attention et de l'appui des opérateurs de développement et des organisations qui travaillent avec les migrants en France. Un gros travail d'appui à la structuration des femmes est à engager dont la première étape est de définir avec elles les éléments fédérateurs sur lesquels construire leurs organisations.

L'inorganisation des femmes en France a un impact direct dans le bassin du fleuve. Les femmes émigrées ne jouent aucun rôle dans les dynamismes locaux bien qu'elles soient enviées par les villageoises et surtout elles ne peuvent communiquer avec les résidentes que par le canal des organisations masculines, donc sous leur contrôle.

⁴³ Voir annexe 6, brève présentation de la situation des femmes dans la zone d'évaluation.

⁴⁴ La Commission coopération développement en repère quelques dizaines en France.

Au Mali, en Mauritanie au Sénégal

Dans les villages, les femmes agissent dans les domaines habituels de leurs associations (solidarité, fêtes, petites activités économiques personnelles...). Les ONG installées dans la région sont peu intervenues en direction des femmes.

Les femmes disent leur déception de ne pas bénéficier du même appui que les associations masculines. Elles sont aujourd'hui sans reconnaissance juridique,⁴⁵ accèdent difficilement aux fonds ouverts aux associations masculines et ne sont pas appuyées dans leurs capacités d'innovation.

Organiser des échanges entre femmes émigrées et femmes villageoises

Les initiatives des femmes en France et dans la région du fleuve seront d'autant plus fortes qu'elles pourront débattre entre elles de leurs conditions de vie, qu'elles auront des espaces où manifester leur dynamisme. Les villageoises identifient toute une panoplie de relations à construire avec les émigrées. Dans certains cas, leur objectif est de contourner les canaux d'échanges contrôlés par les hommes ou d'ouvrir de nouveaux espaces de coopération.

- l'accueil dans les villages des femmes émigrées et de leurs enfants,
- l'accès aux informations sur le sida et autres maladies

Il va de soi qu'en raison de leur objet, c'est un personnel féminin auquel il faut avoir recours pour intervenir auprès des organisations féminines et à leur mise en relation.

Soutenir les initiatives économiques et sociales des femmes

“Que le GRDR s'intéresse aux activités des femmes pour les aider à se développer ! S'il recherche des financements pour nous, nous trouverons la contrepartie qui sera demandée.” L'amertume des femmes est grande vis à vis des opérateurs d'appui au développement, notamment des ONG. Ces organismes ne leur prêtent guère d'attention. Les femmes ou leurs organisations ne trouvent guère de place dans les projets à caractère économique, ne sont pas invitées à suivre des formations techniques pour créer des activités productives, ni n'ont accès aux financements pour développer leurs initiatives ; autant d'appui qu'elles jugent réservés aux hommes.

Un accompagnement (technique, de formation, financier) est à concevoir pour accompagner les initiatives économiques et sociales que les femmes revendiquent. Mais la démarche serait insuffisante si elle n'était pas nourrie par un diagnostic sur les conditions à réunir pour que les femmes rompent avec une attitude générale de dépendance économique. Quelles incitations en terme de formation ? Quel niveau de revenu peuvent-elles espérer ?

APPUYER L'INFORMATION MIGRANTS / VILLAGES / COLLECTIVITES LOCALES

Des canaux de communications qui s'épuisent

Pendant longtemps l'information à destination des migrants provenant des villages passait par le canal de personnes qui effectuaient des voyages entre la France et leur village d'origine. Lorsqu'un migrant se déplaçait, en général pour des congés, il transmettait à son retour à ceux qui étaient restés dans le foyer les informations requises. Le côté chaleureux et humain de ce mode de communication, qui reste important aujourd'hui, n'est pas sans connaître quelques handicaps.

⁴⁵ Les organisations de femmes ne déposent pas de statut et n'ont donc pas de récépissé leur permettant d'être reconnues par les pouvoirs publics.

Il est subjectif et parcellaire non par volonté de dénaturer l'information mais parce que les relations entre les migrants et les villageois sont faussées par leurs positions respectives.

On attend du migrant largesse et générosité, le migrant attend reconnaissance et notoriété. Nul n'est dupe de ce code mais tous l'acceptent pour ne pas remettre en cause le gain que chaque partie en tire.

Si d'aucuns lisent dans les rapports entre migrants et villageois un équilibre dynamique, on peut affirmer qu'il est en réalité un équilibre de la précarité. Ils figent des situations que personne n'ose modifier de peur de susciter un déséquilibre préjudiciable à tous. Qui oserait prendre ce risque ? Les pressions en France comme dans la région du fleuve confortent cet immobilisme ; mais personne n'est en mesure de dire en quoi la préservation de la situation actuelle est un socle pour construire un avenir.

Les informations transmises sont sélectionnées, édulcorées, ajustées. Elles sont un puzzle de pièces disjointes. L'image de la situation du village est construite à travers des "rapports" qui se succèdent sans suivi ni évaluation. Il ne faut cependant pas conclure trop rapidement à une censure des informations entre migrants et villageois. Et réciproquement. Ces derniers connaissent la réalité de la situation dans les villages. Mais, et c'est là l'important, l'information qui est diffusée vise le maintien d'un statut quo dans la relation migrants / villageois alors que le contexte a profondément changé.

Dans de nombreux cas, les migrants sont peu ou pas tenus informés de questions importantes qui les concernent. Par exemple, tous les détenteurs d'un droit d'exploitation de terre dans la zone d'attraction de Fedde Yurmande sont de droit membres de cette association horticole. Les migrants disposant d'une exploitation en sont donc automatiquement adhérents. Ils sont représentés par un de leur parent à l'assemblée générale. En revanche, aucun poste ne leur est réservé au comité directeur ou même parmi les délégués de secteur. Pour pallier l'absence d'informations des migrants, un délégué aux relations extérieures a récemment été désigné.

La fragmentation des informations diffusées et, en définitive, le peu de crédibilité que chacun leur accorde conduit fréquemment les migrants et les villageois à s'adresser aux ONG pour servir de caution morale et d'arbitre entre eux. Le GRDR, par exemple, a été sollicité pour recevoir la part de cofinancement des villageois pour des réalisations prises principalement en charge par les migrants.

Des besoins nouveaux d'informations.

Il existe un impérieux besoin de rénover le contenu et les canaux de l'information entre migrants et villageois. Quelques initiatives naissent mais sont encore peu développées. Sous l'égide de responsables élus et soutenues par le GRDR, des coopérations décentralisées, des élus viennent en France prendre contact avec les migrants, leur présenter comment ils voient le développement en tant que responsables et envisager avec eux comment les insérer dans les dynamiques locales. Il y a là un mode de circulation de l'information utile et efficace mais qui reste encore une voie limitée.

L'évolution du contexte des trois pays, l'apparition d'une nouvelle génération de migrants et l'apaisement des suspicions réciproques entre migrants et villageois nécessitent d'organiser une circulation de l'information plus rigoureuse et plus précise que par le passé. Les groupes à toucher ne sont pas seulement les adultes hommes mais tous les groupes associés aux actions de développement.

Des contenus portant sur les changements institutionnels et les approches du développement

Les migrants connaissent peu ou mal les évolutions dans leur pays d'origine. Ils ont besoin d'une information claire et structurée sur celles-ci. *“Ils ne connaissent que la zone dont ils sont originaires. Il faut les informer sur ce qu'est la globalité de leur pays : lois, institutions.”*⁴⁶

- **Comprendre la décentralisation**
Pour déclencher l'intérêt des migrants pour les communes, il est indispensable qu'ils en connaissent les attributions et le mode de fonctionnement. Cette information ne lèvera pas à elle seule leur réserve sur l'intérêt des collectivités locales. Elle doit être complétée par un geste symbolique qui marque une rupture avec le temps où la puissance publique nationale et ses représentations locales ignoraient les niveaux territoriaux. Ce geste pourrait, par exemple, prendre la forme d'une déclaration collective des maires d'un cercle ou d'un département qui marquerait leur volonté d'associer les migrants au travail des communes, sans pour autant qu'elles abandonnent leurs prérogatives.
- **Dépasser l'horizon villageois**
L'horizon des migrants est un horizon villageois. Le développement local dépasse cette échelle. Une information des migrants est à mener pour qu'ils comprennent l'importance, le sens et l'enjeu du développement local, qu'ils soutiennent cette dynamique et dépassent la compétition entre les villages marquée par la multiplication d'équipements dont l'utilité n'est pas toujours probante. Ce discours n'est pas nouveau, sa mise en application est devenue indispensable avec la création ou le renforcement de l'autonomie des collectivités locales.
- **Informer sur les priorités de développement**
La volonté d'insérer les migrants dans des dynamiques déterminées localement est exprimée sans détours, à tous les échelons de la société. *“Il faut amener les migrants à comprendre que leur rôle doit s'apparenter à celui des ONG, à ne pas s'ingérer dans les affaires des villages”*⁴⁷. Encore faut-il qu'ils soient informés des priorités dégagées au niveau local ! Les informer sur ces priorités est un moyen de :
 - les instruire sur l'état du développement dans leur village et zone d'origine,
 - débattre avec eux des actions à engager, même si elles ne retiennent pas leur intérêt,
 - les inciter à s'associer à celles qu'ils souhaitent soutenir.
- **Orienter les transferts vers l'investissement productif**
Cet objectif ne sera pas atteint sans une information précise sur les dispositifs retenus et les garanties qu'ils offrent. (Le plus sûr moyen est d'associer les migrants à la mise en place de ces dispositifs, cf. chapitre sur les circuits financiers). Deux séries d'informations semblent prioritaires, sur :
 - les caisses d'épargne et de crédit comme lieu de dépôt. Outre une information sur leur fonctionnement, une information régulière est à diffuser sur le nombre de déposants villageois et les montants collectés. Selon l'expérience du Paseca, des niveaux élevés pour ces deux grandeurs convainquent les migrants de transférer vers les caisses une partie de leur argent.
 - les initiatives prises dans leur région en vue de créer de petites unités de production pour illustrer son dynamisme ainsi que sur leurs besoins de financements.
- **Connaître les dispositifs des autres opérateurs de développement.**
Les migrants ne sont pas les seuls opérateurs du développement de leur village d'origine. D'autres acteurs apportent également leur soutien. Mais pas plus aujourd'hui qu'hier, il n'y a de véritable articulation entre les actions financées par les migrants et celles soutenues par les autres opérateurs, privés ou publics, nationaux ou internationaux. Par exemple, la région de

⁴⁶ Interview de Baganda Sakho, élu local.

⁴⁷ Interview de Bassirou Diarra

Tambacounda a créé un Fonds de Développement Régional, doté de 40 millions F CFA dont les migrants ignorent l'existence et l'objet. Une information sur les modes d'appui des différents acteurs permettrait aux migrants de s'insérer dans les dynamiques locales. En l'absence de ces informations, les migrants se replient sur les actions conformes à leur approche du développement par financement d'infrastructures et d'équipements.

Des dispositions pour une circulation de l'information

La circulation de l'information entre villageois et migrants ne saurait être figée dans un cadre contraignant. Elle demande cependant à être plus structurée qu'elle ne l'est actuellement. Pour que l'information qui circule recouvre une plus grande crédibilité, plusieurs dispositions peuvent être préconisées :

- la mise en place d'un partenariat formel villageois / migrants précisant sur quoi migrants, bailleurs extérieurs, communes peuvent intervenir en cofinancement ou en financement particulier,
- l'organisation de voyage de maires pour rencontrer les migrants originaires des villages de leur commune et pour les associer aux contacts avec les villes jumelles lorsqu'une coopération décentralisée existe,
- la production d'outils d'information écrits (en langues nationales notamment), visuels, audiovisuels diffusés auprès des migrants (mais aussi dans les villages) pour informer de l'évolution du contexte institutionnel, économique, sociale dans les différentes régions du bassin du fleuve.

LES APPUIS EN FORMATION

Il n'y pas de formation sans objet ni identification de "groupe cible". En bonne logique, les actions de formation sont à rapprocher des axes de travail requis. Il a été jugé préférable de les regrouper pour souligner l'importance à leur accorder et la cohérence méthodologique qu'elles requièrent. Ce choix est conforme aux options du GRDR pour lequel la formation est une composante de tous ses programmes passés, en cours ou en phase de démarrage.

L'accent mit sur la formation par le GRDR est constant et ancien. Au début des années quatre-vingt-dix le GRDR notait déjà que *“depuis 20 ans, et à travers bien des évolutions, le GRDR accompagne cette dynamique [de développement] en proposant aux associations d'émigrés une formation adaptée et un appui technique à la préparation et à la mise en place des projets”*.⁴⁸

Vers un écart de formation entre migrants et villageois

Le niveau de formation des migrants évolue peu.⁴⁹ Il n'est pas différent en formation de base de celui des non-migrants mais dans les domaines techniques, il reste modeste ou très modeste. En France, les migrants n'utilisent pas les dispositifs qui leur sont accessibles dans le cadre de la formation continue et professionnelle. Au contraire, une volonté de formation est interprétée comme la poursuite d'une stratégie personnelle et bien souvent condamnée par les proches. Ce sont en définitive les femmes migrantes qui sont les plus ouvertes à suivre des formations dans le pays d'accueil.

⁴⁸ Migration et développement dans la région du fleuve Sénégal, Synthèse d'une capitalisation d'expériences 1987 - 1989, Philippe Lavigne Delville, p. 9

⁴⁹ A l'exception des migrations pour études supérieures, peu nombreuses en volume.

Inversement, les habitants du bassin du fleuve bénéficient de multiples formations organisées par des ONG, des services techniques, des centres de formation comme le CEF⁵⁰... Ces formations touchent des domaines techniques, la comptabilité et la gestion, l'animation institutionnelle, la décentralisation... *"Les villageois ont aujourd'hui des niveaux de formation plus adaptés et plus opérationnels pour le développement que les migrants ; la qualification des élus, associatifs ou politiques, se renforce avec les soutiens apportés par les dispositifs d'accompagnement mis en place"*.⁵¹

Cette inversion des niveaux de formation entre les migrants et les villageois par rapport aux époques antérieures crée dans certains cas des tensions au sein des familles. Elle s'ajoute au rejet de l'autorité du père, déjà absent. Les jeunes, aujourd'hui mieux formés, considèrent que leurs pères forment *"une génération perdue qui n'a pas fait avancer le pays, même s'ils ont contribué à entretenir la famille"*.⁵² Ces tensions restent toutefois sans grands effets à ce jour, les enfants n'ayant pas encore de véritables responsabilités économiques, sociales ou politiques. Mais elles ne manqueront pas de se manifester dans un avenir proche.

Un ajustement des formations en direction des migrants

Les formations pour les migrants découlent du constat précédent,

- afin de rééquilibrer leur niveau de formation technique avec celui des populations locales,
- pour qu'ils comprennent ce qui se passe dans leur village alors qu'ils le voient tel qu'ils l'ont laissé à leur départ,
- pour consolider dans l'avenir leurs organisations propres.

Des formations techniques pour professionnaliser

La question de la formation technique des migrants est bien réelle, qu'ils restent dans le pays d'accueil ou qu'ils ambitionnent de retourner dans leur pays d'origine. Dans cette dernière perspective, ils estiment que *"Presque tout est à reprendre, les conditions de formation et d'exploitation étant fortement différentes entre les deux pays"*.⁵³ - sauf lorsqu'elles portent sur des contenus précis directement liés à l'activité d'exploitation, par exemple les formations à l'entretien des arbres fruitiers ou la réparation de motopompes. Les petites entreprises locales elles-mêmes regrettent l'inadaptation des formations des migrants. Elles se déclarent intéresser à embaucher des migrants pour leur connaissance d'autres systèmes de production mais ne le font pas en raison l'inadéquation de leur formation à leurs besoins.

Le GRDR n'a pas vocation à prendre en charge ces formations techniques. En revanche, en étroite relation avec les associations d'immigrés, il peut les inciter à bénéficier de formations comme tous les salariés et les informer sur les compétences recherchées par les entreprises de leur pays d'origine⁵⁴. Des formations particulières sont également à envisager pour entretenir le niveau de compétences des producteurs. Elles s'adressent principalement aux habitants du fleuve mais pourraient être heureusement ouvertes à des migrants (Cf. encadré).

⁵⁰ Centre d'Etudes et de Formation Pratique (Bakel)

⁵¹ Interview des responsables d'ALAEF

⁵² Interview de jeunes à Maréna Diombougou.

⁵³ Interview d'un responsable technique d'Hortibak

⁵⁴ L'OMI travaille dans ce même sens.

Consolider l'avenir des associations de ressortissants

Si les formations techniques posent des problèmes, il n'en est pas de même des formations conçues pour aider les organisations de migrants à se consolider. En France ou dans le bassin du fleuve, tous affirment l'importance et l'intérêt de ces formations. Les anciens migrants rencontrés confirment unanimement que *“le plus utile dans l'appui apporté par le GRDR en France a été la formation, formation associative, formation animation. Après le démarrage de l'association, cette formation a permis la mise en place d'une structure complète.”*⁵⁵

Entretien le niveau technique dans les PME et chez les artisans du fleuve.

Les petites unités de productions, artisans et PME, existant dans le bassin, n'ont pas accès à des formations leur permettant de maintenir, a fortiori d'améliorer leurs compétences techniques.

Pour remédier à cette situation qui handicape l'innovation dans la région, diverses actions sont à envisager, reprenant des démarches expérimentées dans d'autres contextes :

- organiser dans la région, et au-delà, des “migrations-formation” à l'image de ce que font les compagnons du devoir en d'autres lieux,
- mettre en place des bourses de formation pour les artisans à l'image des bourses ouvertes aux étudiants,
- permettre aux artisans résidents permanents ou migrants de retour d'entretenir des liens avec la profession pour qu'ils ne se sentent pas atteints par une perte de qualification,
- favoriser le compagnonnage industriel⁵⁶ et le tutorat entre micro entreprises à l'image des actions menées pour des entreprises plus organisées.⁵⁷

La relation de métier à métier représente une voie originale de rapprochement qui permet un échange de savoir-faire. Le tutorat dans le même esprit s'adresse plus particulièrement à des entreprises en phase de démarrage. Ces relations, pour avoir un résultat positif, nécessitent une préparation et un suivi rigoureux qu'aucune organisation ne prend en charge aujourd'hui dans la région du fleuve.

- Le renouvellement des responsables des associations de migrants. Les jeunes migrants ou fils de migrants ont des objectifs de vie différents de ceux de leur aînés. Ils prennent peu part à la vie des associations de ressortissants. Ces dernières intéresseront les jeunes si elles ne les contraignent pas à gommer leur "métissage" culturel et si elles acceptent qu'ils établissent des relations avec les villages et zones d'origine de leurs parents à partir de leur propre lecture. Ces évolutions induisent une sorte de "révolution culturelle" au sein des associations de ressortissants. Pour faciliter un passage de témoin entre génération un double accompagnement en terme de formation est à mettre en place :
 - une formation à la responsabilité associative pour les jeunes pour assurer la pérennité institutionnelle des associations,
 - une formation pour les aider à comprendre les références qui fondent l'organisation des sociétés de leurs parents : modes d'organisation institutionnelle et politique, enjeu du développement aujourd'hui, références artistiques...

⁵⁵ Interview de Monsieur Samba Talla, Président de l'ADIGE au Sénégal

⁵⁶ Le compagnonnage industriel est une relation ouverte entre entreprise de même métier qui peut concerner tous les domaines de la vie de l'entreprise. Il diffère des joint-ventures dans le sens où il n'est pas une mise en commun de capital.

⁵⁷ Voir dans ce domaine le travail effectué par l'ADECI (Association pour le développement de la coopération internationale industrielle).

- Le renforcement des compétences en organisation et en gestion des associations de ressortissants. Les champs d'actions qu'elles ont désormais à investir sont de plus en plus complexes : soutien au développement institutionnel, participation aux dispositifs d'appui à la création d'activité économiques, montage de dossiers de cofinancement, participation aux relations de coopération décentralisée... Ces fonctions nécessitent des compétences techniques et d'organisation nouvelles dont les associations de migrants sont grandement dépourvues. Pour répondre à ces nouvelles demandes, il convient qu'elles acquièrent les moyens de leur action et disposent de ressources humaines pour les remplir, faute de quoi elles seront marginalisées au profit d'organisations plus compétentes.

L'ajustement des formations ne doit pas faire oublier que les migrants y participent non seulement pour acquérir des informations et des compétences mais aussi parce qu'elles sont une occasion de contacts entre eux. L'externalisation de formations, notamment dans les domaines techniques conduit à inciter le GRDR à rénover le contenu des "samedis du développement" pour en faire un lieu de valorisation des formations, d'échange et de débat où des migrants confrontent et associent leurs expériences de coopération.

Ces efforts de formation sont à maintenir. Les responsables actuels des associations de migrants appartiennent à la génération des "migrants de la sécheresse". Leur structure répond à l'objet qu'elles se sont données dans les années quatre-vingt, c'est-à-dire d'appuyer le développement à partir de transfert d'argent. Mais elles se fragilisent très vite faute de renouveler leurs cadres et de s'ajuster pour intégrer les nouvelles générations.

Participation de migrants aux formations organisés dans le bassin du fleuve

Connaître les enjeux du développement dans la région du fleuve

Le GRDR a opté depuis plusieurs années pour une stratégie d'appui au développement local et à la décentralisation dans le bassin du fleuve. Ce choix n'a pas donné lieu à la mise en place de formations communes aux migrants et aux villageois. Le GRDR sépare ces deux publics bien que la formation soit un terrain propice pour fonder des échanges. Des migrants intégrés dans des formations au développement local et à la décentralisation dans la région du fleuve seraient mieux à même de comprendre les enjeux du développement dans leur village ou zone d'origine par le compagnonnage qu'ils auraient avec les responsables villageois participant à la même formation. C'est pour eux le moyen de se construire une posture "d'ambassadeurs" des villageois auprès des autres migrants. Il ne s'agit pas ici d'entrer dans une démarche systématique, lourde en terme de coût, mais de permettre aux migrants de comprendre les dynamiques existantes dans la région, dans un cadre de formation plus élaboré que les informations qu'ils recueillent lors de leur visite ou de leurs congés.

Formation conjointe d'agents locaux de développement en France et dans le bassin du fleuve

Dans un même ordre d'actions, des formations professionnalisantes peuvent être mises en place pour faciliter des échanges permanents et organiser entre régions de départ et régions d'arrivée des migrants. Le développement local, pour lequel existe un intérêt partagé des pays d'accueil des migrants et des pays d'origine, est un terrain qui se prête à la mise en place de ces formations auxquelles les collectivités locales pourraient être associées. *“Cette formation sera reconnue si son déroulement est partagé entre la France et le bassin du fleuve et si elle est animée par une équipe mixte originaire de ces deux espaces”*.⁵⁸ Ouvert à un public disposant d'une solide base de formation, elle sera d'autant plus féconde qu'elle préparera les participants à se saisir des deux cultures, celle du pays d'origine et celle du pays d'accueil.

⁵⁸ Interview de Bassirou Diarra, conseiller du président Konaré

L'avenir des Organisations de Solidarité Internationales migrants (OSIM)

La place des Organisations de Solidarité Internationales migrants (OSIM) dans l'appui au développement reste une question centrale. Il est convenu d'affirmer que les immigrants "ont permis de stimuler l'initiative locale en plaçant les populations dans une optique de changement"⁵⁹ Cette affirmation, fréquemment avancée, pour vraie qu'elle ait été dans le passé, n'a plus de validité aujourd'hui et le "décrochage"⁶⁰ des associations est inéluctable si elles ne prennent pas la mesure de l'effort de redressement et de revitalisation à entreprendre.

Pour maintenir un lien entre les migrants - tous âges confondus - et les villageois, il est nécessaire d'apprécier ce que représentent réellement les associations de migrants. Pendant longtemps elles se sont heurtées à un refus de reconnaissance de leur rôle dans le développement de la part des pouvoirs publics en France (parce qu'elles sont à cheval entre deux pays), à une réserve des ONG françaises, à un environnement défavorable à la valorisation de leur savoir-faire dans les pays d'origine. Les deux premières oppositions se sont atténuées, voire ont disparu. Il en est différemment dans les régions d'origine. Les OSIM sont contestées par les populations vivant dans la région des trois frontières et par les pouvoirs centraux des trois pays Mali, Mauritanie, Sénégal. Plus inquiétant, elles perdent également de leur poids aux yeux mêmes des migrants faute de ne pas pouvoir attirer les femmes et les jeunes.

Sauf à refuser d'entendre les villageois, les difficultés que les OSIM ont à surmonter sont d'abord liées à leur nature intrinsèque et à leur positionnement.

Dans la vie des associations

- Une incapacité à s'ouvrir aux migrants plus jeunes. Ces derniers ont une place très mineure dans les instances d'animation des associations de ressortissants, n'ont guère d'influence dans la détermination des affectations financières, n'ont aucun de poids dans l'organisation des relations avec les villages d'origine.
- Une incapacité à prendre en compte l'éclatement de la population migrante, non seulement parce que les foyers ne sont plus le lieu de vie de référence des migrants mais surtout parce que la volonté d'intégration en France des jeunes et des couples est plus forte que le mythe du retour.
- Une baisse tendancielle des ressources transférées. La situation économique de beaucoup de migrants est précaire. Les associations tentent de maintenir une forte pression pour que les ressortissants continuent de cotiser. Mais les ruptures sont de plus en plus fréquentes. Les femmes notamment, installées en France refusent que l'envoi d'argent aux familles restées au village se fasse au détriment de leurs enfants vivant avec elles.

Dans l'objet qu'elles poursuivent

- Un trop faible intérêt pour un soutien à des activités non visualisables alors que les villageois ont une vision du développement beaucoup plus large. La montée en puissance des organisations de développement local, certes nées des impulsions des migrants, défait la notoriété des associations de ressortissants.
- La compétence sur le développement des migrants est récusée par les villageois. Dans chaque village, il existe aujourd'hui des personnes et des groupes qui ont une réflexion et une compétence pour animer le développement. Les compétences des migrants se situent sur d'autres registres, professionnel principalement, qui ne leur attribuent aucune capacité à déterminer ce qui est prioritaire.

Le risque est grand aujourd'hui d'accorder aux associations de ressortissants nées dans les années quatre-vingt un poids plus lourd qu'elles n'ont en réalité. Leur reconnaissance au niveau de la coopération non gouvernementale se fait au détriment d'organisations qui mériteraient une égale attention. On peut même avancer l'hypothèse – sans grand risque d'être démenti par les faits – qu'un accès plus large aux institutions et aux financements publics de coopération gèlerait momentanément l'émergence d'organisations plus dynamiques, la place occupée par les associations de ressortissants ne laissant pas de marge pour une meilleure reconnaissance des organisations de jeunes, de femmes...⁶¹ Les effets négatifs dans les zones de migration du Mali et du Sénégal sont également à prendre en compte. L'action des migrants s'allie peu ou pas avec celles des autres opérateurs et financeurs. La réhabilitation de leur rôle et leur accès à des financements pourraient détourner les villageois de leurs efforts pour devenir des interlocuteurs à part entière des institutions présentes dans le pays.

⁵⁹ Lanly Christophe, *Land Réform / Réforme Agraire* 1998 / 1, FAO

⁶⁰ Terme utilisé à plusieurs reprises par quelques personnes interviewées.

⁶¹ La possibilité de faire une place au sein de la Commission Coopération développement aux organisations de migrants s'est ainsi limitée aux seules organisations de ressortissants.

La propension est forte de proposer des dispositifs spécifiques chaque fois qu'une question nouvelle est posée, qu'un enjeu nouveau est identifié. Les autorités nationales et locales des trois pays, les responsables associatifs récusent vigoureusement cette tendance et insiste pour ne pas surajouter à une marginalisation des migrants en France.

- *“Il ne faut pas faire de discrimination positive pour la formation technique des migrants qui pourrait susciter une fois de plus leur marginalisation et un débat sur la mesure ; il faut les encourager à profiter des droits qu'ils ont comme tout un chacun”*.⁶²
- *“Il n'y a pas lieu de mettre en place de dispositif particulier pour les migrants. Tout ce qui est nécessaire existe, toutes les compétences sont là”*.⁶³

Stratégie du GRDR et compétences de son personnel

Il n'est pas dans l'objet de l'étude d'apprécier les compétences du personnel du GRDR. On peut cependant souligner qu'entre les objectifs poursuivis et les compétences dont il dispose, il doit rechercher une adéquation. Les appuis à la création d'activités productives à l'organisation de circuits financiers, à l'articulation entre développement local et développement communal sont des axes de travail qui devraient prendre de l'ampleur et qui requièrent un personnel compétent sur le terrain comme au siège.

MIGRATION ET COOPERATION DECENTRALISEE

La coopération décentralisée⁶⁴ se développe depuis quelques années. La présence d'une communauté immigrée dans une commune est fréquemment postulée comme un facteur favorable pour nouer des relations entre cette commune et la commune d'origine des migrants. Les prémisses de cette proposition sont hâtivement posées et conduisent à des suggestions inapplicables. La composition structurelle des populations immigrées habitant une même commune française s'oppose à engager cette forme de coopération.

- La répartition des populations immigrées en France n'est pas uniforme. Les communes d'accueil concentrent des populations originaires de nombreux pays. Pourquoi privilégier un pays plutôt qu'un autre ?
- Les migrants du fleuve, résidant dans une même commune française ne sont pas tous originaires de la même commune du Mali, de Mauritanie ou du Sénégal. Dans ce cas encore, laquelle choisir ?⁶⁵ Pour ne pas être confrontées à une multiplication de demandes qu'elles ne pourraient pas satisfaire, les municipalités françaises, ouvertes à la coopération décentralisée, se refusent dans la quasi-totalité des cas à privilégier une commune d'origine des migrants plutôt qu'une autre.

Du côté des collectivités du fleuve, les difficultés à résoudre sont toutes aussi grandes mais leur fondement est bien différent. Ces collectivités, de création récente, ont une légitimité à conquérir. La coopération décentralisée peut les y aider par le bénéfice qu'elles en tirent du point de vue technique, en formation, pour la définition de priorités... et pour les ressources financières qu'elles obtiennent. Les maires entendent donc gérer directement les relations de coopération décentralisées et veillent à ce que les migrants n'imposent pas leur point de vue ni même n'interfèrent dans l'organisation et la gestion du partenariat.

⁶² Ibid.

⁶³ Interview de Georges Diawara, responsable des programmes migrants pour diverses ONG françaises au Mali

⁶⁴ Entendue comme la relation entre une collectivité territoriale française et une collectivité territoriale étrangère.

⁶⁵ La coopération entre Régions est de ce point de vue plus facile à mettre en œuvre. C'est le cas du partenariat entre la Région Nord-Pas de Calais et la Région de Kayes. Pour autant, les migrants ne jouent pas de rôle particulier dans cette coopération.

Les relations de coopération entre une commune d'accueil et une commune d'origine des migrants sont donc très rares. Les démarrages de la coopération décentralisée entre une collectivité française et une collectivité de la région du fleuve sont identiques à celles des autres coopérations décentralisées. Elles naissent :

- de relations interpersonnelles. Le jumelage entre Bakel et Apt en est un exemple. Les collectivités locales ont répondu à la demande d'un natif de Bakel, étudiant dans une université française, et d'un couple d'enseignants affectés à Apt qui s'étaient liés d'amitié.
- d'incitations institutionnelles. Les jumelages entre les districts de la Région Rhône-Alpes et des communautés rurales du département de Bakel ont été impulsés par la Fédération de Pays Rhône-Alpes dont tous les districts sont adhérents. Celui entre Kothiary et Montrevel en Bresse illustre cette procédure.

Si les migrants ne sont pas à l'origine des jumelages, ils y sont parfois étroitement associés et l'expérience démontre que leur rôle peut être important.

C'est le cas, par exemple, des coopérations entre la commune rurale de Ballou au Sénégal et Bouguenais (Loire Atlantique) ou entre Bakel (Sénégal) et Apt (Vaucluse). Ces communes françaises n'accueillent pas de communautés immigrées venant de la région du fleuve mais Ballou et Bakel souhaitent impliquer leurs ressortissants installés en région parisienne dans l'organisation de leur jumelage.

Les émigrés de Ballou se sont vus confier une fonction de porte-parole de leur village en France dans toutes les réunions et discussions qui portent sur le jumelage. Ils sont également invités par la délégation de Bouguenais qui va une fois par an en visite à Ballou. Pour les migrants, c'est là un moyen de connaître les propositions de leur village à l'égard de la ville jumelle (et de la ville allemande qui participent à cette coopération tripartite). C'est aussi pour eux une information sur la situation à Ballou.

La commune de Bakel pour sa part demande à la commune d'Apt d'informer systématiquement les émigrés sur les relations de coopération. Ces derniers servent en quelque sorte de conseil à Apt pour ses actions de coopération décentralisée.

La fonction des migrants telle que l'entendent les collectivités du fleuve et que reconnaissent les communes françaises est cependant limitée. *“Il est impensable qu'ils soient les représentants de Bakel auprès d'Apt ou de tout autre lieu”*⁶⁶. Les migrants ont un rôle *“d'information en France, de sensibilisation des partenaires, mais ils ne peuvent en aucun cas engager les communes dont ils sont originaires. Ils ne sont pas leurs mandataires généraux, ni même mandataires pour traiter d'un dossier précis, sauf si un mandat explicite leur était donné. Ce sont les collectivités locales et les Associations villageoises de développement qui sont légitimes pour parler au nom des populations, pas les migrants.”*⁶⁷

Ces exemples soulignent que les coopérations les plus solides insèrent les migrants dans leur dispositif mais n'en font pas des ambassadeurs, représentants leur commune d'origine auprès de la commune française. Ils récusent également l'idée d'une coopération entre une commune française et un village, formule qui a la préférence des migrants en raison de la structuration des associations de ressortissants. Le président de la communauté rurale de Pété (Sénégal) par exemple, presse la commune de Saint Pierre de Bœuf (Loire) de transformer son jumelage avec le village de Diaranguel en un jumelage avec l'ensemble de la communauté rurale à laquelle qu'il préside.

Les migrants, pas plus que les autres acteurs de coopération, n'ont à être les décideurs des actions qu'ils soutiennent. L'avenir de leur région d'origine appartient à leurs habitants sur place et aux responsables qu'ils se sont choisis.

⁶⁶ Interview d'un responsable élu de Bakel.

⁶⁷ Lamine Bâ, directeur du CEF

Il convient de ne pas contribuer à faire des associations de migrants des structures de décision parallèles aux structures issues des populations ou mises en place dans le cadre de la décentralisation.

Le GRDR s'est peu intéressé aux relations de coopération décentralisée à ce jour. Dans ce domaine de coopération en rapide expansion, il peut agir pour rappeler que :

- les relations entre les associations de migrants et les collectivités territoriales en France entrent dans le cadre commun de la coopération décentralisée. Les collectivités territoriales ne sont pas les bailleurs de fonds des associations de ressortissants, ces associations ne sont pas les exécutants de la politique des collectivités territoriales.
- le principal résultat de la présence des immigrés dans la coopération décentralisée est de les inciter à construire une double fidélité, à leur collectivité d'accueil, à leur région d'origine.

RENFORCER L'INTERVILLAGEOIS POUR DYNAMISER LE DEVELOPPEMENT LOCAL

Avec le renforcement des dynamiques de développement local et l'instauration des communes, le niveau intervillageois, devient un échelon de référence. Les migrants sont, à quelques exceptions près, encore peu nombreux à avoir compris son importance.

L'intervillageois, un niveau peu familier pour les migrants

Pour les migrants, l'appui au développement de leur village d'origine est la priorité. Il est aussi le plus cohérent avec le soutien qu'ils apportent à leur famille. Ils mettent en place des structures intervillageoises dans un contexte fondamentalement différent de celui des années soixante. A cette époque, les migrants du fleuve étaient peu nombreux et les militants français qui animaient leurs associations représentatives ne percevaient pas l'importance de la référence au village. Les migrants originaires d'une même zone se regroupaient donc "naturellement" dans une même association.

Aujourd'hui, les incitations à passer à un niveau intervillageois viennent des associations villageoises de développement qui ont pris la mesure des enjeux du développement local. Ces associations se fédèrent pour avoir à leur disposition du personnel technique et accéder à des financements que les services de l'Etat ne sont pas à même de leur apporter (par déflation de personnels et privatisation des services). L'intégration des groupements et associations de base au sein de ces fédérations s'approfondit (ORDIK, Union de Bouilly - Ould Yengé, Guidimakha Jikke...) ; elles prennent souvent le pas sur les associations villageoises. Dans le même temps émergent des associations professionnelles comme Fedde Yurmende ou Uphorbak qui se situent d'emblée dans un cadre territorial élargi.

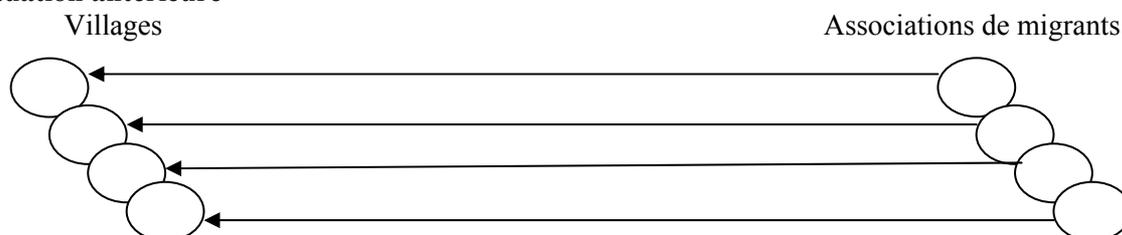
Le renversement de tendance par rapport aux années soixante est complet. Ainsi, l'association intervillageoise Diama Djigui en France est née de la demande des villageois, eux-mêmes fondateurs de Diama Djigui au Mali qui réunit quatre villages voisins.

Pour les migrants "*la gestion de ce type de structure s'avère difficile, car la mobilisation ne se fait plus à partir des identités villageoises*"⁶⁸ ; ils peinent à donner au niveau fédératif le dynamisme nécessaire pour travailler à parité avec les associations intervillageoises du bassin du fleuve. S'ils reconnaissent cet échelon pour débattre de programmes d'actions, les migrants continuent d'affecter leur financement aux actions qui concernent spécifiquement leur village d'origine (cf. schéma ci-dessous). Ils n'attribuent aucune fonction de répartition des fonds et de gestion au niveau intervillageois, à la différence des autres bailleurs de fonds publics ou ONG.

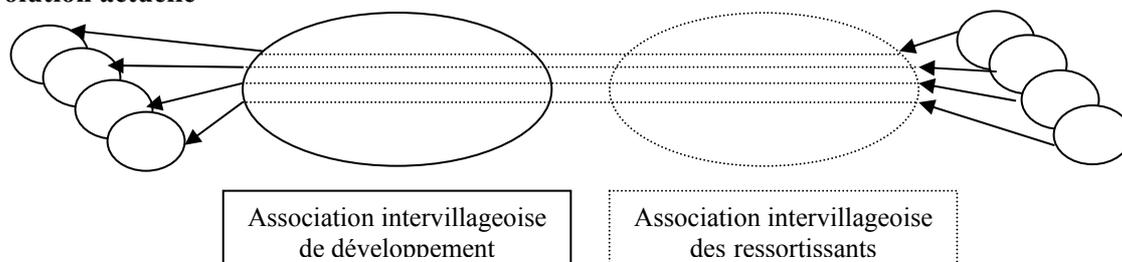
⁶⁸ GRDR, *Séminaire sur les migrations et le développement local, 30 ans du GRDR*, janvier 2000, p. 15

FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT PAR LES ASSOCIATIONS DE MIGRANTS

Situation antérieure



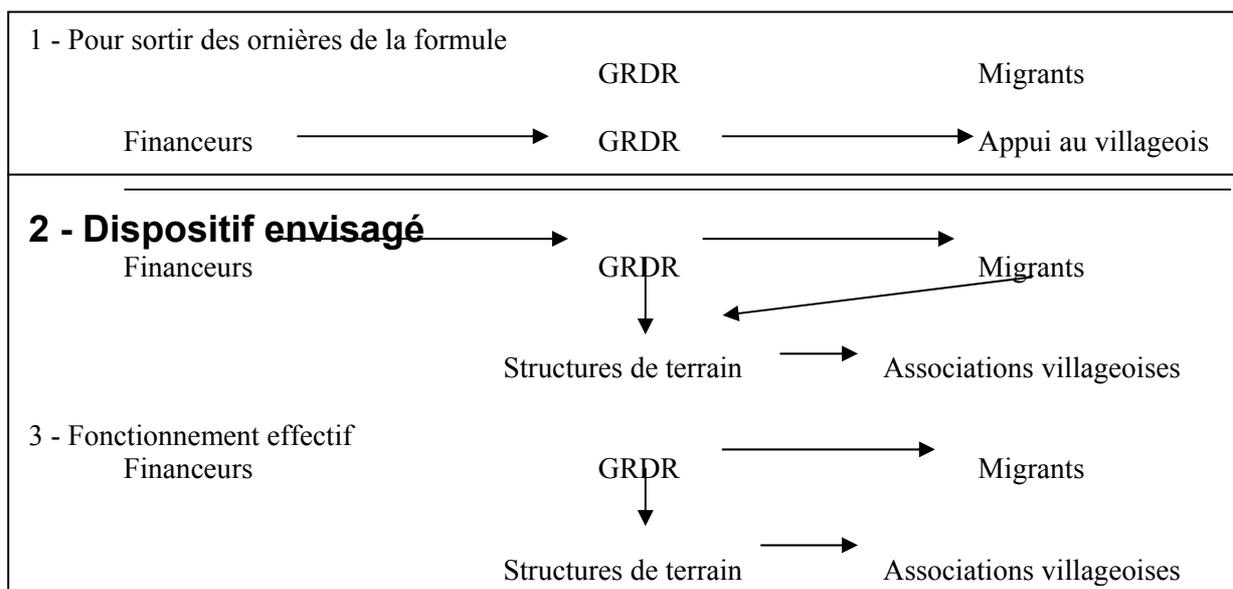
Evolution actuelle



On peut interpréter ce choix des migrants comme la volonté de garder une part prépondérante dans le financement des actions au niveau villageois et de ne pas diluer les ressources qu'ils apportent dans un dispositif alimenté par plusieurs bailleurs de fonds qui rendrait peu identifiables les infrastructures qu'ils financent et dont ils tireraient une moindre notoriété.

Le schéma d'organisation prévu par le GRDR a imparfaitement fonctionné. Pour rompre avec sa position d'intermédiaire entre les bailleurs de fonds et les villageois, l'association a favorisé l'émergence de structures d'appui sur le terrain. Elle a en même temps incité les migrants à appuyer ces structures dans la perspective de réduire son propre rôle (point 1 du schéma suivant).

Implication des migrants dans les projets intervillageois⁶⁹



Dans la réalité, le GRDR a été le seul à appuyer l'émergence de structures locales (par les comités consultatifs). Les migrants ont limité leurs appuis aux associations villageoises – point 3 du schéma précédent.

L'échelon intervillageois, un niveau essentiel

Niveau du développement local par excellence, l'échelon intervillageois est un bon niveau pour :

- dépasser les compétitions entre villages et les clivages locaux, sources d'obstacles pour la mise en route de tout dynamisme,
- dégager des priorités communes à un terroir et répartir dans l'espace les infrastructures et équipements collectifs sans multiplier les charges récurrentes,
- reconnaître une place aux groupes minoritaires (économiques, sociaux et ethniques...), trop faibles pour être entendus au niveau de chaque village mais dont l'apport est souvent essentiel à la vie locale,
- négocier des soutiens extérieurs, techniques et financiers, plus construits et pérennes que s'ils l'étaient à des échelons inférieurs.

Encourager les migrants à prendre en compte cet échelon reste prioritaire, malgré les difficultés rencontrées pour réduire les disparités entre villages. *“Le niveau d'équipement des villages, a fortiori des zones où plusieurs villages connaissent un fort taux de migration, est largement supérieur aux autres villages et zones. Ces écarts sont le résultat du choix fait par les migrants de limiter leurs appuis financiers à leur village d'origine”*. Cet encouragement est important afin de soutenir le développement local et ses institutions : caisses locales d'épargne et de crédit, appui à la création d'activités productives, formation institutionnelle et non institutionnelle...

⁶⁹ Schéma inspiré de la note de Jean Hirschler, in Migration et développement dans la région du fleuve Sénégal, Synthèse d'une capitalisation d'expériences 1987 – 1989, (sous la dir. Philippe Lavigne Delville), p. 114

Les communes, des institutions ignorées par les migrants

*"Les migrants ont une connaissance erronée de ce qu'est la commune. Ils la considèrent comme une émanation de l'Etat, voire comme sa représentation au niveau local. Ils pensent que ses ressources proviennent du pouvoir central. Si donc la commune ne réalise aucun équipement, c'est que le maire détourne ces ressources à son profit".*⁷⁰ La réserve des migrants sur cette institution est totale. Ils dénoncent son incapacité à financer les équipements collectifs et lui font porter la responsabilité de nombreuses difficultés qu'ils rencontrent (cf. encadré). Les élus pour leur part relèvent que les migrants contribuent à la pauvreté des communes en ne payant pas les impôts pour les maisons qu'ils ont construites.

Les migrants estiment que les communes sont incompetentes et manipulatrices. Par exemple, ils dénoncent l'inexactitude des mentions portées sur les documents administratifs concernant leurs enfants. *"La cause en est que les parents, le père au moins, sont absents. La déclaration de naissance est faite par un autre membre de la famille qui ne dispose pas des papiers nécessaires pour valider l'identité du père ou bien l'enfant est inscrit avec un prénom qui n'est pas celui qui en définitive sera retenu par les parents... Il en est de même pour attester du niveau d'un enfant pour entrer dans une école en France. Il est difficile de disposer des informations exactes, d'où les fréquentes erreurs"*⁷¹

L'action des migrants vue par les communes

Malgré ces vives tensions, les communes sont conscientes qu'elles bénéficient indirectement des transferts opérés par les migrants. *"Les associations de ressortissants ou celles qui rassemblent leurs enfants recherchent des financements qui sont nécessaires au développement de la commune. Toutefois, au-delà de la question financière, il est important que les responsables élus soient consultés avant de démarrer toute action. Par exemple des lits ont été envoyés pour la case de santé. Celle-ci en avait déjà en stock. Inversement, la dotation en ordinateurs de la mairie et du tribunal a été très utile"*⁷².

La question de l'articulation des investissements des migrants avec les priorités de la commune est systématiquement posée.

"Chaque commune a élaboré un plan de développement :

- *après débats dans les villages et au niveau des élus que les populations se sont choisies comme représentants,*
- *à partir de la connaissance et des attentes exprimées par les populations de ces villages,*
- *sur une perspective de 5 ans pour prendre en compte les impacts de chacune des réalisations.*

*Ces plans manifestent l'ambition des populations de la circonscription. Bien sûr, les migrants peuvent affecter leur argent comme bon leur semble mais il devrait le faire en tenant compte de ce plan"*⁷³.

Les élus locaux ne contestent pas que les migrants interviennent en faveur de leur village mais ils souhaitent le respect de procédures.

- *"Les apports financiers des migrants concourent de façon précieuse à un meilleur équipement des villages mais ils sont mis en œuvre village par village, ce qui a pour conséquence une absence d'information de la commune sur les équipements envisagés"*.

⁷⁰ Interview de maires au Mali. Le maire de Bakel et les présidents de conseils ruraux au Sénégal confirment très exactement ce point de vue.

⁷¹ Interview du maire adjoint de Bakel.

⁷² Ib.

⁷³ Interview collective d'une dizaine de maires à Kayes.

- *“Malgré les volumes financiers que représentent ces équipements, leur réalisation ne relève d’aucune procédure de mise en œuvre. Il n’y a pas de consultation organisée d’entrepreneurs locaux et les effets sur l’économie locale sont nuls”.*⁷⁴

Coincés entre de pressants besoins de financements et la volonté de faire des communes des espaces publics reconnus, les marges de manœuvre des maires sont étroites. Ils s'efforcent d'en faire des espaces reconnus par les villageois pour pouvoir ensuite solliciter les migrants. *“La commune, qui n’a pas encore de crédibilité auprès des citoyens, est avant tout un espace de cohésion entre les villages. Si une commune mobilise les villages qui la composent, il sera possible de demander aux migrants d’apporter leurs financements aux actions qu’elle propose, sous réserve que cela se fasse village par village”.*⁷⁵

Conquérir les migrants

Pour vaincre les réticences des migrants et les associer au financement des politiques communales, les responsables élus envisagent des solutions dont la mise en œuvre reste encore à étudier.

- Associer les migrants à l'élaboration des plans communaux pour qu'ils en connaissent les principes et les priorités, au minimum les informer de façon précise et circonstanciée de son contenu ;
- Mettre en place des fonds d'investissement gérés par les migrants et non par la commune, celle-ci prenant en charge sur ses propres ressources les équipements des villages délaissés ; les communes conserveraient dans ce cas, un rôle de coordination des actions pour éviter les doublons d'équipement.
- Elaborer les termes d'un partenariat migrants / commune précisant les domaines d'intervention des migrants et ceux de la commune. Notamment, les migrants peuvent permettre de déclencher le financement de bailleurs de fonds extérieurs en finançant la contrepartie demandée. Cette piste de relation a déjà été explorée avec succès, la bonne affectation des fonds envoyés par les migrants étant garantie par le contrôle exercé par le bailleur de fonds.⁷⁶
- Installer un "forum" des associations de la commune qui serait un lieu de débat entre la commune et les associations locales.

Les autorités nationales expriment un point de vue cohérent avec celui des autorités locales. *“Les axes de solutions à mettre en place pour associer les migrants à l’action des communes doivent d’abord s’appuyer sur une dynamique villageoise et communale même dans les cas où celle-ci est encore balbutiante”.*⁷⁷ Deux principes fondent leur politique en ce domaine :

- les populations doivent s'approprier les réalisations financées par les migrants,
- les migrants doivent prendre en compte l'existence des communes.

Les communes peuvent favoriser cette appropriation par la mise en place d'actions précises, jugées importantes par les villageois et valorisant les équipements financés en tout ou partie par les migrants, (par exemple mise en place d'une action de lutte contre le sida ou le paludisme pour les cases de santé).

La contribution des communes à la fréquentation des équipements contribuera en retour à leur crédibilité aux yeux des migrants.

⁷⁴ Interviews de maires et présidents de conseils ruraux.

⁷⁵ Interview de Moussa Cisse, maire de Maréna Diombougou.

⁷⁶ Le poste de santé de Bakel a été financé par cette procédure avec le concours du FED. Les migrants n'ont nullement objecté sur le fait qu'il soit ensuite géré par la mairie.

⁷⁷ Interview de Boubacar Gaye, conseiller du Président Konaré

Un rôle pour le GRDR

Il n'y a aucune raison pour que les communes aient une pratique identique dans leur relation avec les migrants. Au-delà de la formulation que les élus en font, chaque piste de travail mérite un approfondissement. Passer à leur mise en œuvre nécessite une forte maîtrise méthodologique, une permanence dans la démarche et un suivi que les communes n'ont pas aujourd'hui les moyens d'assurer. L'appui à leur apporter peut être décisif, y compris dans la préparation et l'organisation de voyages permettant un contact direct entre élus et migrants en France. L'expérience du GRDR pourrait alors s'avérer utile.

ANNEXES

ANNEXE 1 : SCHEMA DE LA METHODE

ETAPE 1

INTERVIEWS SUR LE TERRAIN DANS LES TROIS PAYS : MALI – MAURITANIE - SENEGAL

| | GRDR | Institutionnels | Migrants |
|-------------------------------|-------------------------------|--|---|
| Mali Mauritanie Sénégal | - Responsables des programmes | - Autorités de tutelles, nationales et déconcentrées, - Collectivités territoriales - Agences bancaires locales - Caisse d'épargne et de crédit - Programmes nationaux et régionaux ... | - "Migrants de retour" - Associations villageoises - Migrants potentiels - ... (voir typologie jointe) |

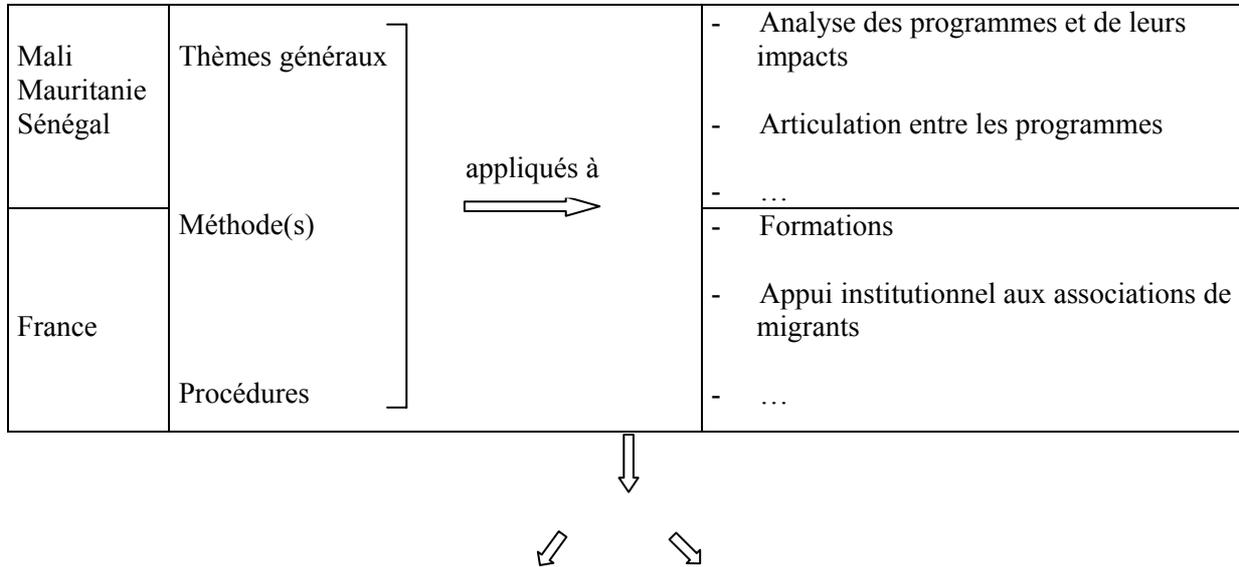
ETAPE 2

INTERVIEWS EN FRANCE

| | GRDR | Institutionnels | Migrants |
|--------|--|-------------------------------------|--|
| France | - Membres actuels - Anciens membres - Salariés actuels - Anciens salariés | - DPM - FAS - MAE - Micomi | - Migrants "installés" - Migrants ayant une volonté de retour - Jeunes au chômage, au RMI, employés Individus – famille - ... (voir typologie jointe) |

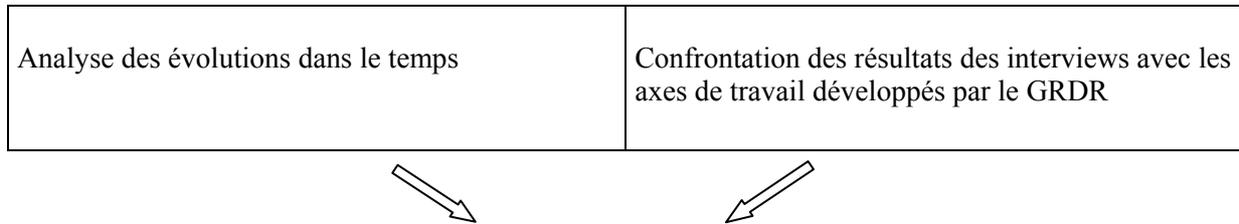
ETAPE 3

AXES DE TRAVAIL DEVELOPPES PAR LE GRDR



ETAPE 4

ANALYSE DES DONNEES



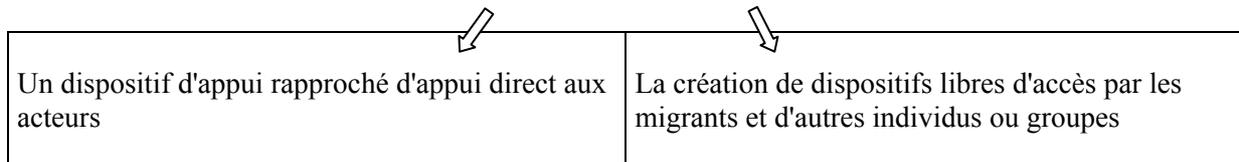
SEMINAIRE INTERNE



PROPOSITIONS

Questionnement de référence

Qu'est-ce qui a été entendu, est entendu, peut être entendu par "accompagnement" ?



ANNEXE 2 : Personnes rencontrées

CRITERES RETENUS

INTERVIEWS

| | GRDR | Institutionnels | Migrants |
|-------------------------------|--|--|---|
| MALI MAURITANIE SENEGAL | - Responsables des programmes | - Autorités de tutelles, nationales et déconcentrées, - Collectivités territoriales - Agences bancaires locales - Caisse d'épargne et de crédit - Programmes nationaux et régionaux ... | - "Migrants de retour" - Associations villageoises - Migrants potentiels - (voir typologie ci-après) |
| FRANCE | - Membres actuels - Anciens membres - Salariés actuels - Anciens salariés | - DPM - FAS - MAE - Micomi | - Migrants "installés" - Migrants ayant une volonté de retour - Jeunes au chômage, au RMI, employés Individus – famille - (voir typologie ci-après) |

Typologie

Mali, Mauritanie, Sénégal

GRDR : responsables nationaux et membres des programmes

Représentations collectives :

- Associations d'anciens migrants
- Responsables d'associations villageoises :
 - en relation avec d'anciens migrants, voire animées par d'anciens migrants
 - soutenues financièrement par des migrants
 - sans relation avec des migrants mais présentes dans les zones d'émigration

Collectivités locales (Communautés rurales et communes).

Personnes :

- Migrants réinstallés (pas seulement dans des activités agricoles ou para agricoles), en campagne mais aussi en ville
- Jeunes, "candidats" à l'émigration, jeunes non-candidats à la migration
- Femmes et enfants de migrants

ONG présentes dans les zones concernées et dispositifs de développement comme les caisses d'épargne et de crédit, mutuelles de santé, fonds d'investissement locaux...

Institutionnels :

- Représentants de l'Etat déconcentrés
- Représentants de l'Etat au niveau national suivant les questions de migrations,
- Agences bancaires dans les zones concernées

FRANCE

Représentations collectives des migrants

- Associations de migrants (Paris / Lille, autres lieux)
- Fédérations d'associations (Paris / Lille, autres lieux)

Personnes et familles

- Migrants en prenant en compte les critères suivants
 - employé / sans emploi / travailleur au noir ;
 - avec papier / sans papier ;
 - récent / présent depuis plusieurs années / retraité
 - porteur de projet proche d'aboutir, porteur de projet en cours de préparation, personne envisageant d'élaborer un projet, personne n'ayant pas et refusant d'élaborer un projet
- Famille dans le cadre du regroupement familial

Commune de résidence de migrants

- Commune et coopération décentralisée

MAURITANIE

| INSTITUTIONS NATIONALES ET BILATERALES | |
|--|---|
| M. Ely Ould ELHADJ | Directeur de la Lutte contre la pauvreté Commissariat aux Droits de l'Homme, à la Lutte contre la Pauvreté et à l'Insertion |
| M. Mohamed Moustapha IDOUMOU Ould ABDI | Directeur adjoint, Direction des Politiques de Suivi et de l'Evaluation (DPSE) Ministère de Développement Rural et de l'Environnement. |
| M. Maurice DADOUCHE | Directeur du Service de Coopération et d'Action culturelle |
| M. LUCIANI | Service de Coopération et d'Action culturelle |
| M. Adama BARRY | Réfugié mauritanien vivant à Bakel (18 ans) |
| COLLECTIVITES TERRITORIALES | |
| M. Sidi Hanouna CAMARA | Maire de la commune de Tachott |
| Monsieur Ibrahima THIOYE | Maire de Baïdam, ancien migrant, collaborateur GRDR |
| Union pour le développement des communes Ould Yengé el Bouly (regroupe des communautés maure, soninké, halpular. | |
| ASSOCIATIONS / COOPERATIVES | |
| M. Diadé CAMARA | Président de l'Union des Associations du Guidimakha pour le développement (UAGD) |
| Association villageoise de Tachott Béramé, (réunion collective) | |
| GRDR | |
| M. Mohamed HEMEINA | Représentation à Nouakchott |
| M. Arouna SOW | Ingénieur agronome GRDR (Sélibaby) |
| M. Khalidou BA | Moniteur agricole, collaborateur GRDR |
| Cellule GRDR de Sélibaby | |

MALI

| INSTITUTIONS NATIONALES ET BILATERALES | |
|---|--|
| M. Bassirou DIARRA | Conseiller à la Présidence de la République |
| M. Boubacar GAYE | Chargé de mission à la Présidence de la République pour les questions de la Région de Kayes |
| M. CRESSENT | Délégué de l'OMI à Kayes |
| COLLECTIVITES TERRITORIALES | |
| M. Moussa CISSE | Maire de Marena Diombougou |
| M. Bassirou BANE | Maire de Koniakary |
| Réunion collective avec les membres du conseil municipal de Koniakari | |
| M. Amadou TALL | Deuxième adjoint au maire de Koniakari |
| Réunion avec une dizaine de maires du cercle de Kayes à Kayes | |
| ASSOCIATIONS / COOPERATIVES | |
| M. Abdoulaye KASSE | Secrétaire à l'information AMRK (Association des migrants de retour de la région de Kayes) |
| M. El Hadj BATHIM | Président de l'association intervillageoise Diama Djigui (accompagné des 4 membres du bureau et de 2 autres personnes) |
| Réunion avec un "grain" d'une dizaine de jeunes | |
| Mme Binone SADIO | Présidente de l'association des femmes de Maréna (accompagnée de 9 autres femmes de l'association) |
| M. Ladjji NIANGANE | Président de l'Union Générale des Associations de Développement du Bassin du Fleuve Sénégal, responsable de la formation à l'URCAK |
| M. Ibrahima TRAORE | Coordonnateur de l'Organisation Rural pour le Développement Intégré de Kolobiné (ORDIC) |
| M. Mari TRAORE | Association Endam – Djomboko |
| M Khardiata SY M. Khardiatou BA | Membres de l'association Djikké Légnol |

| PROGRAMMES / PROJETS | |
|-----------------------------|--|
| M. Alou KEITA | Directeur du PASECA (Programme d'appui à la mise en place d'un système de crédit autogéré) |
| M. Almadane DIAKITE | Afrique Partner Service, Chargé du projet Retraités maliens |
| M. Georges DIAWARA | Coordinateur du Programme d'appui aux initiatives des migrants pour le développement de leur pays d'origine - CCFD |
| AUTRES PERSONNES RESSOURCES | |
| M. Mamadou B. CAMARA | Producteur à KAYes |
| M. Syedou BERTHE | Ancien migrant |
| M. MAMAY DIAKOU | Ancien migrant en France |
| M. BANE | Migrant diamantaire |
| M. Diari DIARRA | Ancien migrant au Gabon |
| GRDR | |
| M. Jean Kis | Coordinateur. Responsable de la cellule d'appui au développement local |
| M. Salif MAGASSOUBA | Responsable administratif et financier |
| M. Ibrahima Konaka | Responsable du Programme viabilisation de l'irrigation paysanne GRDR, Kayes |

SENEGAL

| INSTITUTIONS NATIONALES ET BILATERALES | |
|--|---|
| M. Souleymane THIAM M. Khadiatou MBENGUE | Direction des Sénégalais de l'Extérieur |
| M. Alpha MBALLOW | Adjoint au préfet de Bakel |
| M. Georges de BENITO | Délégation de l'OMI au Sénégal |
| M. Vatché PAPA ZIAN | Agence Française de Développement |
| M. Patrice COHEN | SCAC , Ambassade de France |
| COLLECTIVITES TERRITORIALES | |
| Monsieur Lamine BA | Président de la Communauté rurale de Pété |
| M. Mamadou BA | Conseiller rural de Sinthiou Babambé, Membre du conseil de gestion de PROADEL |
| M. Tahirou DIAKITE | Maire adjoint de Bakel |
| M. Baganda SAKHO | Elu régional, élu de la communauté rural de Kothiary Association Soxaana Fedde |
| ASSOCIATIONS / COOPERATIVES | |
| M. Seydou SALL | Admnistraeur délégué CONGAD |
| M. Mamadou FALL | Secrétaire générale de l'association Fedde Ywrmendé |
| M. Régis NAYROLLES Mme Sylvie BONNASSIEUX | Coordonnateur ADOS Volontaire ADOS |
| M. Mamadou BA | Vice président ALAEF |
| M. Lamine BA | Directeur du CEFPP (Centre d'échange et de formation pratique) Bakel |
| M. Baganda SAKHO | Association Soxaana Fedde Elu régional, élu de la communauté rural de Kothiary |
| M. Yéro SY | |
| M. Moussa KANE | Vice Président de l'Association pour le développement de l'Agname |
| M. Ousmane BA M. Aliou GADIO | Secrétaire Général du réseau Fouta, Secrétaire de Conseil rural Membre du réseau Fouta |
| M. Daouda NIANG | Secrétaire général, Association pour la Lutte Anti-Erosive de la Faléme. |

| | |
|------------------------------------|--|
| M. Thierno LY | <u>Animateur ADIGE, ancien migrant</u> |
| M. Samba TALLA | Président de l'ADIGE, Sénégal |
| M. Mamadou SOUMARE | Moniteur Adige |
| M. Alassane DIALLO | Moniteur Adige |
| M. Salif DEH | Moniteur ADIGE |
| <u>M. Samba DIALLO</u> | <u>Migrant en congés. Membre de ADIGE France</u> |
| M. Ousseinou Dieng, | Vice président de l'UPHORBAK |
| M. Samba Kâ, | Secrétaire général de l'UPHORBAK |
| AUTRES PERSONNES RESSOURCES | |
| M. SOW | Chef du bureau de la Caisse nationale de Crédit agricole de Matam. |
| M. Diama BATHILY | Ancien instituteur à Bakel |
| M. Kader TIANDAN | Animateur d'un GIE puisatiers – BTP |
| M. Souleymane BARRY | Boutiquier à Aïnoumady, ancien migrant |
| M. Kalidou BA | Agriculteur à Kanel, ancien migrant |
| M. DIOP | Directeur du Programme Intégré de Podor (PIP) |
| M. Abou Mactar SALL | Ancien migrant (66 ans), Département de Podor |
| Mme Ramatoulaye DIOP | Ancienne migrante, Village de Ngouye (Pété), appui GRDR. |
| Mme Oulèye DIA Mme Oumou HANN | Femme de migrant (29 ans, mariée) Femme de migrant (26 ans, mariée) |
| M. Oumar SALL | Chef de village de Sall- Salbé, ancien migrant, appui GRDR |
| M. Ya ya SOW | Directeur de Fedde Services Développement |
| Réunion avec 4 femmes (Bakel) | |
| GRDR | |
| M. Christophe BOSCHER | Responsable de la cellule Matam - Bakel |
| M. Mohamed El Habib WANE | Cellule GRDR Matam - Bakel |
| M. Mamadou DRAME | Cellule de Bakel |
| M. Ousmane SOW | Chef du département investissement d'Hortibak |
| | |
| M. Youssouf CISSE | Délégué Afrique de l'Ouest |

FRANCE

| INSTITUTIONS NATIONALES ET BILATERALES | |
|--|--|
| M. Guillaume CRUZE | Mission Interministérielle au Codéveloppement et au Migrations Internationales |
| M. Jean FREYSS | Mission Interministérielle au Codéveloppement et au Migrations Internationales |
| M. Romain LOUVET | Direction Générale de la Coopération et du Développement, Ministère des Affaires Etrangères |
| Mme Nicole MARTIN | Direction de la Population et des Migrations, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité |
| M. Jacques SCHWARTZ | Direction Générale de la Coopération et du Développement, Ministère des Affaires Etrangères |
| ASSOCIATIONS DE SOLIDARITE | |
| M. Nicolas VERKEN | Responsable du "Programme d'appui aux initiatives des migrants pour le développement de leur pays d'origine - CCFD |

Pour des raisons informatiques, une partie des personnes rencontrées n'a pu être citée. Nous prions ces personnes de bien vouloir nous en excuser.

Outre ces personnes rencontrées dans le cadre de réunions programmées et organisées, de nombreux contacts occasionnels ont eu lieu sans qu'il ait été possible de noter les noms des personnes. Ces contacts liés à des opportunités de rencontre ont été une importante source d'information.

ANNEXE 3 : DOCUMENTS CONSULTÉS

- BLION Reynald, *Épargne des migrants et outils financiers adaptés*, rapport final, tome 1, Cimade – Europact – ABPCD, juillet 1998
- Cabinet REMIX, *Évaluation du programme pilote pour la création de caisses locales d'épargne et de crédit dans le département de Bakel*, rapport final, Comité de suivi du Fonds Souple « Jardins de Cocagne », CS / FSJC novembre 1999
- Comité de suivi du Fonds Souple “Jardins de Cocagne”, CS / FSJC, *Programme pilote pour la création de caisses d'épargne et de crédit (CLEC) dans le département de Bakel*, Rapport de recherche / Action, Fedde Services – Développement (FSD), novembre 1999
- Convention GRDR – FAS 1997 – 99, "Rapport d'activité détaillé de l'année 3", février 2000.
- DAUM Christophe, *L'immigration ouest-africaine en France : une dynamique nouvelle dans la vallée du fleuve Sénégal ?*, Rapport final de l'étude "Migrants et développement, Institut Panos, juin 1992
- DAUM Christophe, *Typologie des organisations de solidarité internationale issues de l'immigration*, compte rendu final, Groupe de recherche et d'études migrations et transformation sociales (GREM), janvier 2000
- DAUM Christophe, *Typologie des organisations de solidarité internationale issues de l'immigration, Répertoire des organisations de solidarité internationale issues de l'immigration (OSIM)*, MAE, CCD, Grem, Institut Panos, août 2000
- DIACK Demba, *Prévention du Sida et des maladies transmissibles, Partenariat entre les migrants ouest-africains et acteurs de santé pour la prévention des maladies transmissibles ici et là-bas*, rapport d'activités mars 1999 – février 2000 GRDR
- DIACK Demba, *Rapport de mission santé Mali et Sénégal, 14 décembre 1999– 13 janvier 2000*, GRDR
- DIAO Mbaye, NDIAYE Aysatou, *Évaluation à mi-parcours de la cellule GRDR d'appui aux initiatives de base dans le bassin du fleuve Sénégal*, décembre 1994
- FORCE Eric, KEBE Harouna, *Projet de sensibilisation à l'intention des ressortissants des zones de l'ALAEF et de Soxaana Fedde en France (programme Clec)*, mars 2000
- GRDR, *Dispositif d'accompagnement pour le développement multilocal dans les régions d'origine des migrants*. Rapport de synthèse de la 2^{ième} année, janvier 1998 – décembre 1998", janvier 1999
- GRDR, *Convention d'objectifs. Rapport de synthèse 1998*.
- GRDR, *Programme d'appui aux démarches conjointes migrants / partenaires du Sud dans la conception et la mise en œuvre d'actions de développement*, octobre 1999
- GRDR, *Programme d'appui aux porteurs de projets économiques*, décembre 1999
- GRDR, *Séminaire sur les migrations et le développement local, 30 ans du GRDR*, janvier 2000.

- GRDR, *Dispositif d'appui aux initiatives de développement local dans le bassin du fleuve Sénégal (Mali, Mauritanie, Sénégal) et en Basse Casamance, 2001 – 2003*, Requête présentée par le GRDR, version juin 2000 et novembre 2000
- GRDR, *Promotion de l'implication des migrants dans le développement de leurs régions d'origine, Accompagnement des démarches conjointes migrants / partenaires du Sud dans la conception et la mise en œuvre d'actions de développement*, zone concernée : bassin du fleuve Sénégal, octobre 2000
- GRDR, *Promotion de l'implication des migrants dans le développement de leurs régions d'origine, Programme d'accompagnement des démarches conjointes migrants / partenaires du Sud dans la conception et la mise en œuvre d'actions de développement*, rapport d'activités 2000, janvier 2001
- GRDR, *Soutien aux dynamiques des immigrés pour la mise en œuvre de projets collectifs ou individuels dans les domaines de l'insertion, de la solidarité et de la santé, note de cadrage, des trois volets de l'action du GRDR en France*, décembre 2000
- GRET, (sou la dir. Daniel NEU), *Evaluation du programme développement local migration au Mali et au Sénégal, 1991 – 1998*, rapport final, juin 2000
- JUNG Patricia, *Diagnostic des foyers Lorraine et Courbevoie*, rapport de stage au GRDR du 15 juin au 15 octobre 2000
- LANLY Guillaume, *Les immigrés de la vallée du fleuve Sénégal en France : de nouveaux acteurs dans le développement de leur région d'origine*, *Land Reform / Réforme agraire*, 1998/1, FAO
- LAVIGNE DELVILLE Philippe, (sous la dir.), *Migration et développement dans la région du Fleuve Sénégal, Synthèse d'une capitalisation d'expériences 1987 – 1989*
- *Monde (Le)* - Intermédia France, "Mauritanie, LA caravane du développement", Supplément au numéro daté du 3 juin 2000
- NEDELEC Serge (sous la coordin.), KABA Olivier (sous la coordin.), *Se réinstaller et entreprendre au pays. Guide pratique pour l'appui aux migrants porteurs de projets économiques*, Ministère de l'emploi et de la solidarité.
- Ps-Eau, *Proposition d'une action pilote : l'implication des migrants dans les projets économiques dans leur pays d'origine*, octobre 1998, corrigé mai 1999
- Ps-Eau, CICM, *Diagnostic préalable sur les procédures de garantie bancaire Nord-Sud*, Ps-Eau, juin 2000
- YATERA Samba, TIMERA Mahamet, KABA Olivier, Ps-Eau, *Les investissements économiques des migrants dans leur pays d'origine : rencontre avec 20 entrepreneurs*, rapport provisoire, Ps-Eau, août 2000
- ZELLER Benoît, *Les migrants du bassin du fleuve Sénégal, des acteurs du développement et de l'intégration*, intervention à l'Atelier régional d'Alsace, préparatoire aux Rencontres nationales de la coopération décentralisée, mars 1999
- Wilaya du Guidimakha, *Programme de développement intégré et durable de la wilaya*, février 2000
- Filmographie : HOARE Michael, *Immigration et développement, l'impact des investissements immigrés dans la vallée du fleuve Sénégal*, Avenir Vivable.

ANNEXE 4 : CALENDRIER

| | | Bernard HUSSON | Babacar SALL |
|----------------|----|--|---|
| Juin | | | |
| Ven. | 23 | Arrivée à Nouakchott | |
| Sam. | 24 | Nouakchott | Arrivée à Dakar |
| Dim. | 25 | Voyage sur Richard Nouakchott / Matam | Voyage Dakar / Matam |
| Lun. | 26 | Travail sur la zone de Matam | Travail sur la zone de Matam |
| Mar. | 27 | Travail sur la zone de Bakel | Travail sur la zone de Ndiom, Pété |
| Mer | 28 | Travail sur la zone de Sinthiou Bambalène | Travail sur la zone de Péta, Agam |
| Jeu. | 29 | Travail sur la zone de Bakel | Travail sur la zone Bakel |
| Ven. | 30 | Travail sur la zone de Kidira et Tambacounda | Travail sur la zone de Sélibaby et le Guimaka |
| Juillet | | | |
| Sam. | 1 | Travail sur la zone de Tambacounda et Goudiri | Travail sur la zone de Taschott |
| Dim. | 2 | Travail sur la zone de Bakel | Travail sur la zone de Sélibaby et le Guimakha |
| Lun. | 3 | Travail sur la zone de Bakel | Travail sur la zone de Sélibaby et le Guimakha |
| Mar. | 4 | Travail sur la zone de Kayes | Travail sur la zone de Kayes |
| Mer | 5 | Travail sur la zone de Maréna Diombougou | Travail sur la zone de Kougnakary |
| Jeu. | 6 | Travail sur la zone de Maréna Diombougou Travail | Travail sur la zone de Kabaté |
| Ven. | 7 | sur la zone de Kayes | Travail sur la zone de Kayes,. |
| Sam. | 8 | Voyage sur Bamako | Travail sur la zone de Kayes, retour Tamba. |
| Dim. | 9 | Bamako | Voyage sur Dakar |
| Lun. | 10 | Rencontres avec les Institutionnels maliens | Rencontres avec les Institutionnels sénégalais |
| Mar. | 11 | Rencontres avec les Institutionnels maliens | Rencontres avec les Institutionnels sénégalais |
| Mer | 12 | Rencontres avec les Institutionnels maliens | Rencontres avec les Institutionnels sénégalais Fin de |
| Jeu. | 13 | Fin de mission sur place | mission sur place |

ANNEXE 5 DEFINIR DE NOUVEAUX DISPOSITIFS OPERATOIRES

Au cours des années soixante-dix, le GRDR a privilégié l'action en direction des migrants et a opté pour un accompagnement de ceux qui souhaitaient se réinstaller dans leur zone d'origine. (période 1, schéma page suivante). Depuis la fin des années quatre-vingts, il a décidé de travailler directement dans les régions d'origine des migrants, appuyé en cela par divers financeurs publics. Ses appuis aux migrants réinstallés, sans disparaître totalement, se sont dissous dans un dispositif plus large d'appui au développement local (période 2).

Aujourd'hui, le GRDR est obligé de redéfinir les modalités de son action en raison de la tension de plus en plus vive entre migrants et villageois.

Deux stratégies s'offrent à lui :

- revenir prioritairement à un appui aux migrants et accessoirement aux organisations villageoises (hypothèse 1 du schéma "quelle posture demain pour le GRDR)
- contribuer à la mise en place ou au renforcement de dispositifs économiques, sociaux accessibles aux acteurs sociaux (hypothèse 2 du schéma) :
 - mise en place de mécanismes financiers, commerciaux, techniques nécessaires au développement ;
 - renforcement des institutions locales privées et publiques qui assument des responsabilités directes dans l'amélioration de la vie quotidienne des villageois,
 - soutien aux activités de formation et, entre autres, aux groupes de femmes.

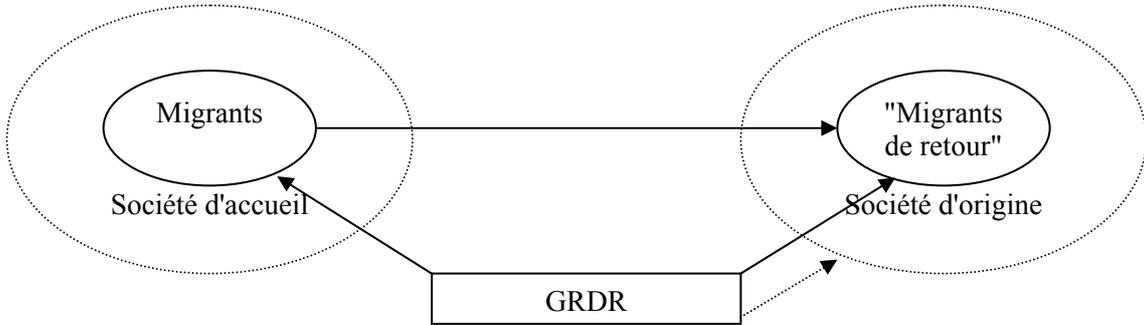
Le contexte de la vallée du fleuve et l'évolution de la migration rendent l'hypothèse 2 plus probante.

Cette option modifie sensiblement le rôle et le fonctionnement du GRDR. Elle l'oblige à développer tout à la fois une posture de négociateur et d'opérateur. Celle-ci se traduit concrètement par une fonction d'interface entre des institutions ayant un métier "technique" et les organisations villageoises et de migrants avec lesquelles il travaille au quotidien.

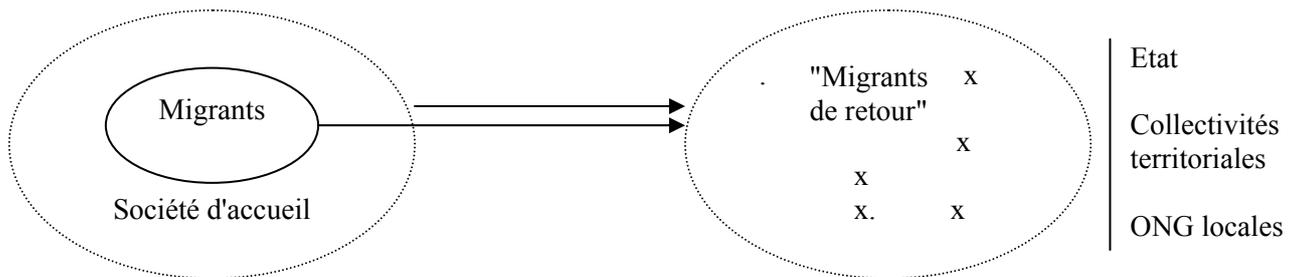
RELATIONS ENTRE LES MIGRANTS ET LEUR ZONE D'ORIGINE

EVOLUTION DE L'APPROCHE DU GRDR

Période 1



Période 2



Quelle posture demain pour le GRDR ?

